# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
# PROTESTANTISME FRANÇAIS.

---

**DOUZIÈME ANNÉE.**

*Intelligite et erudimini.*

Reviendrons-nous une fois encore, en ouvrant ce *douzième* volume sur des avis et des exhortations réitérés chaque année? — Il le faut bien, puisque nous nous sommes adressés à des oreilles qui jusqu'ici n'ont point entendu, à des yeux qui n'ont point lu.

Nous n'avons pas, quant à nous, perdu courage. Bien au contraire, nous sommes à notre tâche avec plus d'espoir et de dévouement que jamais. Ne l'avons-nous pas prouvé, en tenant nos promesses dans l'année qui vient de finir? Le *Bulletin* s'est mis au courant, il a paru avec exactitude, et, grâce au concours du secrétaire-agent qu'enfin nous avons pu trouver, il aura de plus en plus une périodicité régulière.

Déjà nous l'avons dit et nous devons le répéter : Ce ne sont pas les matériaux qui nous font défaut; ils sont immenses, et nous n'éprouvons que l'embarras du choix. A ne parler que des documents qui sont déjà sous notre main, nous pourrions publier chaque année le double de notre recueil actuel, sans craindre d'épuiser de longtemps nos portefeuilles. Et que dire de tout ce qui se découvre çà et là, de tout ce qui nous arrive chaque jour, de tout ce que nous sommes contraints d'ajourner !

Mais ce qui manque à notre œuvre, c'est d'être bien *comprise*, c'est d'être *soutenue* par *tous* ceux qui devraient la comprendre et la soutenir; — c'est de compter d'assez chauds amis et de recruter d'assez nombreux souscripteurs parmi ceux qu'elle concerne au premier chef et que, partant, elle devrait intéresser; — c'est d'obtenir un concours assez efficace et des ressources assez abondantes pour se trouver à même d'accomplir convenablement tous les travaux historiques qu'il lui incomberait d'entreprendre.

On sait combien le peu que nous avons déjà fait a été apprécié et encouragé par des écrivains, par des publicistes éminents; on sait que notre modeste *Bulletin* a eu l'honneur d'être consulté, d'être cité plus d'une fois par eux, et qu'indépendamment des divers ouvrages protestants dont il a fait naître la pensée, de l'aveu même de leurs auteurs, ou dont il a facilité l'exécution, il appelle dorénavant sur nos annales la sérieuse attention de tous les historiens, il leur enlève l'excuse de l'ignorance, les oblige à secouer les vieux préjugés, à compter avec tant de vérités si longtemps tenues sous le boisseau ou altérées par la mauvaise foi. Aussi nous demande-t-on souvent, en voyant ce peu que nous avons déjà réalisé, pourquoi nous ne faisons pas bien davantage, pourquoi nous n'abordons pas telles ou telles publications importantes, celle par exemple de divers Mémoires (1), celle des Actes de nos Assemblées politiques aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, ou la réimpression si nécessaire de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze et des Actes synodaux, la Correspondance complète de quelques grands hommes... Hélas! ce ne sont pas des protestants qui nous adressent cette question embarrassante, et nous voudrions que nos coreligionnaires pussent être témoins de l'étonnement que l'on nous manifeste en apprenant que notre timidité et notre abstention viennent uniquement de la tiédeur de leur zèle. On ne veut pas croire que les protestants entendent si mal leurs intérêts, semblent avoir si peu à cœur la vérité de leur propre histoire, en prêtant un si faible appui à une œuvre qui a montré ce qu'elle serait capable de faire, étant secondée et développée sur une plus grande échelle.

La ferveur d'un seul ami a, nous dit-on, tout récemment multiplié d'une façon miraculeuse les amis et les moyens d'action de la *Société de l'Histoire de France*, cette société savante qui inspira les fondateurs de la nôtre. — Ne rencontrerons-nous pas, nous aussi, quelques-uns de ces intelligents et chaleureux coouvriers, mettant au service de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* une foi agissante, un esprit d'intelligente propagande qui lui enfanterait de nouveaux adhérents et lui donnerait d'assez nombreux coopérateurs, pour réaliser tout le bien qu'on attend d'elle?

Nous vous le redisons donc : Vous tous à qui nous nous adressons ici, *intelligite et erudimini*.

(1) A qui la faute, si nous n'en avons pas publié d'autres que ceux de *Jean Rou?*

## Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS.
— AVIS DIVERS, ETC.

### Les travaux d'histoire du protestantisme français appréciés à l'étranger. — Un article du « Guardian. »

Un journal que le talent de ses rédacteurs a placé très haut dans l'estime du public anglican (*the Guardian*), contenait, le 19 novembre dernier, un article qui nous a été communiqué et dont le passage suivant mérite d'être traduit ici pour nos lecteurs :

« Parmi les signes de nouvelle vie religieuse que l'on remarque depuis quelques années parmi les protestants de France, il n'en est pas de plus frappant, de plus incontesté, de plus respectable que les recherches historiques dont ils s'occupent sur le passé de leurs Eglises et de leurs pères. Traiter avec négligence ou avec dédain les annales de nos ancêtres, dénote presque toujours une âme sans élévation, et l'on a pu malheureusement reprocher quelquefois au peuple français de trop s'efforcer de rompre avec les traditions de son histoire. « On ne renie pas impunément ses « ancêtres, » a dit quelque part M. Guizot, condamnant chez ses concitoyens cette fâcheuse tendance à faire table rase de toutes choses et cette prétention de tout refaire à nouveau. Le respect des ancêtres n'est autre que le respect de soi-même... Nous aimons à voir les protestants de France travailler à ne point mériter ce reproche et à se disculper de l'accusation, qu'ils ont eux-mêmes particulièrement encourue, de tiédeur et d'indifférence... Ils déploient une louable activité dans l'investigation des monuments partout dispersés qui témoignent des vicissitudes de leur histoire et des souffrances de leurs devanciers, car c'est de souffrances que se compose surtout leur histoire, et c'est une chose digne de remarque que, dans ce labeur, les laïques ne sont nullement en arrière du clergé, si même ils ne se montrent pas plutôt à la tête du mouvement. Les MM. Haag, ces deux frères infatigables, ont presque mené à fin leur remarquable encyclopédie ou dictionnaire biographique contenant tous les noms qui ont illustré l'histoire des vieux huguenots. La Société de l'Histoire du Protestantisme français a, par les soins de son actif président, continué à mettre au jour son recueil d'anciens documents, dont la publication a excité l'intérêt de plusieurs de nos théologiens et de nos *scholars* (1). Enfin divers ouvrages relatifs à l'histoire des Eglises particulières ont successivement paru, tels que l'Histoire des Protestants du Poitou, de M. Lièvre; celle des protestants de Picar-

(1) Nous prenons cette occasion d'apprendre à nos lecteurs que le *Bulletin* est en effet honoré de trois souscriptions de J.-H. Parker, le célèbre libraire d'Oxford, dont une spécialement pour la bibliothèque de l'Université (*the Bodleian*).

die, de M. Rossier; celle de l'Eglise de Montpellier, de M. le pasteur Corbière; celle des protestants de Normandie, de 1685 à 1797, par M. Fr. Waddington... »

—

**La France protestante et le Testimonium offert à ses auteurs. — Un souscripteur retardataire de l'étranger.**

Voici une occasion nouvelle qui s'offre à nous, — et nous la saisissons, — de rappeler encore une fois l'hommage que les protestants de France se sont honorés de rendre aux deux frères Haag, et de montrer comment leur Trésor biographique, — *Livre d'or* du protestantisme français, — a véritablement exhumé, « ressuscité un monde, » suivant la belle expression de M. Michelet.

MM. Haag viennent de recevoir du descendant d'une illustre famille de réfugiés une lettre dont nous leur avons demandé la permission d'extraire quelques lignes. Elle est datée de Berlin, le 20 janvier 1853, et leur est adressée par M. Gustave de Le Coq, conseiller intime actuel de S. M. le roi de Prusse, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Il leur écrit :

« Messieurs, en publiant votre ouvrage de *la France protestante,* vous avez rendu un service signalé à l'histoire du protestantisme en général, et *vous avez* en outre *bien mérité de nombre de familles protestantes françaises ou d'origine française.* Inconnu de vous, je vous dois une reconnaissance particulière pour le droit de cité que vous y avez donné à ma famille et la place que vous lui avez accordée parmi les anciens huguenots de notre mère-patrie. Que d'investigations laborieuses un pareil travail n'a-t-il pas dû vous imposer ! Et combien je regrette de n'avoir pu vous en épargner une partie par les renseignements que j'aurais pu être à même de vous fournir sur bien des points... Combien je regrette aussi de n'avoir pas appris plus tôt qu'une souscription était ouverte pour vous offrir un trop juste témoignage d'honneur et de gratitude, et pour compenser au moins en partie les sacrifices personnels que vous avez faits pour la publication de ce précieux monument de *la France protestante*. Je me serais empressé de m'y associer, comme de fait je tiens encore aujourd'hui à m'y associer en vous priant d'agréer le montant des deux lettres de change que je joins à la présente lettre, — faible expression de mes sentiments de haute estime envers votre frère et vous, et d'admiration pour votre livre... »

Touchés de cette démarche d'un petit-fils de réfugiés qui manifestait une si juste appréciation de leur œuvre et de leurs intentions, MM. Haag ont cru ne pouvoir se refuser à accepter l'envoi de M. Gustave de Le Coq, digne rejeton d'une des branches de la grande famille parlementaire des Aymar Le Coq, à laquelle se rattachent par des alliances diverses, les Beringhen,

les Le Duchat, les Bachellé, les Grandjambe, les Olry de Metz, et beaucoup d'autres familles notables.

M. Gustave de Le Coq avait été déjà mentionné, il y a dix ans, par M. Ch. Weiss, dans son *Histoire des Réfugiés* (I, 217), parmi ceux qui se sont distingués de nos jours en Prusse; il le désignait comme ayant été naguère ambassadeur à Constantinople, et occupant alors (1853) le poste de sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères.

—

**Supplément de la France protestante. — Additions et rectifications.**

MM. Haag travaillent assidûment au *Supplément* de leur grand ouvrage. C'est un travail qui exige à son tour des recherches et un temps considérables. Mais nous renouvelons notre recommandation de ne pas trop tarder à nous faire parvenir les informations que l'on aurait à transmettre.

Nous avons reçu de M. Teissier, d'Aulas, les notes qu'il nous avait annoncées sur la famille *Béranger de Caladon*. Il nous en promet sur la famille de *Quatrefages*, ainsi que des renseignements sur les anciens registres d'état civil de diverses Eglises du Gard et de la Lozère.

M. Alph. Lagarde, de Tonneins, nous a adressé une notice biographique sur le pasteur du désert Louis-André *Lagarde*, né en 1755 à Annonay et mort président du consistoire de Lamastre le 10 janvier 1822.

M. Ad. Ballot nous a communiqué une note curieuse relative à Jean de *Soudier*, sieur de *Richesource*, qui abjura en 1655 et qui publia en 1680 *le Camouflet des auteurs négligens*, au sujet duquel Richelet l'a assez maltraité.

Nous venons aussi de recevoir de M. G. Ducros, de Beauvoisin (Gard), diverses indications de documents propres à compléter l'article consacré au pasteur du désert, *Roux* de Caveirac, qui s'appelait *François* et non *Jean*. Nous réunirions et publierions volontiers ceux qui pourraient être jugés les plus intéressants.

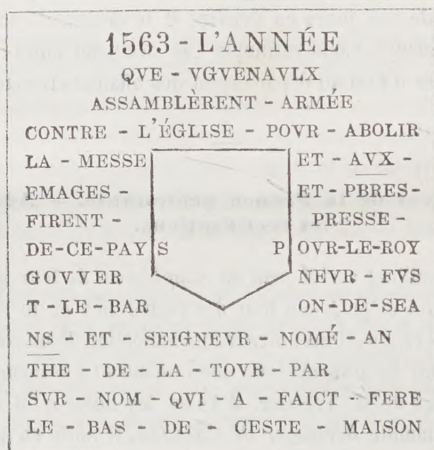
On nous signale encore un *De Bonafous*, poëte du XVII^e siècle, auteur de plusieurs ouvrages publiés en Hollande, un *La Chesnaye*, valet de chambre de Louis XIII, mentionné dans les tables de la *Gazette de France*.

—

**Un souvenir des guerres de religion dans le Velay (1563).**

M. Aymard, archiviste de la Haute-Loire, a communiqué à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy, le moulage d'une inscription lapi-

daire de 1563, relevée par lui sur une porte du château de Saint-Vidal. Voici cette inscription, telle qu'elle a été reproduite par les *Annales* de la Société (p. 595) :




1563. *L'année* | *que Uguenaulx* | *assamblèrent armée* | *contre l'Eglise pour abolir* | *la messe et aux* | *emages et pbres* (prebstres) | *firent presse* | *de ce pays pour le roy* | *gouverneur fus* | *t le baron de séa* | *ns* (1) *et seigneur nommé An* | *thoine de la Tour par* | *surnom, qui a faict faire* | *le bas de ceste maison* (2).

(1) Céans (*hic intus*) ici ens, ici dedans.

(2) L'écusson placé au centre de l'inscription est chargé d'une tour, armes parlantes du baron Anthoine de la Tour de Saint-Vidal. Cette famille, alliée aux d'Albon, a eu quelques fiefs en Bourbonnais, du côté de Saint-Germain des Fossés.

Nous remercions le correspondant anonyme de qui nous avons reçu cette petite communication.

---

### Qu'est-ce que les Mémoires du marquis de Guiscard, relatifs à la guerre des Camisards? — Ont-ils une seconde partie?

On nous communique un petit volume in-12 intitulé : *Mémoires du marquis de Guiscard, dans lesquels est contenu le Récit des Entreprises qu'il a faites dans le Royaume et hors du Royaume de France, pour le recouvrement de la liberté de sa patrie. Première partie.* A Delft, chez

Fréd. Arnaud, 1705. (A la Sphère.) Au bas de la page 181 et dernière, on lit : *Fin du Récit de ma première Entreprise, et de la première partie de ces Mémoires.*

On nous demande s'il a paru une *seconde partie* pour faire suite à cette première.

Le volume contient : 1° Une dédicace à la reine de la Grande-Bretagne, signée *A. de Guiscard* et datée de La Haye le 10 may 1705 ; — 2° une préface ; — 3° les Mémoires du marquis de Guiscard, contenant : — 4° (page 30) Avis des François catholiques aux François protestants des Cévennes ; — 5° (p. 55) Lettre adressée sous le nom d'un protestant aux milices du Languedoc et du Rouergue, commandées pour faire la guerre aux protestants desdites provinces (datée de Paris, le 8 juin 1703) ; — 6° (p. 72) un discours aux soldats de Louis XIV qui font la guerre dans les Cévennes contre les protestants (daté de Versailles, le 8 juillet 1703) ; — 7° (p. 88) autre discours aux officiers des troupes de France ; — 8° (p. 115) autre discours aux habitans de Rhodès.

Nous demanderons en même temps : Qu'est-ce que cet ouvrage, dont nous ne voyons pas qu'il soit fait mention dans nos histoires de la guerre des Cévennes ou des Eglises du Désert ?

---

## Les pasteurs de l'ancienne Eglise réformée d'Orléans, de 1557 à 1793.

(Voir t. XI, pages 418, 420.)

Deux de nos correspondants ont déjà fait preuve de bonne volonté pour nous aider à trouver l'explication de l'énigme historique que contient le *Mémoire* signalé par M. Coquerel fils au sujet des ministres de l'Orléanais et du Berry. M. Boissard, naguère pasteur à Josnes (Loir-et-Cher) nous a rappelé une communication antérieure que nous publions ci-après (aux Documents) sur l'ancienne Eglise de Marchenoir. M. Petit nous a adressé la lettre suivante qui concerne plus directement l'Eglise d'Orléans, et qui nous indique au moins des sources à consulter. Quant à la liste des pasteurs qu'on va y trouver, on remarquera qu'elle présente des lacunes évidentes, précisément au milieu du dix-septième siècle, c'est-à-dire pour l'époque à laquelle se rapporte sans doute la pièce à élucider (1671 ?) Le problème reste donc en son entier, mais nous nous félicitons d'avoir eu à le proposer à l'attention de nos lecteurs et d'avoir, par la même occasion, montré quel serait l'intérêt de listes bien dressées des pasteurs de nos différentes Eglises ; car cet appel nous a déjà valu plusieurs communications, et dût-on ne pas trouver le trésor, on aura du moins bêché et labouré le champ, ce qui ne se fait jamais infructueusement.

Lemé, près Sains, 10 janvier 1863.

« Pour essayer de répondre à l'appel motivé que contient le dernier *Bulletin* (XI, 418-420), j'ai l'honneur de vous transmettre une liste des pasteurs d'Orléans et environs qui m'a été fournie par M. D. Lottin père, auteur des *Recherches historiques sur la ville d'Orléans, depuis Aurélien, l'an* 274, *jusqu'en* 1789 (2 vol, in-8°. Paris, 1836). Je ne crois pas cette liste complète, mais elle peut aider à en faire une aussi exacte que le permet la rareté des matériaux sur un tel sujet. La voici :

1557 Ambroise Le Balleur.
1557 Antoine Chandieu.
1557 Faget.
1561 Ant. Chanorier, dit Des Me-ranges.
1562 Conrad Badius.
1563 Hugues Sureau Durozier.
1568 Antoine Chanoises.
1568 Robert Le Masson.
1569 Pierre Lebaron.
1569 Des Gallars.
1570 Daniel Toussaint.
1619 Jacques Himbert-Durant.
1683 Claude Pajon.
1683 Jurieu (à Mer.)
1683 Jacques L'Enfant.
1793 Lombard Lachaud (1).

« Les *Recherches historiques*, etc., de M. D. Lottin père, peuvent fournir, pour l'histoire du protestantisme à Orléans, quelques dates très précises et quelques renseignements précieux : j'indique par exemple, dans le tome Ier, les pages 376, 379, 383, 392, 394, 398, 404, 414, 416, 419, 422, 425 et de 427 à 439 ; et dans le IIe volume, les premières pages qui renferment sur le massacre de la Saint-Barthélemy des détails appuyés sur des pièces authentiques, tels que le *fac-simile* d'une quittance du fossoyeur du grand cimetière d'Orléans en 1572, qui fut chargé d'enterrer les victimes, etc.

« On peut encore consulter sur le protestantisme à Orléans et dans l'Orléanais : LASSAUSSAIE, *Annales de l'Eglise d'Orléans*, écrites en latin, imprimées en 1615; LE MAIRE, *Annales d'Orléans;* POLLUCHE, *Histoire d'Orléans;* BEAUVAIS DE PRÉAU, *Histoire d'Orléans ;* l'abbé CARRÉ, plusieurs manuscrits sur l'histoire de l'Orléanais ; l'abbé PATAUD, vingt volumes de notes ; l'abbé DUBOIS ; DELUCHET ; un journal du père POTHIER, prieur de Saint-Euverte, de 1560 à 1596 (n° 394 de la bibliothèque d'Orléans); les *Mémoires* de Lanoue et de Castelnau ; l'histoire de l'Eglise et du temple de Bionne; une lettre de Daniel Toussaint, pasteur de l'Eglise d'Orléans; surtout, un manuscrit intitulé : *Des persécutions et martyrs esprouvés dans les tems par ceulx de la religion réformée vrayment, à Orléans*, avec cet avis au lecteur : « *Que mes neveux soient fidèles à Dieu, et continuent ces notes : ceulx qui n'auront rien à mettre, tant mieux.* » Ce manuscrit, écrit en différents temps et par différentes mains,

(1) Voir, pour rectifier et compléter cette liste, l'art. *Chanorier* dans la *France protestante*, et ci-après, p. 43.

contient des renseignements curieux. Il fut confié à M. Vergnaud-Romagnési, par une personne d'Orléans, et M. Cailleux, ancien notaire à Orléans, l'a eu à sa disposition. J'ignore ce qu'il est devenu.

« Je regrette de ne pouvoir donner plus de temps à l'examen de questions que, durant mon séjour à Orléans, je pus à grand'peine aborder, vu mes nombreux devoirs et les courses fréquentes qu'ils nécessitent de la part du pasteur de cette Eglise *extra-muros*.

« Veuillez agréer, etc. P. PETIT. »

---

**Liste des pasteurs et anciens de l'Eglise de Paris, à compléter ou rectifier (de 1555 à 1685).**

Nous avons cité (XI, 420) le tableau que M. Ath. Coquerel fils a dressé, dans son *Précis d'Histoire de l'Eglise de Paris*, des pasteurs de cette Eglise depuis l'origine. On nous a invité à reproduire ce tableau dans notre *Bulletin*, et nous le faisons d'autant plus volontiers que nous en avions eu nous-même la pensée et que cette reproduction répondra aussi au dessein de M. Coquerel, qui vient de faire à son travail diverses corrections et d'y ajouter un premier essai de liste des *Anciens* ou Membres du Consistoire de Paris Nous désirons comme lui que ces tableaux, mis sous les yeux de nos lecteurs, amènent des communications de nature à compléter les matériaux qu'il a déjà réunis pour la suite de son histoire de l'Eglise de Paris. Il faut cependant que nous le déclarions à cette occasion : les appels et questions déjà faits par nous à plusieurs reprises, dans le même but (*Bull.*, II, 15, 498; IX, 29, XI, 417), n'ont guère trouvé d'écho jusqu'ici, et c'est une des raisons qui avaient motivé le ralentissement et la suspension de notre propre travail sur *les deux Temples de l'Eglise réformée de Paris sous l'Edit de Nantes* (*Bull.*, I à V, *passim*). Espérons que cette nouvelle mise en demeure de M. Coquerel lui permettra de combler plus ou moins les très graves et très nombreuses lacunes qu'il signale dans les matériaux recueillis par lui. Nous donnerons l'exemple en l'aidant autant que nous le pourrons à compléter le personnel laïque du Consistoire de Paris au XVII$^e$ siècle.

Qu'on veuille bien chercher dans certains livres et manuscrits, dans les correspondances de diverses Eglises françaises ou étrangères avec celles de Paris, dans les dédicaces des livres protestants de l'époque, etc. Ce sont là autant de sources où l'on peut retrouver, ainsi que le dit très bien M. Coquerel, bon nombre des noms qui lui manquent, et quantité de détails inconnus. « L'histoire de nos aïeux, ajoute-t-il avec raison, est à reconstruire « pierre à pierre, et c'est une œuvre lente et laborieuse, une œuvre de foi et « de gratitude filiale qui nous intéresse tous; elle a son importance, même « pour nos concitoyens non protestants, car elle est aussi une œuvre pa-

« triotique. Il est bon d'exhumer du fond de l'oubli tout ce qui fait hon-
« neur à notre patrie, et, certes, l'Eglise protestante de France a noble-
« ment contribué à l'illustration nationale. C'est à tous ces titres que l'on
« réclame le concours de tous ceux qui pourraient fournir quelques rensei-
« gnements sur les *noms* ou la *vie* des *pasteurs* et des *anciens* de l'Eglise
« deP aris. »

En publiant son *Précis*, M. Coquerel rappelait les diverses notes recueillies par nous dans le *Bulletin* et spécialement celles qui nous furent communiquées par M. Crottet (II, 379, 471, 497) sur les commencements de l'Eglise de Paris et sur ses pasteurs jusqu'en 1685. Ces notes lui ont fourni un bon point de départ; puissions-nous l'aider à perfectionner encore son travail, que voici :

I. *Pasteurs fondateurs.*

1. Le Maçon de Launay (Jean), sieur de La Rivière, dit *Jean Ripaire* (*Riparius*, *Riverius*), né à Angers, vers 1533, élu en septembre 1555; alla à Genève en 1558, revint jusqu'en 1562; il mourut martyr à Angers en 1572.
2. De Morel (François), sieur de Collonges, dit *Du Buisson*, venu à Paris en 1556, parti en juillet 1557, revenu en décembre 1558 (par vote de la Compagnie de Genève du 15 septembre 1558).
3. De Chandieu (Antoine), sieur de la Roche-Chandieu, dit *Zamariel*, *Sadeel*, *Théopsaltes*, ou encore *La Roche* (*Ruppensis*, *Ruppæus*, *Rocherius*), né vers 1534, au château de Chabot; élu vers 1555, parti en 1560, mort à Genève en 1591.
4. Carmel (Gaspard), dit *Fleury*, né à Neuchâtel, neveu par alliance de Farel, envoyé à l'Eglise de Paris, en mars 1557, par la compagnie des pasteurs de Genève.
5. De Lauberan de Montigny (Jean), prêcha en 1557.
6. Querculus (Thomas), avait étudié à Lausanne; appelé en 1557. Il est inconnu.
7. Des Gallards (Nicolas), sieur de Saules (*Gallasius*, *Salicetus*), nommé le 12 août 1557, est remplacé en janvier 1558 par Macar; en 1572, aumônier de Jeanne d'Albret.
8. Macar (Jean), dit *Racam* ou *Recham*, né à Craonne, près Laon; envoyé de Genève en 1558, rappelé en 1560, mort à Genève en soignant les pestiférés.
9. De la Rive, né à Genève, aida Macar, à Paris. Est-il le même que Jean de Chevery, dit *La Rive*, qui, selon l'état des Eglises en 1562 (publié par MM. Haag, t. I, p. 52), était à Rhodez en 1558, à Villefranche, en Languedoc, la même année, et à Saint-Antonin en 1562? M. Gaberel

a publié (*Histoire de l'Eglise de Genève*, t. I, pièces justificatives, p. 164) une lettre par laquelle l'Eglise de Villefranche demande, en 1561, à la Compagnie des pasteurs de Genève de leur laisser de La Rive, quoiqu'il demandât un congé d'un an pour étudier.

10. Marlorat (Augustin), dit *Pasquier*, né à Bar-le-Duc, en 1506, envoyé de Genève en juillet 1559, parti en 1560 ou 1561, martyr en 1561 ou 1562.

11. De Bèze (Théodore), né à Vézelay en 1519, appelé vers la fin de 1560, resta jusqu'en septembre 1561, fut aumônier du prince de Condé, en 1562 et 1563.

12. Malot ou Mallot (Jean), ex-vicaire de Saint-André des Arcs, à Paris, était pasteur en 1561, partit en 1562, devint aumônier de Coligny.

13. Gaudion de Lestang ou de Lestang-Godion (Alexandre), nommé en 1561, repartit un an après.

14. Virel (Jean), (1561). On l'a confondu à tort avec le réformateur Pierre Viret (Bayle. — Haag, t. IX, p. 515).

15. Merlin (Jean-Raymond), dit *Monroy* ou *Macroy*, né à Romans, en Dauphiné, nommé en 1561, resta peu à Paris; mort à Genève en décembre 1578.

16. De la Croix (A Cruce), n'est pas connu. Ce pourrait être un pseudonyme de Chandieu. (Voir *Précis*, pièces historiques, p. xvii. — Il y eut un pasteur Matthieu de la Croix, ancien moine qui, en 1537, prêcha la Réforme à Lutry, et trois autres pasteurs du même nom, fils tous trois de Jean Le Comte de la Croix, gentilhomme de Picardie. (Ruchat, t. III, p. 132. Crottet, *Petite Chronique*, p. 387.)

17. Merlin (Pierre), dit l'*Espérandieu*, né en 1533, arrivé en 1567, aumônier de Coligny, parti en 1572; mort le 27 juillet 1603.

18. De Lestre (Lestrœus), préside en 1567 le synode national de Verteuil; en 1578, il reçoit une mission confidentielle d'un autre synode.

19. Du Moulin (Joachim) (?) banni pour avoir été surpris faisant la Cène dans une maison vis-à-vis le collége Montaigu, le vendredi saint 1584 (L'Estoile); mort en 1615 (Haag).

20. De Lauberan (François), sieur de Montigny, d'Ablon-sur-Seine, d'Ablon-la-Ville, de Mons-sur-Orge et de Courcelles, né à Valence, en Dauphiné, étudia à Genève (15 décembre 1565), nommé à Paris en 1595; mort en 1619. (*Bull.*, IX, 194.)

21. D'Amours (Louis), était à Paris en 1598, fut mis à la Bastille, puis relâché.

### II. *Pasteurs de Charenton.*

22. De la Faye (Antoine), sieur de la Maison-Neuve et de Gournay, arrivé

en 1598; aumônier de Henri IV, puis de Catherine de Bourbon; mort en 1609.

23. Du Moulin (Pierre), né à Buhy-en-Vexin, le 8 octobre 1568, nommé en 1599, encore à Paris en 1626; mort à Sedan en 1658.

24. Couet (Jacques), sieur du Vivier, né à Paris, arrivé en 1601, mort en 1608.

25. Durand (Samuel), né à Paris (?) vers 1580, nommé avant ou dès 1609; mort en 1626.

26. Mestrezat (Jean), né à Genève en 1592, appelé en 1614, demande deux ans pour étudier, nommé en 1616; mort en 1657.

27. Drelincourt (Charles), né à Sedan, le 10 juillet 1595, arrivé en 1620; mort le 3 novembre 1669.

28. Daillé (Jean), né à Châtellerault, le 6 janvier 1594, inscrit à Genève en 1623, arrivé en 1626; mort le 15 avril 1670.

29. Aubertin (Edme), né à Châlons-sur-Marne, en 1595; arrivé en 1631; mort en 1632.

30. Blondel (David), né à Châlons-sur-Marne, en 1591, inscrit à Genève le 14 avril 1612, à Paris, de 1644 à 1650. (Ne fut jamais nommé pasteur à Paris, mais reçut du synode provincial l'autorisation de résider à Paris, avec 1,000 livres de traitement, pour vaquer à des travaux historiques. Il aidait souvent les pasteurs.)

31. Le Faucheur (Michel), né à Genève en 1585, arrivé en 1636; mort en 1657.

32. Gaches (Raymond), né à Castres, en 1615, arrivé en 1654; mort en 1668.

33. Daillé (Adrien), né dans l'hôtel de l'Ambassade de Hollande, le 31 octobre 1628, succéda à Mestrezat en 1658, banni en 1685; mort à Zurich, en mai 1690.

34. Morus (Alexandre), né à Castres, en 1616, nommé en 1659, destitué en 1661, réintégré en 1664; mort en septembre 1670. (Haag. — *Bulletin*, t. II, p. 475. — Crottet.)

35. Claude (Jean), né à la Salvetat, en Agenais, en 1619, nommé en 1666, banni en 1685; mort à La Haye, en janvier 1687.

36. Allix (Pierre), né à Alençon, en 1641, nommé en 1670, pour succéder à Jean Daillé, banni en 1685; mort en Angleterre, en 1717.

37. Mesnard (Jean), né en 1644, nommé en 1670, banni en 1685.

38. De Beaux (Samuel), sieur de l'Angle, né à Londres, en 1622, nommé en 1671, banni en 1685.

39. Gilbert (Abraham), né en Poitou, étudia à Saumur, nommé avant 1681, banni en 1685.

40. Bertheau (Charles), né à Montpellier, en 1660, nommé en 1683, banni en 1685; mort à Londres, en 1702.

*Anciens* (1).

| | |
|---|---|
| 1555 | Le sieur de la Ferrière (?). |
| 1557 | Taurin Gravelle, avocat, martyr. |
| » | Nicolat Clinet, pédagogue, martyr. |
| » | Le sieur de Graveron (ou du Gramboy), mari de Philippe de Luns. |
| 1557—1558 | Nicolas du Rousseau, mort en prison. |
| 1559 | De Russanges, orfévre, apostat et dénonciateur. |
| » | N., médecin, id. id. |
| 1560 | Flavigny. |
| » | Zacharie Le Maçon. (*Louis Cappel de Moriambert* et *La Troche de la Rogeraye*, députés en 1560 par le Consistoire aux états généraux d'Orléans, n'étaient-ils pas anciens ?) |
| 1561 | Daboval, mercier de la cour. |
| » | Le sieur de Chamon (ou de Chaumon) (?). |
| 1562 | La Faye, martyr. |
| 1563 | D'Apestigny (ou de Lapestigny), martyr. |
| 1565 | Pierre Le Clerc. |
| 1572 | Antoine Merlanchon (ancien ou diacre). |
| 1578 | Hugues de Regnard de Saint-Martin. |
| 1596 | Jean Bedé, sieur de la Gourmandière. |
| 1598 | Moïse Cartaux. |
| 1599 | Josias Mercier, sieur des Bordes et de Grigny. |
| 1606 | Ferreur. |
| 1609—1631 | Gédéon de Serres, sieur du Pradel. |
| 1611 | Rigomier. |
| 1614 | De Laue. |
| 1612—1617 | Elie Bigot. (Est-il le même que Bigot, sieur Chaumont ?) |
| 1620—1661 | Pierre de Launay, sieur de la Motte et de Vauferlan. |
| 1626 | Isaac d'Huisseau. |
| 1637 | Pierre Marbault. (N'est-ce pas lui qui est appelé ailleurs par erreur Marsault ?) |
| 1644 | Jean Bazin, sieur de Limeville. |
| 1655—1685 | Théodore Le Coq, sieur de Saint-Léger. |
| 1659 | Pierre Loride, sieur des Galinières. |
| 1661 | Des Forges-Le-Coq. |
| 1674 | Tardif. |

(1) Les dates inscrites à côté des noms ne se rapportent qu'à la mention qui est faite d'eux dans les documents imprimés ou manuscrits. Elles signifient uniquement qu'à telle date un tel était membre du consistoire de Paris, mais non qu'il a commencé alors à en faire partie.

*Liste des vingt-quatre membres du Consistoire au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes* (1685).

Aufrère, procureur au parlement.
Beauchamp (Samuel de), avocat au parlement.
Beringhen (de), secrétaire du roi.
Bernard (Philippe), sieur de Bouïlly, avocat.
Bezard (Noël), marchand de bois carré.
Conrart (Valentin), de l'Académie française.
Des Marchais.
Falaiseau, banquier.
Gaulcher, ferrandinier.
Gervaise (Louis), marchand linger.
Girard, joaillier et marchand de tableaux.
Girardot, marchand de bois.
Hammonet, marchand de dentelles.
Janiçon (ou Jennisson).
La Bastide (Antoine Crozat, sieur de).
La Buffière (Grostête, sieur de).
Lardeau, procureur au parlement.
Théodore Le Coq (sieur de Saint Léger), déjà indiqué.
Masclari (Gaspard), avocat aux conseils.
Massanes (Antoine de), doyen d'âge du Consistoire, ancien conseiller et secrétaire du roi.
Papillon (Thomas), avocat au parlement.
Robeton (ou Roberthon).
Rozemont.
Tassin.

—

**Eglises et pasteurs de l'Agenais, depuis l'origine jusqu'à la veille de la Révocation de l'Edit de Nantes (1685).**

M. Alphonse Lagarde nous écrit de Tonneins, le 10 janvier : « Vous considérez comme important de posséder la liste des pasteurs qui ont desservi, depuis le XVIe siècle, les Eglises réformées de France (*Bull.*, XI, 420). Pour ma part, je vous envoie une liste, très incomplète sans doute, mais très exacte pour ce qu'elle renferme, des pasteurs de nos Eglises de l'Agenais. Ces noms sont pris dans des registres de baptême ou dans des délibérations de colloques et consistoires. Plusieurs d'entre eux ont déjà trouvé place dans la *France protestante;* d'autres méritent peut-être d'être aussi mentionnés dans le *Supplément*.

*Eglises et pasteurs de l'Agenais.*

L'arrivée de Gérard Roussel dans l'Agenais remonte à l'année 1530 ; il y vint comme abbé de Clairac.

En 1559, Gilles et Jean Graignon, pasteurs à Nérac.

En 1560, Bertram Ricotier à Clairac. Il meurt en 1620. Son fils Moïse Ricotier, pasteur à Clairac. Les pasteurs Denys, Alba, Seillade assistent à sa sépulture, mais rien n'indique quelle était la résidence de ces trois derniers.

En 1561, François Decour à Grateloup et Jean Leclerc, à Miramont.

En 1566, Jean Ferrière, à Port-Sainte-Marie.

En 1620. Ricotier fils à Clairac, de Salettes à Saint-Barthélemy.

En 1642, Salettes à Fauillet.

En 1646, Petit à Fauillet.

En 1649, Jean Decosta à Tonneins.

En 1654, Ferran jeune à Fauillet, Despériez à Tonneins.

En 1655, Jean Ricotier à Clairac, Jérémie Viguier, à Nérac.

En 1661, Conrrad, à Tonneins.

En 1664, Ferrand jeune à Fauillet.

En 1665, de Brissac, à Agen, Renaud à Fauillet, Dupon, à Saint-Barthélemy.

En 1668, Costa, à Tonneins,

En 1669, Zachée Daubus à Agen, David Joie à Calonges, Farges à Montcrabeau, Lemasson à Tonneins.

En 1670, Philipot à Clairac, Decosta à Grateloup, Izaac Decosta à Tonneins, Bouis à Layrac. — Jean Costebadie et de Latané à Tonneins à la fin de 1670.

En 1671, Vénès à Unet.

En 1672, Ricotier pour Clairac et Grateloup, Dupuy à Montheur, Lafitte à Puch, Ricotier et Lemasson à Tonneins.

En 1675, Loches, à Clairac.

En 1678, Reinaud et Ricotier à Tonneins, Vénès à Castelmoron.

« Je compte vous envoyer plus tard, un résumé de l'histoire du refuge dans l'Agenais ; les noms des pasteurs victimes des persécutions trouveront leur place dans cette notice. A. L.

---

**Liste des Pasteurs de l'Eglise de Sedan (1570-1859). — Tables commémoratives.**

Par décision du conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Sedan, deux

plaques en marbre ont été scellées récemment dans le mur du temple, l'une portant les noms des pasteurs de cette Eglise depuis la Réformation et l'autre les noms de ses donateurs et bienfaiteurs. On doit aussi placer dans la salle du Consistoire, un tableau présentant la liste des pasteurs et professeurs de l'ancienne Académie protestante de Sedan. Voici les noms, la plupart célèbres, qui figurent sur l'une des plaques :

## PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SEDAN.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Louis Cappel, | 1570—1586 | Samuel Des Marais, | 1624—1673 |
| Daniel Tilenus, | 1595—1633 | Gédéon Chéron, | 1633 |
| François d'Or, | 1608 | Henri des Marets, | 1640 |
| Abraham Rambour, | 1610 | Louis Le Blanc, | 1644 |
| Gaultier Donaldson, | 1611 | Jean Sacrelaire, | 1644 |
| Erondelle, | 1615 | Pierre Féry, | 1644 |
| Pierre Du Moulin, | 1620—1658 | Jacques Gantois, | 1644 |
| Jean Brazy, | 1621 | Josué Levasseur, | 1646—1672 |
| Eusèbe Gantois, | 1622 | J.-A. de Saint-Maurice, | 1664 |
| Jacques Cappel, | 1624 | Pierre Trouillard, | 1677 |
| RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1685) | | | |
| Rang des Adrets, | 1782 | Jacques Peyran, | 1812—1853 |
| Sabatier de la Bastide, | 1787 | J.-Augustin Bost, | 1853 |
| F.-Noël de Villepoix, | 1790 | J.-G.-Théoph. Guiral, | 1859 |
| Fontbonne Duverney, | 1803—1812 | . . . . . . . . . . . . . | |

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'excellente idée d'un pareil monument commémoratif, et il serait à souhaiter que toutes les Eglises suivissent l'exemple de celle de Sedan ; mais nous leur conseillerions alors de recourir à la publicité, avant de rien faire de définitif, afin de bien s'assurer que leur tablette historique est aussi exacte et complète que possible. Voici en effet que nous trouvons dans le *Lien* du 20 décembre 1862, des observations de M. O. Douen sur cette liste des pasteurs sedanais qui, en temps utile, auraient sans doute été très profitables.

« Je lis, dit M. Douen, dans le *Lien* du 30 novembre, que le Conseil presbytéral de Sedan a, depuis plusieurs années, fait graver sur deux tables de marbre, scellées dans les murs du temple, les noms des bienfaiteurs de l'Eglise de cette ville et des pasteurs qui l'ont desservie depuis son origine. C'est là, il me semble, une heureuse idée et une initiative qui mériterait d'être généralement suivie.

« Mais il me paraît aussi de toute nécessité que des inscriptions de ce

genre, destinées à la postérité, soient aussi complètes que possible. C'est pourquoi, je m'empresse d'indiquer ici au Conseil presbytéral plusieurs noms qui lui ont échappé. Malheureusement, je ne suis pas certain de n'en pas omettre moi-même, ayant été forcé d'interrompre mes études sur l'histoire du protestantisme dans le nord de la France.

« A la liste des pasteurs antérieurs à la Révocation, je proposerais d'ajouter le nom de Jean Gardien Givry qui fut pasteur à Sedan de 1669 jusqu'à 1678, au moins.

« Je proposerais également d'insérer, sous ces mots, *Révocation de l'Edit de Nantes*, 1685, gravés dans le marbre, le même nom de Givry qui, en 1692, quitta l'Angleterre où il s'était réfugié et la nouvelle Eglise qu'il y desservait, pour revenir visiter son ancien troupeau, au péril de ses jours. Il présida cinq assemblées à Sedan, fut arrêté en rentrant à Paris et déporté aux îles Sainte-Marguerite, où il mourut, après 1713 paraît-il, préférant la plus horrible captivité à la liberté qu'il eût fallu acheter au prix d'une abjuration menteuse (voir *Essai historique sur les Egl. réf. de l'Aisne*, et Notice sur Givry, dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest. franç.*, IX, 174).

« Au nom du fidèle *confesseur* Givry, j'ajouterais celui non moins glorieux de Claude Brousson, l'illustre martyr, qui, en 1695, visita l'Eglise de Sedan, et n'échappa que comme par miracle à la rage des persécuteurs qui faillirent le saisir dans cette ville, en même temps qu'ils arrêtèrent son guide, l'héroïque Bruman, qui paya sans doute de sa vie le crime d'avoir ramené des pasteurs en France.

« Au-dessus du nom de Rang des Adrets, j'inscrirais celui de Briatte, pasteur à Sedan en 1776 (voir la *France protestante*). Les Sedanais essayaient alors de réorganiser le culte évangélique; cependant Briatte fut obligé de sortir de France pour n'être pas victime de la persécution qui sévissait encore avec violence.

« Je changerais aussi les chiffres 1803-1812 indiquant les années du ministère de Fontbonne-Duvernet, car ce pasteur célébrait le culte *pendant la nuit* dès 1778 à Sedan (*France protestante*, art. *Briatte*). Il nous apprend lui-même (Notice de Fontbonne dans les papiers de Rabaut-Dupuis, collection de M. Athanase Coquerel fils) qu'il fut appelé à Caen en 1780, et remplacé par Rang des Adrets auquel succédèrent Sabattier et Villepois, et qu'il revint à Sedan lors de la réorganisation des cultes par le premier consul. Il ajoute qu'en 1806 on comptait dans cette ville et aux environs, de 1500 à 2,000 protestants disséminés dans les lieux suivants : Rethel, Daigny, Givonne, La Chapelle, Illy, Flégneux, Francheval, Douzy, Reaucourt, Laberlière, Verières, Semuy, Harraucourt, Lerzy, Torcy, Balan.

« J'espère que le Conseil presbytéral d'une ville célèbre dans notre his-

toire voudra bien voir dans ces lignes un témoignage du vif intérêt que je porte aux Eglises du Nord.

« Veuillez agréer, etc. » O. Douen.

—

**L'Album « Amicorum » de Nic. Van Sorgen. — Autographes de Du Plessis-Mornay, Chamier, Casaubon, P. Du Moulin, etc. (1605).**

Ce curieux Album, dont nous avons donné la description (VIII, 497), et au sujet duquel M. le chevalier Van Rappard nous a communiqué d'instructifs renseignements (IX, 99), est revenu aux mains du libraire M. Claudin, et cette circonstance nous ayant permis d'en prendre connaissance, nous pouvons compléter ici, par quelques citations textuelles, l'article bibliographique que nous avions reproduit. Et d'abord, nous corrigerons une erreur que M. Claudin nous a lui-même signalée : ce n'est pas 219 autographes, mais seulement 89 que contient l'Album ; le premier chiffre est celui des pages qu'il contient, mais il en est beaucoup qui sont restées blanches.

Pour nous borner aux huit écritures qui nous paraissent rentrer plus directement dans notre cadre, nous allons extraire les lignes que nous trouvons aux pages 5 (Du Plessis-Mornay), 13 (Chamier), 17 (Willerius), 55 (Casaubon), 56 (Vignier), 97 (P. Du Moulin), 122 (J. Couët), 213 (R.-C. Baro). Mais nous les placerons ici dans l'ordre de dates.

Outre les renseignements utiles à l'histoire et à la biographie que peuvent fournir les autographes, on doit rechercher et observer plus particulièrement avec intérêt dans les pages d'un *Album d'amis*, tel que celui-ci, le choix des sentences inscrites comme souvenir d'eux-mêmes, par les personnages qui y ont mis un spécimen de leur plume. Le caractère, les allures, les préoccupations de chacun s'y marquent le plus souvent d'une manière frappante. Ainsi, l'on va retrouver ici Casaubon dans une pensée pieuse qu'il trace en grec ; Pierre Du Moulin, dans une sorte de formule théologique versifiée ; Daniel Chamier, dans un distique grec contre les jésuites ; Du Plessis-Mornay, dans sa fière et belle devise (*Bull.*, I, 203) ; enfin, un professeur centenaire de l'Académie de Montauban se reconnaîtra à son étalage pédagogique. Cela dit, voici les textes en question :

Μηδέν ποτ' ἔμη ἄλλο πλὴν Θεῷ φίλος.

Is. Casaubonus *scribebam Lutetiæ Parisiorum.* A. D. xiv *kal. Jan.* MDCIV.

—

Θεοῦ διδόντος οὐδὲν ἰσχύει φθόνος
Καὶ μὴ διδόντος οὐδὲν ἰσχύει πόνος.

*Ornatissimo juveni Nicolao Van Sorgen Delphensi scripsi hoc mei monimentum.* Petrus Molineus.
*Lutetiæ,* 15 *cal. Decembr.* 1604.

—

*Virtute ambire oportet, non favitoribus.* Plautus.
*Hanc viam ingressus est hic doctus Belga, qui vera et solida via, non suffragiis exquisitus, gloriam sibi peperit immortalem; cujus rei hoc monumentum extare cupidus symbolum adscripsi.*
H. Willerius, *Aur. Acad. decanus.* 1605.

(*H. Willerius* ne signifierait-il pas *Hotman de Villiers?* Le fils de François Hotman était en effet sieur de Villiers-Saint-Paul (1); mais a-t-il été doyen de l'Académie d'Orléans? Nous l'ignorons.)

—

*Imp. Just. Cod. de vet. ju. enuc.:*
*« Deus et res desperatas donare et consummare virtutis magnitudine potest; »*
*Et*
*« Ex ejus invocatione sequitur bonum initium, melius medium et optimus finis. »*
*(Gloss. ad. poem. Institut.)*
Nicolaus Vignierius *N. f. moris et amoris ergo scribebam Blesis D. N. V. S., ann.* 1605, *Jan.* 9.

—

Arte et Marte. Ἀρετῇ καὶ Ἄρει.
*Eximio adolescenti D. Nicolao a Sorgen* Philippus Mornayus *amicitiæ monumentum scripsi Salmurii. Anno* 1605, 15 *Januarii.*

—

*Robore et constantia*
*Robertus Constantinus Baro Gymatius et professor græcarum litterarum in Academia Montalbanensi idemque assertor* τῆς οὐρανίου ἁρμονίας *etiamque audibilis experientia quotidiana* 24 *annorum adversus sententiam Aristotelis (uno excepto Platone) principis philosophorum, hæc occupatus, exaravi in gratiam Nicolai a Sorgen adolescentis eruditissimi et in jurisprudentia licentiati ut sit* σύμβολον καὶ δὴ καὶ μνημεῖον τῆς φιλίας ἀειδίου. *Anno D.* 1605: *nostræ vero ætatis centesimo, ut numerant* περίεργοι *tum amici, tum invidi.*
*Montalbani* 5 *die Maii, anno* 1605.

(Une note marginale porte ces mots : N. B. *Obiit æt.* 103.)

(1) Le titre d'un livre (*L'Ambassadeur*) publié par lui en 1603, porte simplement : *Par le sieur de Vill. H.*, et la dédicace : « A Mgr de Villeroy, conseiller « du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et premier secrétaire de ses comman- « demens. » est signée *Hotman.*

—

*Ingenium Jesuitarum.*

Αἰτοῦσιν οὐκ ἀργύριον τι σμικρὸν· τί δαὶ;
Θησαυρὸν εὐδαίμονος ἢ κτῆμα πολύτιμον.

*Scripsit rogatus et libens amoris honorisque ergo, optimo doctissimo que juveni : in Montilio Aimarii :* XV *Junii* 1605.

CHAMIERUS.

Les autographes de Chamier sont rares à tel point que lorsque nous les recherchions de tous côtés, pour la préparation de notre volume (*Daniel Chamier*, etc., in-8°, 1858), nous trouvâmes à grand'peine quatre signatures de lui, entre autres celle que nous avons reproduite en *fac-simile* (*ibid.*, p. 326), et nous ne rencontrâmes pas même une ligne entière de son écriture. Ce spécimen est donc le seul que nous en ayons encore vu.

—

Ζῆν βουλόμενος μὴ πράττε θανάτου ἄξια.

*Qui sapit semper cogitat qualis vita sit, non quanta. Non enim vivere bonum est, sed bene vivere.*

*Pietate æque ac eruditione præstanti adolescenti Dom. Nicolao à Sorgen scripsit* ὡς φιλίας μνημόσυνον JACOBUS COUETUS *Parisiensis Basileæ Rauracorum, 24 Julii, stylo veteri, an.* 1605.

—

**Renseignements demandés au sujet du nom d'une famille de réfugiés du Dauphiné.**

M. Mazade, pasteur aumônier du collége de Tournon, nous transmet la communication suivante :

« Il y a ici une famille anglaise honorable du nom de *Burchell.* Elle descend de réfugiés français des environs de Lyon; leur aïeul était marchand de soie. Les prénoms de David et Benjamin se sont toujours conservés parmi eux. Leur nom, anglais aujourd'hui, de *Burchell*, ne serait-il pas une forme altérée du nom français de *Boucherle*, par suite de la transposition de la lettre *r*, occasionnée par l'accent tonique ?

« J'ai retrouvé à Lausanne une famille Boucherle, descendant d'un Boucherle de Montélimart où la famille existe encore en la personne de mon beau-frère, depuis longtemps ancien du Consistoire et trésorier des pauvres. Un frère de son grand-père paternel s'établit à Lausanne où sa famille a prospéré, et un autre passa en Hollande, d'où il pourrait très bien être allé en Angleterre à la suite de Guillaume. C'est ce qui arriva à un Lacroix, de Livron, où la famille subsiste; il devint cuisinier de Marlborough, se maria

avec une Anglaise et laissa une belle fortune dont quelques legs revinrent à Livron. »

Nous ne pouvons, quant à nous, répondre pour le moment qu'une chose : C'est que la conjecture de M. Mazade ne manque pas de vraisemblance, et nous pouvons lui citer un exemple analogue ou plutôt en sens inverse, celui d'une famille écossaise dont le nom originel, *Burley* ou *Burleigh*, s'est changé en France en celui de *Bruley* ou *Brulley*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Mais ce n'est guère que par des documents de famille ou de localité que de pareilles questions peuvent se trouver résolues.

—

**Deux jeunes protestantes enfermées dans un couvent, par ordre de l'évêque Fléchier (1700).**

La déclaration suivante a été copiée par M. Th. Claparède, dans un des volumes de la collection Court, à la Bibliothèque de Genève :

L'an 1700, et le 25 du mois de mars, moy, Marie Fourmadd, et Anne-Jeanne-Suzanne Lombard, du lieu de Congénies, par ordre d'Esprit Fléchier, évêque de Nismes, avons esté conduites au couvent de Sommières, escortées par une compagnie de bourgeoisie, qui nous menèrent au-devant de M. de Villevielle, à qui il nous fallut répondre à ses demandes. Il commanda à ces bourgeois de nous amener au couvent jusques à nouvel ordre. Le curé de la ville, appelé père Mouche, venoit nous faire la censure tous les jours. On nous faisoit confesser souvent. Comme nous étions fort jeunes, nous aurions mieux aimé la prison, à cause que nous serions esté loin de ces censures. Nous y restâmes cinq mois, à 14 livres par mois. Le tout nous arriva pour nous faire renoncer à notre sainte religion.

—

**Un ancien livre à rechercher.**

Il existe un livre intitulé : *Claudii* Grularthi, *in supremo Normaniæ senatu præsidis, obitus.* [Oratio Joan. Roenni.] *Paris.* [Jacquin.] 1608, in-8°. (Discours sur la mort de Claude Groulart, premier président du parlement de Normandie.)

M. Guill. Guizot, qui voudrait consulter cet ouvrage, nous prie de demander si quelqu'un de nos lecteurs pourrait lui en indiquer un exemplaire.

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

---

### LA RÉFORME A PORRENTRUY AU XVIe SIÈCLE

**1551-1562.**

En 1858, M. le professeur Kohler, alors président de la Société jurassienne d'émulation, a prononcé, à l'ouverture de la séance générale de cette Société, tenue à Porrentruy, un discours qui offre plusieurs traits remarquables au sujet de la Réforme. La première partie de son travail, consacrée à la vie religieuse au XVIe siècle, est digne, sous tous les rapports, d'être signalée, et nous le ferons en en rappelant des faits inconnus pour la plupart, étant demeurés enfouis jusqu'à ce jour dans les archives de sa ville natale. Nous allons suivre l'auteur pas à pas, en donnant la substance des pages qu'il a consacrées aux origines de la Réforme dans ce coin de pays intéressant qui touche à la France, à l'ancien comté de Montbéliard, et qui autrefois formait le département du Mont-Terrible.

Au XVIe siècle, Porrentruy était dans une position anormale, dépendant, pour le temporel, de l'évêque de Bâle, et relevant au spirituel de l'archevêché de Besançon. Il est à remarquer que les besoins religieux de la contrée occupaient très peu les hauts dignitaires ecclésiastiques de la Franche-Comté; leur incurie, leur indifférence coupable faillit gagner au protestantisme la cité épiscopale. Quelques historiens rapportent à 1551 et 1554 un voyage de Guillaume Farel à Porrentruy, mais les archives de cette ville gardent le silence à cet égard. Il est positif qu'il y vint en compagnie des pasteurs Blaurer, de Bienne, et Beynon, de Ferrière. Déjà la Réforme y comptait des partisans, aussi furent-ils bien accueillis par le magistrat; mais des troubles les forcèrent bientôt à se retirer. Alors une adresse rédigée par le pasteur Fabry fut envoyée par la classe de Neuchâtel au gouverneur de Berne pour intervenir en faveur de la liberté de conscience à Porrentruy. Farel se rendit à Berne pour défendre sa conduite et répondre aux plaintes portées contre lui par le gouverneur de Bourgogne et le parlement de Dôle. Ensuite il revint à Porrentruy, le 1er avril 1557, accompagné du *prédicant* Ernest Beynon. L'évêque, prévenu de son arrivée, manda de suite les conseils au château. Pendant quatre jours, mais inutilement, Farel sollicita du magistrat un *lieu pour prêcher l'Evangile*. La ville paya les dépenses de ses hôtes. On lit dans les *Archives de Porrentruy :* « Les dicts prédicants arrivèrent le mercredi a sty et demeurèrent jusque le dimanche suyvant pour besoingner avec

a grâce de Monsieur et messires des conseils, et fust conseilles que l'on debvoit payer leurs dépenses pour ce. »

Deux mois plus tard, le 21 juin, le maître et son disciple demandèrent audience de messires des trois conseils et des douze députés de la commune. Ces démarches n'aboutirent point, mais pourtant les germes de la Réformation n'étaient pas étouffés à Porrentruy, la lutte allait se prolonger encore plusieurs années.

L'archevêque de Besançon s'efforçait d'opposer aux prédications évangéliques des missions orthodoxes. En 1566, un *beau père* de l'ordre de Saint-François prêche le carême à Saint-Pierre; en 1571, un moine jacobin tonne contre l'hérésie, et dès lors, à intervalles plus rapprochés, des ecclésiastiques bisontins remplirent les mêmes fonctions en 1572, 1574, 1575.

Dans cette dernière année, les partisans de la Réforme sollicitèrent de nouveau de l'évêque de Bâle d'exercer librement à Porrentruy le culte évangélique. Le licencié en droit Jean Docourt ou Jehan Docort, scribe de la ville, de 1556 à 1562, et en cette qualité ayant eu des relations avec Farel, s'était retiré à Audincourt près de Montbéliard, après avoir embrassé la Réforme. A la fin de mai, Nicolas Rossel le vieux, lieutenant, fut envoyé à Audincourt pour traiter la cause de la religion avec Docourt qui venait de se rendre pour trois jours à Montbéliard. « Pendant lequel terme MM. les gouverneurs, chanceliers et autres conseillers de M. le Comte furent interpellés par le dict licencié Docourt d'en donner leurs advis. Ce que tous ensemble pour la bonne voisinance des deux villes et respublicques, ils firent volontairement, déclairant par leur résolution estre convenable de communiquer le faict de la religion à Messieurs de Basle comme principale ville de l'évesché pour en avoir leurs semblables advis. » On ne perdit pas de temps. Les partisans de la Réforme redoublèrent de zèle pour hâter la réussite de leurs projets. Le 8 juillet se réunirent à Bure, entre Porrentruy et Abbevillers, Jean Docourt, Nicolas Rossel, Nicolas Vernier et Henri Farine dans le but de s'entendre. Le 23 août, on vit arriver à Porrentruy Hélias Philippin de Neuchâtel, « ministre de la sainte Evangile de Jésus-Christ, notre Saulveur et Rédempteur, envoyé de la part des ministres et prédicateurs du dit lieu, iceulx estans informés et advertis que *désirions que prédication de la pure et scincère Evangille de l'Eternel fusse annoncée et plantée en ce lieu.* » Le maître-bourgeois et deux conseillers dînèrent avec lui à l'hôtel de Claudat Choffat; la ville paya ses dépenses et celles de son guide.

Bientôt la Réforme descendit sur la place publique. Un jour, un ministre haranguait le peuple du haut de la *pierre au poisson;* une foule compacte l'entourait, lorsqu'un catholique fervent saisit le pasteur d'une main vi-

goureuse et le force à prendre la fuite. La tradition ajoute que ce citoyen, dont la famille vit encore, ne se contenta pas de donner un soufflet au malheureux apôtre, mais que du lourd marteau de serrurier qu'il tenait en main, il le menaça de lui briser le crâne, s'il ne quittait la place au plus vite.

Après Farel et Philippin, un troisième ministre essaya encore de faire triompher la doctrine évangélique dans la cité épiscopale, et il apporta à cette œuvre une persévérance remarquable. Ce fut Jean Chardon, pasteur à Saint-Imier, invité à dîner à l'hôtel de ville le 27 juin 1576, et appelé, dans les *Comptes des dépenses de la ville*, ministre de la Parole ou de l'Evangile de Jésus-Christ, notre Rédempteur. Il se rendit aussi à Corgemont, puis revint; mais à partir de septembre 1579, les ministres réformés ne purent plus prêcher l'Evangile à Porrentruy, du moins le nom d'aucun ne figure plus dans les registres de la ville. Plusieurs familles bourgeoises, comme Docourt, Rossel et d'autres qui nous sont connus, se retirèrent dans le comté de Montbéliard.

Si les progrès de la Réforme ne furent pas plus grands à Porrentruy, si la doctrine nouvelle ne s'y implanta point, la faute n'en fut point à l'archevêque de Besançon : tous ses actes concouraient à ce résultat. Jean Chardon n'avait pu choisir un moment plus favorable pour ses prédications. Le curé de la ville, François Basuel, était sous le poids de graves accusations. Les bourgeois en demandaient *ung autre plus craignant Dieu*. Le désordre était à son comble, la vie de Basuel était un scandale public. La *Mère commune*, moralité jouée à Porrentruy, semble être une satire à l'adresse du prêtre débauché, indigne de porter la soutane. Sur ces entrefaites, Chardon vint à Porrentruy pour la quatrième et dernière fois... L'archevêque *promit* tout et n'accorda rien..... Jean Basuel mourut tranquille, curé de cette ville, en avril 1592, et le vicaire général de Besançon chargea son neveu, François Basuel le jeune, de desservir la cure.

On doit reconnaître, par cette relation abrégée, que le discours de M. le professeur Kohler n'est autre chose qu'une de ces monographies précieuses qui viennent jeter quelques rayons de lumière sur certaines pages de l'histoire religieuse d'une de nos petites villes de la frontière suisse. Ces travaux partiels ont souvent l'avantage de mettre en relief ou de faire connaître des hommes qui seraient restés au fond du tombeau si des chercheurs infatigables et consciencieux n'étaient allés leur tendre la main pour les exhumer de la poussière. Ce travail en est une preuve évidente.

G. Goguel, pasteur.

---

# LE DOCTEUR AUGUSTIN CAZALLA

## L'UNE DES VICTIMES DU PREMIER AUTO-DA-FÉ DE VALLADOLID.

### 1559.

. Nous avons reproduit (*Bull.*, XI, 334) un document d'une haute importance pour l'histoire du protestantisme en Espagne : *L'auto-da-fé de Valladolid de* 1559, le premier *acte de foi* solennel qui fut célébré dans l'ancienne capitale de la Castille.

La pièce que nous publions aujourd'hui, en espagnol et en français d'après la communication que veut bien nous en faire M. J.-M. Guardia, n'aura pas moins d'intérêt pour nos lecteurs à cause de la rareté des documents de cette sorte. On y prend sur le fait l'altération que la légende, infidèle à la tradition et en contradiction flagrante avec les témoignages contemporains les plus authentiques, a introduite dans le récit du mouvement religieux qui agita l'Espagne en plein seizième siècle, et dont l'histoire est encore si mal connue.

Elle est heureusement, depuis quelques années, l'objet de recherches suivies, qui ont révélé à M. Guardia des choses nouvelles, et lui ont permis de voir en plus grande lumière, les choses connues. L'inquisition ayant détruit, en même temps que les hommes qui prêchèrent la réforme religieuse, les livres dont ils étaient les auteurs ou les héros, ils n'est pas de tâche plus ardue que celle d'exhumer aujourd'hui leur histoire ! Aussi M. Guardia s'applaudit-il d'avoir pu ajouter à ses dossiers une pièce justificative de cette nature, et il est, nous écrit-il, « particulièrement heureux d'en devoir la connaissance à un homme trop modeste pour son savoir, et d'un zèle peu commun dans l'investigation des livres anciens et modernes de l'Espagne, Don Dionisio Hidalgo, le savant bibliographe.

« M. Dionisio Hidalgo a tiré cette pièce d'un manuscrit qu'il suppose appartenir au XVII<sup>e</sup> siècle ou aux premières années du XVIII<sup>e</sup>. Nous inclinons à penser, que c'est un extrait de sermon, ou de traité de piété à l'usage des gens dévotieux. Le style guindé et l'affectation de profondeur qui la caractérisent, dès le début, annoncent le prédicateur moraliste de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. C'était, semble-t-il, quelque moine qui voulait frapper l'imagination de ses auditeurs par le récit d'un événement tragique ; mais prédicateur ou écrivain, l'auteur de cette pièce était moins préoccupé de rapporter des choses vraies, que de faire des phrases ; et nous avons eu quelque peine à mettre passablement en français ces quelques pages, qui ne sont pas toujours d'une clarté parfaite dans l'original. »

Cela dit, voici le texte même du morceau en question; la traduction et les observations de M. Guardia viendront ensuite.

CASO, CAUSA Y CASTIGO DE CAZALLA EN VALLADOLID.

Siempre han sido y serán para los mortales incomprensibles los altos juicios de Dios, y para convencer nuestra ignorancia nos manifiestan su poder varios y diversos sucesos, para que ninguno se desvanezca por su virtud, por su ciencia ni por su nobleza, dejandonos en todos estados vivos ejemplares para que conozcamos que lo poco ó nada que somos no nos viene hereditario, sino que lo gozamos por una prestada provision que cesa cuando llega su santa voluntad, siendo regularmente la causa la mala distribucion y aplicacion de los talentos con que fuimos dotados. Bien se manifestó esto en Luzbel, pues siendo formado en el cielo y dotado de superiores prerogativas de nobleza y ciencia, habiendole faltado la virtud, apoderado de una desvanecida soberbia, perdió la patria y nobleza, y arrastró tras si tanto número de desdichados que ignorantes siguieron su doctrina. Pues si esto sucedió en el cielo, ¿ que tendremos que maravillarnos de tantos ejemplares como las historias nos cuentan de semejantes casos que en el mundo han acontecido, que traerlos á la memoria seria un proceder en infinito?

Y porque no quede en olvido el que sucedió en una de las principales cindades de Castilla, lo referiré porque sirva su castigo de doctrinal escarmiento y luz de nuestra iniquidad y maldad.

Vivia en cierta cindad de Castilla un clérigo llamado José Cazalla; este habia sembrado entre la junta (*sic*) ignorante una falsa y diabolica doctrina, y los convocaba al anochecer á su casa, teniendo un por-

---

HISTOIRE, PROCÈS ET CHATIMENT DE CAZALLA, A VALLADOLID.

Les hauts jugements de Dieu furent et seront toujours incompréhensibles pour les mortels. A la confusion de notre ignorance, la puissance divine se manifeste en des événements divers et variés, afin que nul ne tire vanité de sa vertu, de son savoir, ou de sa noblesse, en nous offrant de frappants exemples, dans toutes les conditions de la vie, qui nous apprennent que le peu que nous sommes (et nous ne sommes rien) n'est point un patrimoine héréditaire, mais un bien d'emprunt et provisoire, dont la jouissance cesse aussitôt qu'il plaît à la volonté souveraine, ce qui arrive ordinairement à la suite du mauvais emploi ou de l'abus que nous faisons des talents qui nous ont été départis. Il en fut évidemment ainsi de Lucifer, qui, ayant été formé dans le ciel et doué de qualités supérieures, en noblesse et en science, la vertu lui ayant fait défaut, en proie au vertige de l'orgueil, perdit sa patrie et sa noblesse, et entraîna dans sa chute un si grand nombre d'infortunés qui avaient, dans leur ignorance, suivi ses enseignements. Si donc pareille chose advint dans le ciel, faudra-t-il nous étonner de tant d'exemples que nous rapporte l'histoire de faits semblables qui sont advenus en ce monde et qu'il serait infini de rappeler au souvenir? Pour ne pas laisser dans l'oubli un de ces faits advenu dans une des villes les plus considérables de la Castille, je le rapporterai, afin que le châtiment qui s'ensuivit serve d'avertissement et de leçon, et nous éclaire sur notre iniquité et notre méchanceté.

Dans une certaine ville de Castille vivait un prêtre nommé Joseph Cazalla, qui avait répandu dans la foule ignorante une doctrine fausse et diabolique. Il les convoquait (les adeptes), quand tombait la nuit, dans sa maison, où il avait

tero á la puerta para que abriese á quien llamaba, y dando el nombre de Cazuela entraban en ella asi hombres como mugeres, y estando todos juntos les hacia su plática, y por remate apagando las luces decia : « Aleluya, cada uno con la suya. » Y así cada hombre asia de la muger que el lance le destinaba ó que la malicia le habia puesto junto á si.

Pero la Providencia divina que aunque consiente la culpa no permite que sean permanentes, y que tiene prometido que no ha de haber cosa oculta del cielo á la tierra, dispuso que esto se descubriese para castigo dellos y escarmiento de los venideros; y fué el caso que habiendo hecho reparo un muchacho de trece á catorce años que su madre todas las noches salia de casa, sin poder averiguar adonde iba, la fué una noche siguiendo, y viendo que llegaba á la tal casa y que llamando y dando el nombre entraba, le movió la curiosidad el deseo de averiguar el fin, mayormente habiendo visto que otra mucha gente, así hombres como mugeres, dando el mismo nombre entraban todos. estuvose un rato haciendo sus conjeturas, y resolvió llamar dando el mismo nombre que los demás y entrar para apurar aquel enigma. Hizolo cómo lo pensó, y habiendo entrado y visto todo lo que pasaba, y llegando el caso de apagar las luces, hizo lo que los demas, y le movió la curiosidad de cortar un pedazo de la basquiña de la muger que le habia tocado, por ver si podía venir en conocimiento á otro dia de la que habia sido, y habiendose dividido todos aquella noche, se fué el muchacho á su casa sin darse por entendido de nada de lo que habia visto. Y reparando que á la basquiña de su madre le faltaba el pedazo que habia cortado en la casa de Cazalla, vino en el conocimiento de que era su madre la muger que carnalmente habia conocido. Alumbróle Dios de su culpa, y al dia siguiente se fué á confesarla, y por este camino per-

---

placé un portier chargé d'ouvrir à ceux qui frappaient. En prononçant le mot *cazuela* (poëlon, casserole), chacun entrait, hommes et femmes. Et quand ils étaient tous assemblés, il (Cazalla) leur faisait une conférence, à la fin de laquelle il éteignait les lumières, en disant : *Alleluya, cada uno con la suya* (Alleluya, à chacun sa commère). Alors, chacun s'emparait de la femme qui se trouvait à sa portée, soit par un effet du hasrd, soit par un honteux calcul.

Mais la divine providence, qui, tout en permettant le péché, ne le laisse pas durer longuement, et qui a fait la promesse qu'il n'y aurait nulle chose cachée entre le ciel et la terre, voulut que le fait fût découvert, pour châtier les adeptes et donner un avertissement à la postérité. Voici ce qui advint.

Un garçon de treize à quatorze ans, ayant remarqué que sa mère sortait de chez elle toutes les nuits, et ne pouvant deviner où elle allait, la suivit un soir et la vit arriver à la maison susdite, où elle entra après avoir frappé et donné le mot d'ordre. La curiosité réveilla en lui le désir de connaître la chose à fond, surtout quand il eut vu beaucoup de monde, tant hommes que femmes, entrer après avoir donné le mot d'ordre. Il fut un moment à faire ses réflexions, puis il se décida à frapper et à donner le mot, comme les autres, afin d'entrer et de savoir le sens de l'énigme. Il fit selon sa résolution; et étant entré, il vit tout ce qui se passait. Et quand vint le moment où les lumières furent éteintes, il fit comme les autres. La curiosité lui inspira de couper un morceau de la jupe (basquine) de la femme qui lui était échue, comme un moyen de reconnaître plus tard la personne. Et tout le monde s'étant retiré, cette nuit-là, le garçon s'en alla chez lui, et fit comme s'il n'avait rien vu. Mais s'étant aperçu que le morceau de jupe qu'il avait coupé dans le domicile de Cazalla appartenait à sa mère, il apprit par là que c'était avec celle-ci qu'il avait eu un commerce charnel. Dieu l'illumina sur sa faute, et il s'en confessa dès le lendemain; et ce fut

mitió la magestad divina que fuesen todos descubiertos, presos y castigados por el santo oficio de la Inquisicion, la casa sembrada de sal, y puesto un rótulo en una piedra que refiere el caso para ejemplo y escarmiento de los venideros siglos.

---

par cette voie que la divine Majesté permit qu'ils fussent tous (les protestants) découverts, arrêtés et châtiés par le saint office de l'inquisition. On sema du sel sur l'emplacement de la maison, et une inscription gravée sur la pierre rappelle l'événement pour l'instruction exemplaire des siècles à venir.

« Telle est cette pièce d'éloquence sacrée, au début solennel, faisant bien pressentir le dessein de l'orateur. En développant ce lieu commun du châtiment de l'orgueil, il aboutissait naturellement à cette conclusion aimée des prédicateurs espagnols, qu'il faut, pour faire sûrement son salut, obéir à l'Eglise et s'abstenir de tout amour de nouveautés doctrinales.

« Quant à la narration, remarquons tout d'abord qu'au lieu de dire simplement Valladolid, il dit : « une des principales villes de la Castille. » D'où l'on peut induire que la tradition avait assez mal conservé le souvenir de la réformation religieuse en Espagne, et que le texte que nous analysons appartiendrait à une époque relativement moderne ; car il n'est pas vraisemblable que l'orateur ou l'écrivain eût négligé de parti pris les particularités qui pouvaient donner plus de poids à son exemple, en y ajoutant plus d'exactitude, si l'événement qu'il rappelle eût été plus vivant dans la mémoire des auditeurs. En passant de cette conjecture à une autre, peut-être est-il permis d'accuser le narrateur, sinon d'altération volontaire, du moins d'ignorance palpable. Il paraît, en effet, n'avoir recueilli que ces vagues rumeurs qui restent à la suite des faits lointains, et se propagent comme un écho affaibli par la distance. Non-seulement il ignore le nom de cette ville qui est le théâtre de son récit, mais il ne sait même pas le prénom du personnage qu'il propose à l'édification des fidèles comme un grand exemple. Le chef des chrétiens, ou mieux, des catholiques réformés de la Castille, se nommait *Augustin* et non *Joseph* Cazalla. Prédicateur de Charles-Quint d'abord, puis de Philippe II, il était célèbre avant de devenir illustre. Le docteur Illescas, dans son *Histoire pontificale*, parlant de lui avec plus d'égards qu'il n'était alors d'usage envers les hérétiques, entre autres choses à sa louange, dit qu'il était des plus éloquents parmi les orateurs sacrés de son époque et de son pays, « *el dotor Cazalla, predicador del Emperador, de los mas elocuentes en el pulpito de cuantos predicaban en Espana.* » Ce prénom de Joseph n'appartenait, d'ailleurs, ni au prédicateur de Charles-Quint, ni à aucun des membres de sa famille, qui furent condamnés ou brûlés avec lui, ou après lui dans les deux actes de foi de Valladolid, en mai et en octobre 1559.

« Concluons de cette remarque, si minutieuse qu'elle soit, que le nom de

Cazalla s'était conservé, et il ne pouvait en être autrement, puisqu'un monument entretenu avec le plus grand soin, perpétuait le souvenir de sa tentative, sans toutefois en préciser l'auteur véritable. Et de fait, sur la pierre monumentale qui fut érigée par ordre exprès de l'inquisition, à l'endroit même où le chef des réformés de Valladolid avait prêché et enseigné la foi évangélique, ce n'est point son nom qui figurait, mais celui de son père, et celui de sa mère.

« L'auteur anonyme dit ensuite que ce prêtre avait semé parmi la foule ignorante une doctrine diabolique. Il était dans son rôle en qualifiant ainsi la religion réformée ; c'était l'usage reçu parmi les prédicateurs catholiques, et à cet égard les prédicateurs de la Réforme ne restaient pas en arrière ; les temples retentissaient de leurs tirades contre la superstition romaine et la dévotion matérielle des papistes.

« Il était tout naturel qu'il se déchaînât contre la doctrine fausse et endiablée — ou diabolique — c'est tout un pour ceux qui mettent le diable partout où Dieu n'est pas. Mais, ce qui est moins admissible, c'est ce qu'il dit de la *foule ignorante* qui recueillait les enseignements de Cazalla. Car il est avéré, non pas seulement par la tradition, mais par les documents authentiques que nous devons aux archives de l'inquisition, il est avéré que la plupart des partisans de la religion réformée dans la Vieille-Castille, étaient des hommes d'un rang élevé, éminents par leurs talents et par leur savoir, des hommes distingués, ou du moins très connus, en évidence presque tous, comme gens de cour ou comme gens d'Eglise, Aussi Cipriano de Valera, le plus fécond écrivain, parmi les réformés espagnols, a-t-il pu dire avec raison, que la persécution contre les partisans de la Réforme atteignit des hommes de savoir et de noble lignage. « *Esta persecucion* (dit-il dans son traité *du Pape*) *comenzando en Sevilla, ha cundido casi por toda España contra gente noble y docta* » (p. 227 de la nouvelle édition, 1851).

« Que si l'on s'avisait de mettre en doute la véracité d'un auteur protestant, défendant la cause des siens, on n'aurait qu'à ouvrir l'historien cité plus haut, ce même Illescas dont les termes ne laissent rien à désirer en fait de précision et de clarté : « *Solian en otros tiempos*, dit cet élégant narrateur, *salir a los cadahalsos, y tener sambenitos en las Iglesias, gentes viles y de ruin casta ; pero en estos años postreros habemos visto las carceles y los cadahalsos, y ahun las hogueras, pobladas de* gente de lustre ; *y ahun* (*lo que es mas de llorar*) de ilustres, *y de personas* (*que al parecer del mundo*) en letras *y en vida, hacian ventaja muy grande á otros.* »

« Cela est très clair et tout à fait net. Autrefois, c'était la canaille et sotte espèce, comme dit le bonhomme, qui fournissait le gibier de potence, alimentait les bûchers et engraissait les charniers de l'Inquisition ; mais depuis la tentative d'une réformation religieuse, les prisons du saint-office

s'ouvrirent à des gens qualifiés, à des hommes de grande réputation, à des théologiens en renom, à des religieux d'une autorité reconnue, et même à des religieuses et à des dames de haut parage, « *monjas, casadas y doncellas ilustres y de mucha calidad,* » dit encore le même historien, et plus loin, pour en finir avec ces citations : « *Eran todos los presos de Valladolid, Sevilla y Toledo, personas harto calificadas.* »

« Cipriano de Valera, qui savait à fond les détails de la grande persécution, et qui avait eu la bonne fortune d'échapper aux griffes des inquisiteurs de Séville, Cipriano de Valera, insiste sur cette particularité, que la plupart des victimes de la fureur du saint-office étaient des personnes de grande naissance ou de grande réputation; et il se résume en ces termes : « *Dios ha revelado la luz de su Evangelio en España* a gente docta, *y a gente de lustre, ilustre y noble : cuando le placera hara la misma misericordia al vulgo y gente comun.* » (Dieu qui a illuminé les grands et les savants, fera luire sa lumière sur les petits et les simples.)

« C'était là son espoir et son vœu le plus cher; et en effet, la doctrine réformée ne pouvait prendre racine qu'en s'implantant, pour ainsi dire, dans les masses; or, le peuple participa très faiblement au mouvement réformiste, et il fit paraître même une certaine indifférence, en assistant au spectacle des actes de foi; preuve évidente qu'il ne connaissait point les enseignements des nouveaux docteurs.

« Ce n'était point aux ignorants que s'adressaient les grands prédicateurs de Séville et de Valladolid; et, cela est si vrai, qu'un homme en réputation de savoir, en ces temps de persécutions sanglantes, risquait fort de passer pour hérétique, et sentait, comme on dit, le fagot. « *En España*, observe encore l'auteur cité plus haut, *en viendo a uno muy letrado y muy docto, luego dicen, que es tan docto, que esta en peligro de ser lutherano; y no hay casi casa noble en España que no haya habido en ella alguno, o algunos de la religion reformada.* »

« Après ces éclaircissements, qui dissipent l'ombre même d'un doute, touchant la qualité et le mérite des partisans de la Réforme, passons à ce qui est dit dans la relation anonyme, des réunions nocturnes qui avaient lieu chez Cazalla.

« Il est très vrai que la maison des Cazalla, une des plus vastes et des plus belles de Valladolid, était le centre des assemblées protestantes : les religionnaires se rendaient la nuit dans cette maison et une fois que l'assemblée était complète, on priait en commun, on entendait quelque prédication édifiante ou quelque lecture biblique, et l'on se séparait avec inquiétude et non sans espoir. La mère de Cazalla, Doña Leonor de Vivero, veuve très riche et appartenant à une noble famille, était l'âme de ces réunions clan-

destines : elle mourut avant la découverte du complot (c'est ainsi que les inquisiteurs qualifiaient les tentatives infructueuses des réformés); mais ses ossements furent exhumés et brûlés avec son effigie, dans l'acte de foi du mois de mai 1559; de sorte qu'Augustin Cazalla, au moment d'expirer, put voir jeter aux flammes du bûcher les restes de sa mère.

« Ce qui peut paraître curieux, c'est ce que rapporte le narrateur anonyme, de ce portier qui ouvrait la porte aux habitués de la maison, sur un simple mot. Les portiers n'étaient guère en usage en ces temps-là, et l'on s'en passe encore de nos jours dans la plupart des villes d'Espagne. Ce qu'on sait d'une manière certaine, c'est que Cazalla avait à son service un homme dévoué, qui était au besoin un émissaire intelligent et actif, celui-là même que Philippe II fit arrêter et poursuivre, non sans dépenser à cette fin une somme suffisante pour équiper un vaisseau de guerre. On entrait chez Cazalla, dit le narrateur, en prononçant le mot *Cazuela*. Entre ce mot et le nom même de *Cazalla* il y a quelque analogie ; d'ailleurs, il est difficile de pénétrer le sens occulte d'un terme qui désigne tout uniment un simple ustensile de ménage. Peut-être ce mot réveillait-il quelque souvenir de magie ; car c'est proprement à une scène de sorcellerie, à une orgie de sabbat, que le prédicateur fait assister son auditoire. Cazalla, dans ce récit, ne joue-t-il pas en effet le rôle du diable, qui commençait habituellement dans les réunions de sorciers et sorcières, par une belle harangue « *hacia su platica*, » comme pour ouvrir la séance ? Ce qui suit ressemble aussi beaucoup à la clôture des grandes assemblées sabbatiques ; on s'embrassait très fort et sans cérémonie, et c'était le président, ou Satan, qui donnait l'exemple.

« Une chose à noter aussi, c'est cette espèce de dicton : « *Alleluya, cada uno con la suya.* » Ce refrain, comme on dit en Espagne, est bien populaire d'origine ; mais il remonte haut ; et il a été appliqué à une circonstance particulière, de façon à rendre le conte plus vraisemblable.

« Quant à ce qui vient ensuite, il n'est et ne peut être qu'une fable, fort ancienne du reste, car elle avait cours du temps des Vaudois et des Albigeois ; et elle ne pouvait manquer de trouver place tôt ou tard dans ces récits mensongers, inventés à plaisir par la haine religieuse. Les premiers chrétiens étaient accusés de forniquer entre eux, dans leurs réunions ou agapes, alors qu'ils se cachaient pour célébrer les cérémonies sacrées. Justin Martyr, Cyprien, Tertullien, Origène, Arnobe, Augustin, cent autres Pères de l'Eglise ou historiens ecclésiastiques, ont rappelé ces calomnies. Toutes les fois qu'une secte naît, ses adversaires s'efforcent de la flétrir, et aucune invention ne leur paraît trop outrageante, surtout quand la passion religieuse est en jeu. Notre narrateur n'a du reste rien mis du sien, dans cette partie de son récit, si ce n'est peut-être l'historiette du fils qui s'ac-

couple avec sa mère. Nous savons, à n'en pas douter, que les premiers protestants espagnols furent publiquement accusés de se livrer à des actes de débauche, et l'Inquisition avait fini par persuader au vulgaire que les hérétiques avaient été conduits à innover, en matière de religion, pour mettre leur conscience à l'aise et donner libre cours à leur concupiscence; la corruption des mœurs était la cause première de l'hérésie. Citons encore Cipriano de Valera, précieux pour tout ce qui touche à la question protestante en Espagne. Voici comment il s'exprime, au sujet de ces calomnies immondes : « *El vulgo creia que en estas casas se juntaban de noche, y que acabado el sermon, apagaban las candelas, y se reborujaban* (expression curieuse et très pittoresque), *sin tener respeto ninguno si era parrienta o no; y de otras muchas abominaciones fueron infamados. No son nuevas estas mentiras.* » (Tratado del Papa, p. 252.) (1)

« Les mêmes bruits qui couraient à Valladolid, avaient cours à Séville. Constantino Ponce de la Fuente, chef des réformés sévillans, étant mort dans un cachot humide et infect, à force de mauvais traitements, l'Inquisition fit accroire qu'il avait lui-même attenté à ses jours, et que finalement il s'était détruit, convaincu qu'il n'avait rien à espérer de la clémence du saint-office, à cause des grands crimes qui pesaient sur sa conscience; on disait en effet qu'il était marié, on ajouta bientôt qu'il était bigame; on alla jusqu'à lui donner trois ou quatre concubines; et ces infamies, imprimées sur des feuilles volantes, de même que nos complaintes, étaient vendues dans les rues par des enfants. Nous savons, par les témoignages de ses contemporains, que le docteur Constantino était d'humeur facile et même joyeuse; mais nous ne sachons pas qu'il ait suivi la coutume de plusieurs de ses confrères les chanoines, qui avaient, comme dit la vieille chanson, quantité de *neveux* qui couraient dans leur maison. *Neveu* est un mot que nous nous dispenserons de traduire, en disant que la gouvernante d'un chanoine s'appelait vulgairement *sobrina*, ou nièce. D'ailleurs, les quatre vers de la chanson valent tous les commentaires, et nous les citons :

Los canonigos, madre,
No tienen hijos;
Que los que estan en casa
Son *sobrinitos*.

(1) Luis de Paramo, dit expressément que Cazalla n'avait embrassé la Réforme, qu'afin de se livrer sans frein aux passions impures... *ut majori cum libertate libidini fræna laxaret, et in turpissimarum voluptatum cœno volutaretur.* (*De orig. et progress. offic. sanct. Inquisit.* lib. II, tit. III, cap. 5, pag. 301. Madrid, in-fol. 1598.) — Lorenzo Van der Hammen, dans son *Histoire de Don Juan d'Autriche*, raconte brièvement le supplice de Cazalla; il ne manque pas de répéter après les autres historiens qu'il résume, que les réformés de Valladolid se livraient à la débauche la plus effrénée, dans leurs réunions nocturnes : « En poco tiempo averigò ser el mal considerable mucho, y lleno de circunstancias tan asquerosas y feas, que el oirlas causara horror al menos compuesto en las costumbres. » (Lib. I, fol. 22. Madrid, 1627. 1 vol.)

Ce diminutif est plein de force. Si nous en avions le loisir, il nous serait facile de démontrer que les inquisiteurs vivaient le plus souvent comme les chanoines; mais il faut finir, et nous nous bornerons à remarquer le cynisme naïf avec lequel l'anonyme raconte que ce fut par la confession que le saint-office mit la main sur les hérétiques. La délation étant obligatoire pour sauver la foi orthodoxe de toute atteinte, il n'est pas étonnant que le confessionnal fût au service des inquisiteurs.

« Le fait incontestable, dans la relation manuscrite, est celui de la fin. Il est très vrai que la maison de Cazalla fut démolie et rasée, que du sel fut semé sur son emplacement, et que sur les fondations de l'édifice détruit, une colonne de pierre portait cette inscription mémorable : « Paul IV, souverain pontife, présidant l'Eglise, et Philippe II gouvernant en Espagne, ces maisons de Pedro Cazalla et Leonor de Vivero, furent démolies et rasées, à cause qu'elles servaient de lieu de réunion aux hérétiques, qui tenaient leurs conciliabules, contre la foi catholique et la sainte Eglise de Rome. Année MDLIX, xxi^e^ jour de mai. » Ce monument du fanatisme fut détruit par un général français durant la guerre de l'indépendance. La rue qui portait le nom de : *Calle del rétulo de Cazalla*, c'est-à-dire « du placard de Cazalla, » s'appelle plus simplement aujourd'hui, « *Calle del Doctor Cazalla.* »

« En résumé, la relation manuscrite ci-dessus ne rapporte point fidèlement les faits; elle les altère même et les dénature étrangement; mais on y trouve des traces et comme un écho de la tradition populaire; et à ce titre, cette pièce d'éloquence n'est point indigne d'attention. »

J.-M. GUARDIA.

---

# CIMETIÈRES ET INHUMATIONS DES HUGUENOTS

PRINCIPALEMENT A PARIS

AUX XVI^e^ XVII^e^ ET XVIII^e^ SIÈCLES.

**1563-1792.**

« Les réformés demandaient avec instance qu'il n'y eût pour les catholiques et pour eux que les mêmes cimetières..... »
(E. BENOIT, *Hist. de l'Ed. de Nantes*, I, 231.)

## II. *De l'Edit de Nantes* (1598) *à la Révocation* (1685).

### 2° LE CIMETIÈRE DE SAINT-GERMAIN OU SAINT-PÈRE.

Le deuxième cimetière mentionné en l'art. 45 de l'Edit de Nantes est « celui de Saint-Germain. » Depuis quand les réformés avaient-ils ce

cimetière en leur possession, et quel était-il? Il y a là une double question de date et d'emplacement que nous n'avons pas débrouillée sans peine.

Prenons acte premièrement de ce que les réformés étaient en possession de ce cimetière en 1598, l'édit ne faisant que reconnaître et confirmer cette possession, et consignons ici cinq passages fort instructifs du Journal de l'Estoile où il en est parlé à dater de l'an 1599, ainsi qu'un fragment non moins curieux des *Ephémérides* de Casaubon, dont nous devons l'indication à M. Edouard Fournier.

Le jeudy 20 de ce mois (janvier 1600), ceux de la religion, en nombre de six ou sept vingts, accompagnèrent le corps d'un nommé Balda, de la religion, et l'enterrèrent à leur mode, au-dessus du Pré-aux-Clercs, au mesme endroit auquel l'esté passé (1599) avoit aussi esté enterré un des leurs, nommé des Prises.

Le mardi 5 de ce mois (février 1602), M. de Rambouillet, secrétaire du roy, mourut aux fauxbourgs Saint-Germain des Prés, en la religion, la profession de laquelle il avoit toujours différée et dissimulée à cause des temps, et fut enterré au cimetière Saint-Père, derrière Saint-Sulpice, à six heures du soir (1).

Ce mesme jour (vendredi 7 mars 1603), mourut à Paris, dit L'Estoile, un mien ami, nommé Nyon, eslu de Saumur, secrétaire de M. Du Plessis-Mornay, âgé de soixante ans, et fut enterré au cimetière Saint-Père, à la mode de ceux de la religion, de laquelle il estoit.

(27 mars 1602.) Le 6 des calendes d'avril, j'ai suivi, dit Casaubon, le convoi de très honorable dame de Garreau (2). C'est la première fois que j'ai vu l'endroit réservé à nos sépultures (3). On nous bannit de la cité, on nous jette, comme des rebuts, dans je ne sais quel coin. Soit! Notre part est en Dieu! Notre cité est au ciel! (4)

(1) Ces deux citations sont empruntées au *Journal inédit du règne de Henri IV* (1598-1602), publié tout récemment par M. E. Halphen. Les trois autres extraits sont pris dans l'édition de 1837.

(2) Nous n'avons aucuns renseignements sur cette dame ou demoiselle notable dont parle aussi l'Estoile : « Le mercredi 27 (mars 1602), dit-il, mourut à Paris Mademoiselle Garrault d'une pleurésie, laquelle maladie régnoit fort en ce temps, et dangereusement pour ceux qui s'en trouvoient atteints. »

(3) Casaubon, appelé par Henri IV à une chaire du Collége de France, était arrivé à Paris le 6 mars 1600.

(4) « Mane et vesperi in libris fuimus: interdiu funus deduximus honestissimæ matronæ D. de Garro : et hodie primum locum vidimus sepulturæ piorum dicatum. Expellimur urbe, et quasi *καθάρματα* in angulum nescio quem ejicimur. Bene est. Ἡ *μερὶς ἡμῶν* apud Deum. Ἡ *γὰρ πολίτεια ἡμῶν ἐν τοῖς οὐρανοῖς*. Deo Opt. Max. laus *εἰς αἰῶνας αἰώνων*.

(Mai 1603.) Le trésorier Arnauld, commis de M. de Rosny, jeune homme de bon esprit et de grande espérance, fort aimé de son maistre, âgé de vingt-neuf ans seulement, moins neuf jours (1), mourut en ce mois à Paris, et le 21 d'iceluy, comme il étoit sur le point d'accompagner son maistre en Angleterre, où le roy l'envoyoit, ayant jà dressé pour cet effet une partie de son équipage. Il fut enterré le même jour, à dix heures du soir, au cimetière Saint-Père, où il fut porté par quatre crocheteurs, dont l'un étoit le nourricier de ma petite Magdelon, demeurant au fauxbourg Saint-Germain. Il y avoit un poisle de velours sur le corps, lequel fut accompagné de cinquante chevaux. On disoit qu'il avoit fait une belle et heureuse fin.

Le dimanche 14 de ce mois (mars 1604), je me fus promener par curiosité au cimetière de ceux de la religion, derrière Saint-Sulpice, qu'on appelle Saint-Père, pour y voir la belle tombe du feu trésorier Arnauld, dont chacun parloit comme de chose nouvelle et inusitée entre ceux de la religion, principalement en ce pays-ci. — Elle étoit d'un fort beau marbre noir, tout d'une pièce, estimée à deux cents écus ou environ, élevée d'un demi-pied de terre, et couchée de plus, autour de laquelle il y avoit gravé en lettres d'or ce qui s'en suit :

*Ci gît noble homme maistre* CLAUDE ARNAULD, *vivant conseiller, notaire et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, et des finances de Sa Majesté; trésorier général de France, en la généralité de Paris, et ordonné par le Roy près la personne de Monseigneur le marquis de Rosni, pour l'administration des finances de Sa Majesté, sous le commandement dudit seigneur.*

Dans le milieu du marbre, étoit gravé en lettres d'or ce qui s'en suit :

*Passant, tu ne liras point ici les louanges de celuy qui est sous ce tombeau.*
*Sa vie les a, comme immortelles, gravées dans le ciel, jugeant indigne*
*qu'elles traisnassent en terre.*
*Quant à ce qu'il a été, tu le pourras apprendre de sa fortune;*
*mais de sa vertu seule, ce qu'il méritoit d'estre.*
MOESTISSIMO FRATRI | PLURA NON PERMISIT | DOLOR.

Au-dessus se voyoient gravées ses armoiries. — Quinze jours ou trois semaines après, on couvrit de plâtre ce beau tombeau, de peur que la populace, envieuse de tels monumens, n'achevât de le gâter, comme elle avoit déjà commencé, et qu'enfin elle ne le brisât et le rompît du tout, comme aussi on fut averti qu'on avoit délibéré de

(1) Les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly, cités par Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. VIII, p. 285, disent qu'il n'avait que 27 ans.

le faire en une nuit. Et voilà comme d'un tombeau de marbre en fut fait un de plâtre, et quelle est la durée de nos ambitions, qui se réduisent enfin en boue et en plâtre.

On va voir maintenant quelle difficulté de dates se présente à éclaircir.

Nous venons d'apprendre par les extraits de l'Estoile que le cimetière de *Saint-Germain*, situé au faubourg de ce nom, s'appelait aussi *Saint-Père;* il l'indique comme situé « au-dessus du Pré-aux-Clercs » ou « derrière Saint-Sulpice ; » enfin, toutes ces citations sont antérieures au mois de mai 1604. Eh bien, il est constant cependant que c'est à cette époque seulement que les réformés se trouvèrent investis, en vertu d'un arrêt du conseil du 4 mai 1604 sollicité et obtenu par les catholiques, du jardin « près la chapelle Saint-Père, » qui depuis leur tint lieu de cimetière. La preuve en est fournie par deux pièces inédites tirées des Archives de l'Empire (fonds Saint-Germain des Prés, carton S. 2839) :

I. L'an 1604, le jeudy 6e jour de may, nous François Miron, seigneur du Tramblay, Tignères et Bonne, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, et lieutenant civil de la prévosté et vicomté de Paris, suivant l'assignation donnée de notre ordonnance ce jourd'hui par Menesdrieu, sergent à verge au Chastelet de Paris, à la requeste du procureur du roy audit Chastelet, aux sieurs Des Bordes et de Saint-Germain, députez de ceux de la Religion prétandue Réformée, et à Joachim Meurier, maistre orfévre, propriétaire du jardin ci-après déclaré, de se trouver ce jourd'hui, trois heures, atandant quatre heures de relevée en un jardin apartenant au dit Meurier, sis au fauxbourg Saint-Germain des Prés, parroisse Saint-Sulpice, près la chapelle Saint-Père, pour, suivant l'arrest du Conseil d'Estat du 4e jour du présant mois de may (1), signé Baudouyn, obtenu sur la requeste présantée par les religieux, abbé et couvent de Saint-Germain des Prés, les curé, marguilliers et habitans de ladite parroisse Saint-Sulpice et bourg Saint-Germain, estre mis en possession dudit jardin pour servir à enterrer les corps de ceux de ladite Religion ; — Nous sommes transportez à ladite heure de quatre heures de relevée avec ledit procureur du roy, en et au dedans dudit jardin, contenant un quartier ou environ, clos de murs, auquel lieu sont comparus en personnes frères Gilles Nauldier, religieux et procureur des religieux,

(1) Nous n'avons pu nous procurer le texte de cet arrêt qui manque aux Archives de l'Empire.

prieur et couvent de Saint-Germain des Prés, assisté de frères Zacarie Corbon et Charles Deshayes, prestres religieux de ladite abbaïe, d'une part; — Et vénérable et discrète personne maistre Henri Lemaire, docteur régent en la faculté de théologie et curé dudit Saint-Sulpice, d'autre part. — Aussi est comparu en personne Josias Lemercier, escuier, seigneur Des Bordes et de Grigny, député général de ceux ladite Religion prétandue Réformée, aussi d'autre part. — Pareillement est comparu en personne ledit Joachim Meurier, maistre orfèvre à Paris, propriétaire dudit jardin. — Par ledit procureur du roy a esté requis l'exécution dudit arrest, et en ce faisant, mettre en possession lesdits de la Religion prétandue Réformée dudit jardin, pour inhumer et enterrer les corps de ceux de ladite Religion et enjoindre audit Meurier de mettre prézantement ez mains dudit Le Mercier, député général de ceux de ladite Religion, les clefz dudit jardin, le tout selon et au dézir dudit arrest. Par ledit Meurier a esté dit, que ledit jardin lui a esté vandu par le sieur de Fontaines Chalandray et sa femme, à la charge du décret, la somme de 700 escus, en ce compris la maison estant au devant dudit jardin, que l'on appelloit autrement l'hostel de Sausac, lequel jardin est chargé de trante-neuf solz tant de deniers de rante. Pour lequel jardin il requiert lui estre payé 900 livres tournois. Sur quoi donnons lettres audit Meurier de sa remontrance et réquisitoire; et au surplus avons, ce requérant ledit procureur du roy en la présance desdits religieux, curé et dudit Meurier, mis et metons en possession dudit jardin lesdits de la Religion prétandue Réformée, pour y inhumer et enterrer les corps de ceux de ladite Religion, ce acceptant pour eux ledit Le Mercier, leur député général, auquel Le Mercier avons baillé la clef d'icelui, qu'il a prinze et receue, à la charge que les deniers qui proviendront de la valeur dudit jardin seront mis ès mains dudit Meurier desquels il demeurera chargé, comme dépositaire de biens de justice, pour les consigner, si bezoin est, après le décret fait desdites maizon et jardin. — Collationné à l'original par nous conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances, Massanes. — Fait sous nostre signet ledit an et jour dessus dits. Signé : Miron et Le Say, avec parafes.

Remarquons que dans cette pièce on a estropié le nom de Mercier, dont on a fait *Le* Mercier. (V. *Bull.*, II, 252, 261; III, 449, 467; IV, 31; VII, 170, 340.)

II. Par-devant les notaires du Roy notre sire en son Chastelet de Paris, soussignés, fut présent en sa personne honorable homme Joachim Meurier, maistre orfévre en cette ville de Paris, y demeurant au bout du Pont aux Changeurs, parroisse Saint-Jacques de La Boucherie, lequel a confessé et confesse par ces présantes avoir eu et receu de noble homme maistre René Le Cointe, advocat en la cour de parlement, et de maistre Samuel Dufresnay, procureur en ladite cour, demeurans à Saint-Germain des Près lès Paris, rue de Seine et des Marests, prézans et comparans au nom et comme anciens de l'Eglise prétandue Réformée de Paris, eux disans députez et avoir charge de ceux de ladite Eglise, une ordonnance signée de M. le marquis de Rosny, estant au pied d'un procès-verbal de prizée et estimation fait par Jean Fontaine, maistre des œuvres de charpanterie des bastimens du roy notre sire, et juré dudit seigneur ès dites œuvres; ledit procez-verbal signé Fontaine, et daté du 18e may dernier passé; et ladite ordonnance en date du 21e dudit mois de may, signée De Béthune, portant mandement à M. le trésorier de l'Espargne de payer audit Meurier la somme de 700 livres tournois, à laquelle somme a esté aprécié par ledit procès-verbal certain jardin appartenant audit Meurier, clos de murs, contenant 27 thoizes de long sur 15 thoizes de large ou environ, tenant d'un costé au Pré-aux-Clercs, d'autre costé et par l'aboutissant de derrière à la bute du Moulin à Vent, et par devant sur la rue Saint-Père, lequel a esté destiné pour la sépulture et enterrement des corps de ceux de ladite Religion prétandue Réformée, par arrest de nosseigneurs du conseil d'Estat du 4e jour dudit mois de may dernier passé, de laquelle ordonnance ledit Meurier s'est tenu et tient pour content, et en a quité et quite lesdits Le Cointe et Dufresnay ès dits noms; et moyennant laquelle et suivant et conformément audit arrest de nos seigneurs du conseil, il a cédé, quité et transporté, cède, quite et transporte par ces présantes et promet garantir de tous troubles et empeschemans généralement quelconques audit Le Cointe et Dufresnay ès dits noms et stipulans pour tous ceux de ladite Religion prétandue Réformée de ladite ville de Paris, tous droits de propriété, ensamble tous les noms, raizons et actions qu'il peut avoir sur ledit jardin, duquel il s'est entièrement desmis et dessaizi et desvetu, pour et au profit desdits de la Religion prétandue Réformée, voulant, consentant qu'ils en soient saizis, vestus, mis et receus en bonne possession et saizine, suivant ledit

arrest : car ainsi a esté accordé entre lesdites parties, prometans et obligeans chacun en droit soi, etc.; renonceans, etc. Fait et passé ès estudes des notaires soussignez l'an 1604, le 2e jour de juin, après midi; et ont lesdites parties signé la minute des présantes, demeurée vers Bontemps, l'un des notaires soussignez, délivré ces prézantes pour servir auxdits de la Religion prétandue Réformée. *Signé:* GUILLARD et BONTEMPS, avec parafes. — Collationné aux originaux par nous conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances : MASSANES.

Voilà qui est clair et positif. C'est seulement à dater du 6 mai 1604 que les réformés purent enterrer leurs morts dans le jardin de Joachim Meurier, à eux livré pour cet objet. Mais alors d'où vient que déjà en 1598, dans l'Edit de Nantes, et jusqu'au mois de mai 1604 dans le Journal de L'Estoile et celui de Casaubon, il est question d'un « cimetière Saint-Germain » ou « Saint-Père » à l'usage des huguenots? Cela vient de ce qu'il y en a eu deux bien distincts à leur usage en cette même rue; il y en avait même eu anciennement un troisième, ce qui a contribué à rendre la confusion plus grande encore et la solution de l'énigme plus ardue pour l'archéologue. Il est vrai que ce dernier cimetière, anciennement destiné aux lépreux et situé à l'angle méridional de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne, à gauche en montant vers Saint-Sulpice fut supprimé dès le règne de François Ier. Ne considérons donc que les deux autres, qui seuls nous intéressent ici.

Le premier était situé à l'angle septentrional de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne, vis-à-vis de cet ancien cimetière supprimé et au pied de la petite chapelle Saint-Pierre, par corruption *Saint-Père de la Madrerie*, qui dépendait de la léproserie où l'on portait les malades en temps de peste et qui se trouvait là même. Il existait dès le XIIIe siècle et avait servi à inhumer les pestiférés; puis il commença à servir aux huguenots à une date qui nous échappe, mais évidemment antérieure à 1598 (1). Nous lisons en effet à la page 5 des *Remarques historiques sur l'église et la paroisse Saint-Sulpice* (Paris, 1773, in-12) : « Dans les factums et autres

(1) Peut-être à la Saint-Barthélemy, comme le pense M. Le Roux de Lincy, ou en exécution de l'art. 13 de l'Edit de pacification de Saint-Germain en Laye, du 15 août 1570 (*Bull.*, XI, 136). Aussi devons-nous rectifier ici et restreindre ce que nous avons dit ailleurs (*Bull.*, XI, 357) du cimetière de la Trinité, qui nous paraissait le plus ancien des deux. Bien qu'aucun titre positif ne le démontre, nous croyons actuellement plus vraisemblable que l'usage du cimetière Saint-Père était antérieur à 1576.

Ce cimetière était dans le fief de l'abbaye Saint-Germain des Prés; or, il existe dans les archives de cette abbaye une lacune considérable qui commence vers le milieu du XVIe siècle, et se prolonge jusqu'au milieu du XVIIe, en sorte que

« pièces du procès que les marguilliers de cette paroisse ont eu, en 1658
« et 1659, avec les religieux de la Charité, on lit que la chapelle Saint-
« Pierre ne pouvait contenir que douze personnes ; qu'avec le cimetière
« qui y était joint, elle ne formait qu'un demi-arpent ; que ce cimetière ne
« servait anciennement que pour les pestiférés ; qu'ensuite il avait été
« usurpé par ceux de la Religion prétendue Réformée, qui en sont demeu-
« rés maîtres jusqu'à ce qu'ils en aient été *dépossédés par arrêt du Con-*
« *seil en* 1604, en faveur de la paroisse qui le demandait pour y enterrer

pour toute cette série d'années, on ne retrouve aujourd'hui presque rien. On ne sait comment expliquer cette lacune qu'a constatée M. Berty dans ses recherches, et qui n'avait pas été signalée avant lui.

M. Ed. Fournier a inséré au tome IV de ses *Variétés historiques* un très instructif *Mémoire* rédigé en 1694, par Edme Pourchot, recteur de l'Université, pour la défense des anciens droits de ce corps sur sa seigneurie du Pré-aux-Clercs.

Dans une des savantes notes dont il a enrichi ce document (p. 139), M. Fournier dit que « quand la population huguenote avait commencé de s'étendre dans « le Pré-aux-Clercs, le cimetière leur avait été abandonné. » Dans ce cas ils l'auraient possédé avant même 1572, car on sait que les huguenots habitèrent de très bonne heure le faubourg Saint-Germain ; ils étaient nombreux dans la rue de Seine et dans celle des Marais, où se tint le synode de 1559 et qui fut longtemps comme le centre du protestantisme parisien. Mais cette conjecture de M. Fournier aurait besoin de preuve, car il serait fort possible que les huguenots n'eussent eu la jouissance de ce cimetière qu'après la reddition de Paris sous Henri IV.

M. Fournier remarque que l'on y enterrait encore des protestants au mois de mai 1603, ainsi que le montre une des citations de l'*Estoile* ci-dessus rapportées. « L'année d'après, ajoute-t-il, par arrêt du Conseil, ces inhumations durent « cesser, et en 1606, le cimetière étant donné aux Frères de la Charité, fut ainsi « rendu aux sépultures catholiques. » Ici, M. Fournier se trompe, car cette date de 1606 est simplement celle de l'établissement des religieux de la Charité, rue des Saints-Pères, et la cession de la chapelle Saint-Père à ces religieux est de 1612 (Dom Bouillart, *Hist. de l'abbaye Saint-Germain des Prés*, Paris, 1724, in-fol., p. 212) ; mais ils en jouissaient depuis un certain temps, ainsi que du cimetière attenant à ladite chapelle au côté oriental de la rue, cimetière qu'il ne faut pas confondre avec celui des huguenots, situé plus bas au côté occidental. Ce dernier ne fut donné à l'hôpital de la Charité qu'à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, ainsi qu'on le verra.

« Il occupait, dit encore M. Fournier, dans la rue *aux Vaches* ou *de Saint-Père*, appelée *des Saints-Pères* par altération, l'espace qui s'étend depuis la rue Saint-Dominique jusqu'un peu au delà de la rue Saint-Guillaume. » D'après un renseignement que nous devons à M. Ad. Berty, le cimetière hugenot n'était pas aussi étendu ; il n'avait qu'une quinzaine de toises de largeur et n'allait pas même jusqu'à la rue Saint-Guillaume. Il n'était pas d'ailleurs situé entre cette rue et la rue Saint-Dominique, mais entre la rue Saint-Guillaume et celle de l'Université, comme on le voit sur le plan de Gomboust, publié en 1652. M. Leroux de Lincy, dans la Notice dont il a accompagné la reproduction de ce plan publiée en 1858 par la Société des Bibliophiles français, a eu soin de signaler cet « espace assez vaste, clos de murs, dans lequel on lit : *Cimetière des prétendus réformez.* » Nous croyons aussi que la rue *aux Vaches* n'a jamais été la même que la rue Saint-Père, bien que La Tynna le dise dans son excellent *Dictionnaire des Rues de Paris*, 1816, in-12, p. 455.

M. Fournier termine par ce détail curieux : « Au mois de mai 1844, faisant un égout dans la rue des Saints-Pères, les ouvriers trouvèrent un grand nombre d'ossements dans des cercueils de plâtre. » Ces ossements furent recueillis, nous assure-t-on, et transférés ailleurs avec le concours du clergé de Saint-Sulpice qui les accompagna selon le rite catholique, ne se doutant point de leur origine huguenote.

« comme auparavant les pestiférés (1) et les personnes qui, par dévotion, « demandaient d'y être inhumés. (2) »

Nous joignons ici, pour l'intelligence de tout ce qui précède, un petit plan que M. Ad. Berty a bien voulu tracer pour nous.




A. Cimetière des lépreux.

B. Chapelle et cimetière Saint-Père (premier cimetière des protestants jusqu'en 1604).

C. Jardin de Joachim Meurier, devenu cimetière des protestants, dit Saint-Père, en 1604.

DD. Limites du Pré-aux-Clercs.

E. Rue Taranne.

H. Rue Saint-Dominique.

II. Rue des Saints-Pères.

L. Rue Saint-Guillaume.

On voit bien à présent de quel cimetière Saint-Germain ou Saint-Père, parlent l'édit de Nantes et le journal de L'Estoile, et quel est celui que Casaubon appelait *je ne sais quel coin.* Seulement le texte de L'Estoile ne saurait être pris au pied de la lettre lorsqu'il dit « *derrière* Saint-Sulpice; » car ce n'est là qu'une désignation par à peu près, une fausse orientation de ce chroniqueur, qui demeurait rue des Grands-Augustins (3). Quant au deuxième cimetière, celui dont le terrain fut, comme on l'a vu, acheté en mai 1604 et donné aux huguenots en remplacement du premier, il était situé plus bas, dans la même rue des Saints-Pères, à droite, vis-à-vis de la Charité, à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui la maison portant le numéro 30 (4).

Passons au troisième cimetière que les huguenots ont possédé dans Paris. (*Suite.*)

(1) On sait que la peste n'était pas chose rare alors. « La peste est au logis de la reine Marguerite (dit L'Estoile, au 6 septembre 1606), dont deux ou trois de ses officiers meurent... » Ce *logis* était justement tout près de là.

(2) L'humilité des dévots n'allait sans doute pas jusqu'à consentir à être inhumés avec des huguenots. Le 30 mai 1624, l'abbé de Saint-Germain ordonna au curé de Saint-Sulpice de faire clore le cimetière de cette paroisse, et un des motifs qui donnèrent lieu à la mesure fut la crainte qu'on n'enterrât nuitamment dans le cimetière, des individus morts de la contagion, tués en duel, ou bien encore des *Huguenots.* (Arch. de l'Emp. Fonds de St.-Sulpice, Cart. S. 3512).

(3) Très probablement dans la maison portant aujourd'hui le n° 23.

(4) *Les grands architectes français de la Renaissance*, par Ad. Berty. Paris, Aubry, 1860, in-8, p. 110, *note.* — Il y avait là en 1616 plusieurs enclos renfermant des moulins à vent, comme on le voit par le Plan de Paris à vol d'oiseau de Jean Ziarnko. Dans l'un de ces clos on lit : *Cimentier de Hugerot.* L'auteur polonais ou le graveur a évidemment voulu dire : *Cimetière des Huguenots.* (Voir A. Bonnardot, *Etudes archéol. sur les anciens plans de Paris*, 1851. in-4°, p. 105).

# L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE MARCHENOIR

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT.

**1624-1685.**

M. Th. Boissard, lorsqu'il était pasteur à Josnes (Loir-et-Cher), avait fait des recherches sur l'histoire du protestantisme en cette contrée, et il n'avait trouvé que fort peu de chose, soit à la mairie de Beaugency, soit aux archives d'Orléans et de Blois. Mais un ancien notaire de Marchenoir, M. Rousseau, lui ayant communiqué une histoire inédite de cette ville, rédigée par son oncle, M. Péan, il lui fut permis d'y puiser des renseignements assez détaillés qu'il a bien voulu nous adresser. On peut voir, au sujet de l'Eglise de Marchenoir, l'article *Texier* (François), dans la *France protestante*.

*Extraits d'une histoire manuscrite de la ville et baronnie de Marchenoir, membre du comté de Dunois, par M. Péan, juge à Blois.*

Eglise des protestants (pp. 207-211). — [Marchenoir, aujourd'hui simple chef-lieu de canton du département de Loir-et-Cher, était autrefois une ville importante et une place forte longtemps éprouvée par les guerres civiles et religieuses. Les calvinistes, qui s'y étaient établis en grand nombre, y faisaient fleurir le commerce.] Ils y eurent un temple depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685.

Les principales familles protestantes de Marchenoir et des environs étaient celles dont les noms suivent, savoir : Buard, de Gallot des Hombières, Garnier, Gillot, Le Venier de la Grossetière, Ollivier, Racicot, Rivière, Rozemont. Ces neuf familles demeuraient à Marchenoir.

Les vingt suivantes demeuraient dans leurs terres, aux environs, savoir : de Beaune, de Boc, de Cambis, de Chartres, de la Haye, Deschamps, Du Candal, Du Voisin, d'Ergnoust, de Frouville, de Gallon, de Loys, de Merlin, de Rotrou, de Saint-Aumont, de Jissart, de Villeneufve, de Voyer, de Wildigas.

La plupart de ces familles se sont éteintes; les autres se sont transplantées dans d'autres pays; aucune d'elles, aujourd'hui, n'existe dans les environs de Marchenoir.

Les ministres de l'Eglise protestante de Marchenoir furent :

Isaac Garnier, du 14 janvier 1624 au novembre 1643;
Jacques Daneau, du 13 décembre 1643 au 11 mars 1646;
Jean Ardillon, du 14 juin 1646 à septembre 1650;
Claude Pajon, du 16 octobre 1650 à avril 1668;
Jean Barbin, du 6 mai 1668 au 3 juin 1683.

De ces cinq ministres, celui qui eut le plus de célébrité est Claude Pajon, né à Romorantin, en l'année 1626. Ses qualités morales lui firent beaucoup d'amis; mais en matière de dogme, ses opinions lui suscitèrent des tribulations. Il pensait à peu près comme Arminius sur la prédestination, l'universalité de la rédemption, la corruption de l'homme, la conversion et la persévérance.

Le sentiments hétérodoxes de M. Pajon, sur ces divers points, commencèrent à se manifester dans un discours qu'il prononça devant le synode d'Anjou, assemblé à Saumur en 1665. Au mois d'avril 1668, il fut appelé au ministère de l'Eglise protestante d'Orléans; là il persévéra dans sa doctrine, et il y demeura inébranlable dans une conférence qu'il eut avec M. Claude, en l'année 1676. L'année suivante, MM. Dubosc, Claude, Mesnard et Jurieu s'assemblèrent à Paris : le résultat de leurs conférences prépara la proscription de la doctrine pajoniste. Peu de temps après, les synodes de l'Ile-de-France, de Normandie et d'Anjou, condamnèrent les nouvelles opinions, mais avec ce ménagement que le nom de M. Pajon ne fut pas nommé dans la décision; et l'académie de Sedan, à laquelle le Consistoire de Charenton communiqua ce que le synode de l'Ile-de-France avait fait, prit ensuite un décret sur cette matière.

Claude Pajon décéda à Carré, près Orléans, le 27 septembre 1683; et, l'année suivante, le pajonisme fut condamné à Rotterdam, dans le synode wallon. (Voir Chauffepied, au mot *Pajon*, et Bayle, au mot *Pajonisme* (1).

Claude Pajon avait épousé Catherine Testard, née à Blois, le 2 février 1629, laquelle décéda à Marchenoir, le 10 septembre 1660; elle était fille aînée de Paul Testard, sieur de La Fontaine, ministre protestant à Blois, et de Catherine Dufour; — et, en secondes noces, par contrat passé à Orléans le 4 novembre 1670, Esther Perrault, fille de N. Perrault, ministre de l'Eglise protestante d'Orléans, et d'Esther Dumas.

(1) On ne trouve pas le mot dans le Dictionnaire de Bayle (*Réd.*).

1re *partie* (p. 323). — Louis XIV, allant encore à Chambord pendant l'automne (en 1685), passa une seconde fois à Saint-Léonard et s'arrêta sur le pâtis de Saint-Etienne, pour dîner dans sa voiture. Il donna à la fabrique de cette paroisse, pour subvenir aux frais de reconstruction de son église, presque entièrement renversée par un ouragan, en 1683, les biens dépendants de l'Eglise protestante de Marchenoir..... Au mois d'octobre de la même année, le lieutenant général civil et le procureur du roi au bailliage et siége présidial de Blois, se transportèrent à Marchenoir, et firent opérer sous leurs yeux la démolition du temple des protestants, en exécution de l'édit portant révocation de l'Edit de Nantes. (Titres de la fabrique de Saint-Léonard.)

Buard (p. 343). — Cette famille, qui a donné son nom au domaine de la Buarderie, paroisse Saint-Léonard, descendait de Jean Buard, qui testa le 11 septembre 1527. Dans le siècle suivant, elle embrassa la religion calviniste; elle s'allia avec les familles Rozemont, Cosson, Gillot et Ourry. On ne connaît plus personne de cette famille depuis près de cent ans.

De Gallot (p. 344). — Daniel de Gallot, écuyer, seigneur de Hombières, professant la religion calviniste, demeurait à Marchenoir avec Antoinette de Meaussé, de Villebethon, sa femme, dans le XVIIe siècle. Il eut trois enfants qui moururent en bas âge. Le dernier, nommé Siméon, fut baptisé dans l'Eglise des protestants, à Marchenoir, le 24 avril 1677, et fut inhumé le 2 décembre suivant à Villebethon, paroisse de Mée, près Châteaudun.

Garnier de Mouzay. — Famille protestante descendue de Laurent Garnier, qui vivait le 20 décembre 1564. De cette famille était Isaac Garnier, docteur en théologie, ministre de l'Eglise calviniste de Marchenoir, qui fut père de Daniel Garnier, écuyer, sieur de Mouzay, né le 30 août 1626. Cette famille paraît s'être expatriée à la révocation de l'Edit de Nantes.

Gillot (p. 347). — Louis Gillot, receveur du domaine de Marchenoir, faisait profession de la religion calviniste en 1630. Ses ancêtres étaient connus dans la même ville dès l'an 1450. De Florimonde Gaussant, sa femme, décédée veuve le 27 avril 1655, il eut cinq en-

fants. Florimonde, sa fille, fut mariée à Pierre Buard vers l'an 1640. On ignore la destinée des quatre autres.

Le Venier de la Grossetière. — François Le Venier, écuyer, seigneur de la Grossetière, né vers l'an 1610, vivait encore le 24 mars 1670. Il était calviniste et demeurait à Marchenoir. Il fut père de deux enfants : 1° Siméon Le Venier, écuyer, seigneur de la Grossetière et de Clesles, né en 1641, décédé âgé de 37 ans, le 5 octobre 1678, inhumé dans le cimetière des calvinistes, à Marchenoir; 2° Louise-Elisabeth Le Venier de la Grossetière, mariée vers l'an 1660 à Paul Villeneutve de Stenay, écuyer, seigneur d'Amblelles, qui en eut quatre enfants, et qui vivait en viduité le 16 février 1676.

Ollivier (p. 349). — Pierre Ollivier, pharmacien à Marchenoir, naquit vers l'an 1510. Il professait le calvinisme, ainsi que Françoise Leschallas, sa femme. Il décéda à Marchenoir, le 25 décembre 1659, et fut inhumé dans le cimetière des protestants. Il laissa sept enfants, tous mineurs à l'époque de son décès. Cette famille se retira à Châteaudun, d'où Françoise Leschallas était originaire.

Rivière (p. 350). — Jacques Rivière, fermier général des domaines de la baronnie de Marchenoir, et Elisabeth Fouet du Boulay, professant le calvinisme, vivaient en 1646. Ils eurent cinq enfants, entre autres Jean Rivière, greffier du bailliage de Marchenoir, qui épousa, le 29 juin 1670, Sidoine Aveline, dont est issu Jean Rivière, né le 25 janvier 1671, duquel on ignore la destinée.

Rozemont (p. 352). — Pierre Rozemont, tige de cette famille, naquit vers l'an 1540. Ses descendants se distinguèrent dans le barreau, et embrassèrent le calvinisme. Cette famille s'est alliée activement avec la famille Racicot, et passivement avec les familles Buard, Garnier de Mouzay et Desnoues. Elle paraît s'être éteinte à Marchenoir, vers la fin du XVII$^e$ siècle, c'est-à-dire avant la révocation de l'Edit de Nantes.

Racicot (p. 426). — Samuel Racicot, deuxième du nom, seigneur de Baudouin, secrétaire et porte-manteau de S. A. S. Mgr le prince de Condé, naquit à Marchenoir le 14 janvier 1624. Il planta le bois

de Racicot, sur le chemin de Marchenoir à Mer. Il décéda à Marchenoir, le 25 juillet 1662. Il avait épousé Anne Garnier, née à Marchenoir, le 28 mai 1634, fille d'Isaac Garnier et de Marie Morin. De ce mariage sont issus 6 enfants, savoir : 1° Daniel Racicot, né le 7 décembre 1653; 2° Samuel-Jean Racicot, né le 28 janvier 1657; 3° Isaac Racicot, né le 19 mai 1658; 4° Jacques Racicot, né le 17 octobre 1660; 5° Anne Racicot, née le 30 août 1655; 6° Judith Racicot, née posthume le 15 avril 1663.

Le grand et le petit Biches (IIe partie, p. 35). — Château, ou pour mieux dire petite maison seigneuriale, à une demi-lieue sud du bourg de Saint-Léonard, et plus voisin de Marchenoir situé au N.-E... Son rez-de-chaussée est un caveau qui a servi de sépulture à la famille protestante de Tissart.

Clesles (p. 37). — Maison de plaisance construite dans le genre moderne en remplacement d'une ancienne habitation. Parmi les anciens seigneurs de Clesles figurent : Levenier de la Grossetière, écuyer, décédé en 1678, et dont il est parlé dans la Ire partie, à la page 347; — Gabriel de Chartres, chevalier, décédé en 1663 [dont un testament, faisant des donations considérables à l'Eglise protestante de Marchenoir, est confondu dans l'étude du notaire de ce lieu parmi une foule de minutes, où on a peine à le retrouver];— Henry de Chartres, écuyer, vivant en l'année 1639 [et qu'on trouve figurant comme député en 1645 au synode national tenu à Charenton].

Autainville (p. 49). — Bourg situé à cinq quarts de lieue nord de Marchenoir. Jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, les protestants y eurent un cimetière particulier.

La Colombe (p. 75). — Bourg et paroisse à deux lieues nord de Marchenoir. On voit dans le cartulaire de l'abbaye du petit Cîteaux, (située sur la paroisse de la Colombe), que Guillaume de Varennes, écuyer, seigneur de la Colombe, Perine de Marye, sa femme, et Guillaume de Varennes, leur fils, vivaient en 1567. On y voit aussi que ce dernier fut père de Jaques de Varennes, écuyer, seigneur de Chevrigny, qui demeurait à la Colombe en l'année 1574.

(A la page 110 de cette seconde partie, sous la rubrique de l'abbaye du petit Cîteaux, on lit ce qui suit, comme allusion aux guerres de religion :) « Obligés de fuir pour éviter d'indignes traitements, même la mort, les religieux du petit Cîteaux cachèrent dans la maison de Jaques de Varennes, seigneur de Chevrigny, qui demeurait à la Colombe, les principaux titres de l'abbaye. Pendant dix ans ce gentilhomme conserva ce dépôt d'autant plus sûrement, qu'il professait le protestantisme et que sa maison fut exempte des investigations de la soldatesque. Un acte du 19 juin 1571 constate ce fait. »

Frouville (p. 176). — Ancienne seigneurie dont le château était situé à deux lieues de Marchenoir. La maison de Frouville paraît s'être éteinte dans la personne de Samuel de Frouville, IIIe du nom, écuyer, seigneur de l'Epronnière et de Normaigne, paroisse de Saint-Laurent des Bois, baptisé dans l'église des protestants de Marchenoir, le 2 octobre 1672. Il décéda à la fleur de l'âge.

Villeneuve-Frouville (p. 179). — Ancienne seigneurie et paroisse à une lieue et demie de Marchenoir. La seigneurie de Villeneuve a donné son nom, on ignore dans quel siècle, à une famille noble qui paraît éteinte à présent, et de laquelle était : Paul de Villeneuve, écuyer, seigneur de Villeneuve, zélé protestant, qui vécut sous les règnes de Henri III et Henri IV : il eut quatre enfants, savoir : Paul de Villeneuve, qui fit la branche des seigneurs de Mazères; François de Villeneuve, auteur de la branche des seigneurs d'Ambelles et de Sedenay; Gédéon de Villeneuve, tige des seigneurs de Lays, de Menilly-Villeneuve et de la Pourcelière; Isabelle de Villeneuve, dame de Villeneuve, qui fut mariée à Gaillot de Cambis, écuyer, seigneur de Soustelles. De ce mariage sont issus quatre enfants, et notamment Suzanne de Cambis, dame de Villeneuve, qui fut mariée à César de Voisins, écuyer. Ils demeuraient à Conan en l'année 1641. Ils eurent plusieurs enfants, entre autres Alexandre de Voisins, écuyer, seigneur de Villeneuve, demeurant à Conan, lequel étant veuf, épousa à Marchenoir, le 24 mai 1694, Silvie de Refuge, veuve de Samuel IIIe du nom, seigneur de l'Epronnière et de Normaigne, en la paroisse de Saint-Laurent des Bois.

Roches (p. 185). — Petit bourg et paroisse, à une lieue de

Marchenoir. A l'époque de la conférence de Talcy, tenue dans le château de ce lieu (qui en est très voisin), le 28 juin 1562, entre Catherine de Médicis, lors reine mère, et Louis de Bourbon I^er^, prince de Condé, qui était le chef des calvinistes, cette église (catholique de Roches) ressentit les secousses des soldats huguenots qui étaient logés à Roches, la plus grande partie étant campée à Lorges et à Brion (dans le voisinage).

Viévy (p. 213). — Parmi les seigneurs de Viévy, bourg à deux lieues de Marchenoir, dans la généalogie de la famille de Beauxoncles, figure : Charles de Beauxoncles, le jeune, écuyer, seigneur de Villefleurs et du Parc. Il épousa Claude de Frouville, sa cousine germaine paternelle, fille aînée de Jaques de Frouville, écuyer, seigneur de Chèze, de Thorigny et de l'Epronnière, et de Marie de Beauxoncles. Elle mourut veuve le 20 octobre 1654, et fut inhumée à Marchenoir, dans le cimetière des protestants, au faubourg Saint-Léonard de ce lieu.

Ecoman (p. 231). — Parmi les habitants d'Ecoman (bourg à deux lieues et demie N.-O. de Marchenoir), Louise Marchand, fille de François Marchand, écuyer, seigneur d'Ecoman et de la Gentinière, fut mariée en l'année 1624, à Gaillot Le Courtois, écuyer, seigneur du Désert, calviniste zélé, qui avait épousé en premières noces Louise de Saint-André.

Binas (p. 275). — Ce bourg est à deux lieues et demie N.-E. de Marchenoir. En parlant de précautions excessives, prises en faveur des curés de Binas en 1630, il est dit que l'exaltation fanatique des nombreux religionnaires du bourg et des environs de Binas, qu'entretenaient encore les gentilshommes calvinistes et prépondérants dans ces localités, sur les classes inférieures de leurs sectateurs, étaient des motifs trop puissants pour ne pas donner lieu à une telle attitude. Jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, les huguenots eurent dans ce bourg un cimetière particulier.

---

## LETTRE INÉDITE DU DUC DE ROHAN.

**1629**

La lettre qu'on va lire a été trouvée par M. Liebich dans les archives de la famille Canonge, du Viala. C'est une copie authentique qui fut transmise à qui de droit, avec la lettre d'envoi que voici :

*A MM. de la noblesse, consuls et Consistoire des quatre consulats du colloque de Saint-Germain.*

Messieurs, nous vous envoyons la copie de la lettre que nous avons aujourd'huy reçue de la part de Monseigneur de Rohan, et c'est pour hâter la grande guerre avec toute diligence. Et faites courir ladite lettre à Saint-Hilaire et Saint-Privas, et les chargez de la faire courir à tous les autres lieux de la Viguerie de Portes. Vos très humbles et affectionnés; et pour eux : RANZIÉ.

A Saint-Germain, ce 7e juin 1629.

*Lettre de M. le duc de Rohan*

Messieurs, j'ai différé jusqu'à maintenant de mettre votre province en armes, ne voulant vous obliger à cet effort qu'à l'extrême nécessité ; mais à cette heure que le roi tourne tout droit à nous et qu'il témoigne que c'est votre province qu'il veut premièrement attaquer, et que les ennemis menacent d'y exercer, s'ils avoient de l'avantage sur nous, toutes les cruautés dont ils sont capables, que même les avis que j'ai reçus portent que le roi est déjà arrivé à Barjac, où il prépare le gros de son armée pour fondre sur vous, j'ai cru qu'il ne falloit plus user de remise : c'est pourquoi je vous convie à armer tous sans délai à votre propre défense, tout autant que vous êtes de gens capables de porter les armes, et qui avez à cœur la conservation de son Eglise de Dieu. C'est maintenant que je connaîtrai ceux qui affectionnent le salut public et qui sont de mes amis. Si nous sommes aussi lestes qu'il faut, nous les arrêterons à la porte et rendrons leur entreprise si difficile et périlleuse qu'ils ne gagneront rien sur nous, s'il plaît à Dieu, et penseront de nous laisser en repos. Je serai à votre tête et vous ferai connaître, par les faits, le désir que j'ai de vous conserver. Il ne faut pas attendre de rechange, car le besoin

ne sauroit estre plus pressant. Il faut que ce qu'il y a de vigoureux accoure à moi et voie que celui-là sera, ou lâche ou méchant, qui manquera à une si importante occasion. Il s'agit de votre vie et de votre liberté à jamais. Au nom de Dieu, faites connoistre que vous estes désireux de maintenir les choses qui vous sont les plus précieuses, et lesquelles, une fois perdues, nous ne retrouverons plus. Le rendez-vous est à Alais. Il faut que les gens de guerre s'y rendent armés et munitionnés. Marchez nuit et jour. Sur ce, je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous tienne en sa sainte garde.

D'Anduze, ce 6 juin 1629.

Votre très affectionné à vous servir, H. DE ROHAN.

---

## SUR LA MORT DE PHILIPPE DES NOUHES DE LA TABARIÈRE

BARON DE SAINT-HERMINE

PETIT-FILS DE DU PLESSIS-MORNAY.

**1629.**

On se rappelle les touchants extraits que nous avons publiés (*Bull.*, I, 202) d'après une Bible qui avait appartenu à l'une des filles de Du Plessis-Mornay, Anne des Nouhes, dame de la Tabarière, et que celle-ci, par une mention datée de 1620 et empreinte de la plus pieuse tendresse, destinait à son fils aîné, Philippe (*ibid.* 204). Et à la page voisine, sous la date de 1629, on trouvait exprimé, dans les termes les plus navrants, la douleur dont la mort de ce fils bien-aimé venait de remplir le cœur de cette pauvre mère.

Nous avons rencontré à la bibliothèque de l'Arsenal un petit volume de 192 pages in-12, qui doit être rare et contient des Lettres de consolation écrites à M. et Madame de la Tabarière, au sujet de cette mort, par les pasteurs Pierre Du Moulin, Le Blanc de Beaulieu, Daillé, de Velhieux, Bouchereau, Vincent, de Montigny, Chaufepied, Rivet, Mestrezat, Turretin, Drelincourt.

Bien que les épîtres de ce genre se ressemblent la plupart du temps, bien qu'elles renferment des redites et ne semblent pas toujours propres à atteindre le but proposé, nous croyons qu'on ne nous saura pas mauvais gré de reproduire ici ce recueil de lettres signées de noms célèbres et écrites à l'occasion d'un deuil auquel toutes les Eglises réformées s'associèrent du plus profond de leur cœur.

Nous en donnerons aujourd'hui le titre et les six feuillets préliminaires non paginés. Titre :

LETTRES DE CONSOLATION *escrites a M. et à Madame De la Tabarière, sur le déceds de feu M. le baron de Sainct-Hermine, leur fils aisné, mort au siége de Bosleduc, en un assaut donné le 4e jour d'aoust* 1629. *Par Pierre Du Moulin, pasteur et professeur en l'Académie de Sédan : Et plusieurs autres pasteurs des Eglises réformées de France.* MDCXXXII.

La première page contient cette inscription :

D. O. M. S.

PHILIPPO NOHÆO *nobilissimo lectissimoque juveni, summa in Deum fide, egregia in suos pietate singulari in omnes caritate, eximia morum elegantia atque puritate, rara et supra ætatem excellenti literarum rerumque divinarum et humanarum cognitione, cæterisque omnibus animi et ingenii ornamentis instructissimo : ad veram gloriam suoque et avito magni* MORNAYI *nomine dignam fœlicissime grassanti jamque, unum et alterum in Belgico bello stipendium non sine laude merito, in celeberrimo tandem Sylvæ-Ducis obsidio anno Christi MDCXXIX, post edita sub* ARAUSIONENSI *principe plurima fortitudinis et virtutis specimina, cum prid. Non. sextil. suburbana munimenta per displosum pyrio pulvere aggerem ardentius irrupisset, vi ac numero hostium una cum aliis non paucis ex gallicæ nobilitatis flore indignissime circumvento, atque ita ante tempus necdum expletis a die natali V et XX annis acerbissimo funere prærepto, optimo atque insolabiliter lugendo filio, mœstissimi parentes* JACOBUS NOHÆUS, ANNA MORNAYA *posuerunt, dulcissimasque reliquias in spem beatæ resurrectionis sub hoc tumulo condiderunt.*

Aux pages 2 et 3 sont les deux sonnets que voici :

*Epitaphe fait pour M. de Sainct-Hermine, par Mademoiselle Anne de Rohan.*

SONNET.

Passant qui viens icy par destin ou dessein,
Offre de tes deux yeux des doubles sacrifices,
Plains l'amy des vertus, l'ennemy de tous vices,
Dont nous loüons la vie et lamentons la fin.

Il eut un esprit rare et un corps jeune et sain,
Mais comme sous la loy Dieu prenoit les prémices,
Il prit ce fils aysné, des parens les délices,
Et sa main le ravit pour le mettre en son sein.

Jette sur ce tombeau une complainte amère,
Deviens l'écho des cris de la dolente mère,
Et du père transy par un si rude coup.

Sçaches que ce cher fils, en piété insigne,
Estoit du grand Mornay un rejetton très digne,
C'est en sçavoir assez pour lamenter beaucoup.

*Pour le tombeau d'une fille de Madame de la Tabarière, par Mademoiselle de Rohan.*

SONNET.

Passant, ne passe point, borne icy ton voyage,
Donne tresve à tes pas, mais non pas à ton pleur;
Arrouse sans arrest les cendres d'une fleur,
Qui sentit de l'hyver dès son printemps l'orage.

Déteste d'Atropos l'inévitable rage,
Lamente avecques nous nostre cruel malheur,
Pleure l'aymable objet de nostre aspre douleur,
Celle dont les vertus anticipèrent l'aage.

Non, ne la pleure point : son âme dans les cieux
Void son benin Sauveur, dont le sang précieux
La rendit son espouse et compagne des anges.

Plains celle à qui sa mort fait tant de deuil sentir,
Qui l'avoit mise au monde et qui l'en vid sortir,
Donne à l'une des pleurs, à l'autre des loüanges.

Les trois pages qu'on va lire viennent ensuite :

*Tombeau de Messire Philippes des Nouës, baron de Sainct-Hermine, mort au lict d'honneur, en un assaut donné à la ville de Bosleduc, le 4 d'aoust* 1629.

Le monde estoit en doute à qui l'emporteroit en Philippes des Nouës, baron de Sainct-Hermine, de la noblesse ou de la vertu. Celle-là se faisoit forte d'une suite de plusieurs générations illustres, recerchées des siècles anciens, qui rapportoit son extraction paternelle aux premiers barons et princes de Bretagne, par la maison d'Avaugour et celle de Vivonne aux comtes de Crissé; et de Vihers par les Turpins; aux ducs de la Trémoüille par les sieurs de Bodet. Et la

maternelle à ces grands Mornays cognus par tout le monde, desjà fiers et superbes d'avoir eu un Estienne chancelier de France, il y a plus de trois cens ans, Philippes du Plessis l'incomparable, et un vice-roy de Suède, et infinis autres grands et valeureux seigneurs, tous yssus des sires d'Estoutteville, princes du sang hongrois, nous disent les chroniques. Voire de quatorze degrez elle remontoit jusques à sainct Louys, roy de France, l'un de ses grands ayeulx, par Margueritte de Bourbon, les sires anciens de Sully, et de la Trémoüille, les comtes de Tonnerre et de Sainct-Aygnan, et la maison du Bec. Et enflée d'un sang royal, le croyoit gaigner aysément sur l'autre ; mais la vertu appuyée sur soi-mesme, sçavoit garder son rang, demeurant tousjours ferme et inesbranlable, mesme tiroit du lustre de celuy de sa corrivale, et comme si un sang si généreux luy eust fourny des esprits plus puissans, elle s'en monstroit tant plus vive, faisant servir cette première splendeur simplement à rendre plus cogneu et plus clair son mérite. Elle l'avoit donné à la piété pour l'eslever, à l'érudition pour l'instruire; de là une sagesse entière en prit la conduite et la direction. Et la valeur l'alloit rendre parfait. Dés piéça mille et mille choses aymables s'appercevoient de jour en jour. La crainte de Dieu avoit jetté de si profondes racines en son cœur, qu'elle en avoit en effect mesprisé tous les assauts de la cour et du monde. Sa sagesse très docte, en quelque lieu qu'il fust, suffisoit à soy-mesmes. L'une et l'autre ravissoit un chacun en admiration; mais son courage qui incessamment le portoit à quelque beau dessein, cerchant à accroistre les preuves de sa grandeur, luy fit ambitionner les espreuves de Mars jusques chez les nations estrangères. Dès sa premiere jeunesse il le fit cognoistre à Bergopzom et Breda, et acquérir loüange et réputation. Et au mémorable siége de Bosleduc, après plusieurs tesmoignages d'une grande vertu, luy fit couronner sa vie courte, mais récompensée d'une assez ample gloire, de la mort bienheureuse et chrestienne des valeureux. Là le ciel receut son âme, et la résurrection des justes reprendra le corps qui repose en ce lieu pour le rejoindre à l'esprit, et quant et quant au père des esprits. O siècle misérable, tu estois indigne d'un si grand homme ! et Dieu, très justement, a repris ce qui estoit sien. Pleure tes péchez, passant; car bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur. Amen.

---

# LETTRE DE SAMUEL BOCHART A LOUIS CAPPEL

PASTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE A SAUMUR.

**1650.**

La lettre suivante a été trouvée par M. A. Coquerel fils parmi les papiers de Conrart, conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal (t. XI, in-fol. p. 1204). Nous l'empruntons au journal *le Lien.*

Louis Cappel, que l'évêque Hall appelle « le grand oracle des hébraïsants, » avait publié en 1624 son *Arcanum ponctuationis revelatum*, où il montrait que les points-voyelles, regardés comme une inspiration divine, sont d'invention humaine et datent du VI[e] siècle après Jésus-Christ. En 1650, il publia sa *Critica sacra*, fruit de trente années de travail et contre laquelle ses adversaires avaient soulevé de telles défiances qu'aucun imprimeur de Hollande ni de Suisse ne consentait à s'en charger : il fallut, dit M. Haag, que trois moines catholiques, Petau, Morin et Mersenne, obtinssent un privilége du roi pour faire imprimer à Paris ce grand ouvrage, le premier où un théologien chrétien ait appliqué au texte hébreu une critique saine et judicieuse. En même temps il fit imprimer sa *Defensio adversus injustum censorem.*

C'est au sujet de cette publication que Samuel Bochart, « le plus grand érudit de son siècle, » « le savant le plus instruit dans les langues orientales, » selon Gassendi et Guy Patin, écrivit à Louis Cappel la lettre suivante :

*A Monsieur Louis Cappel.*

Monsieur et très honoré frère,

Enfin j'ai receu votre *Critique* attendue depuis si longtemps avec tant d'impatience, par tous ceux qui en savent le prix, lesquels s'ils ne sont en grand nombre, c'est parce que nous vivons en un siècle, auquel il y a peu de gens qui ayent le goût assez épuré pour savourer les bonnes choses. Mais il vaut mieux plaire et servir à ce peu de gens de bien, sensez, qu'à tout un monde de ceux du commun. Ce peu de gens, à la longue, emportera tout le reste. Y eut-il jamais un dessein ni plus innocent, ni plus controllé que celuy de saint Jérôme, quand il entreprit de faire une version plus pure que les précédentes? Et enfin les controlleurs sont morts, et toute l'Eglise a prononcé en sa faveur. Il vous en adviendra de mesme, à la fin, et la raison l'emportera par-dessus l'envie des uns et la superstition des

autres. On voyt à quoy peuvent aboutir les objections de vos adversaires, par l'effort qu'a fait Buxtorf contre votre livre sans l'avoir vu ; que vous rembarrez si fortement, en votre *Defensio Criticæ*, que j'ay leue, que je ne croy pas qu'il ôse répartir, ou s'il l'entreprend ce ne sera qu'à sa confusion. Car vous ne luy avez pas laissé la moindre échapatoire. Sa faiblesse ne paraît pas moins en tout le livre de l'*Antiquité des points* (1), qui n'est fort qu'en allégations, mais qui ne prouvent rien contre vos raisons, qui sont invincibles. Dieu vous face la grâce de vivre encore longtemps pour le bien de son Eglise, à qui vos travaux sont en singulière édification. Je croy que vous aurez receu mon livret pour le roy d'Angleterre (2). J'en prépare un autre *De Scripturæ sacræ animalibus* (3) que la reyne de Suède demande avec instance (4). Il me faut encore quelques mois pour y mettre la dernière main. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur et très honoré frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BOCHART.

De Caen, ce 13 juin 1650.

---

# DIPLOME DE MAITRE ÈS ARTS

## DÉCERNÉ A CHARLES DES VIGNOLES DE PRADES, PAR L'ACADÉMIE PROTESTANTE DE NÎMES.

**1660.**

Nous avons publié (VI, 364, et VII, 415) les diplômes des Académies de Montauban et de Die. En voici un de l'Académie de Nîmes, que nous communique M. le professeur Michel Nicolas. Il appartient à M. le D[r] Raymond de Castelnau, de Nîmes, qui a bien voulu lui en laisser prendre copie pour nous.

(1) Ouvrage de Buxtorf contre Cappel et en faveur de l'opinion d'après laquelle les points-voyelles étaient de la main même des auteurs sacrés, et par conséquent inspirés de Dieu.

(2) *Lettre à M. Morley* (contre l'exécution de Charles I[er]).

(3) Le *Hierozoicon.*

(4) La reine Christine de Suède avait invité Bochart à sa cour, en 1646, après l'apparition de la *Géographie sacrée.* Il y alla en 1652, et y passa un an à étudier les manuscrits arabes et autres que possédait la reine.

CONSULES NEMAUSENSES RELIGIONEM REFORMATAM PROFITENTES, ACADEMIÆ RECTORES, LECTORIBUS SALUTEM A DEO TER OPTIMO MAXIMO DEPRECANTUR.

Sapienter a majoribus nostris comparatum est, ut studiosis adolescentibus qui bonam operam in Philosophia navassent, honores haberentur, et præmia quædam iis publice in conventu academico decernerentur; nam ut præclare dictum est, HONOS ALIT ARTES, præmiumque virtutis honos esse debet, neque vero minori sapientia cautum ab iis fuit, ut illi honores iis solis tribuerentur, qui eruditionem et doctrinam suam bonis et idoneis judicibus probassent. Qua de causa certamina quædam literaria in Collegio Professorum Artium Liberalium instituta sunt, et disputationes adhiberi solitæ, ut qui studiorum suorum fiducia freti præmia illa petire auderent, prius ingenii sui specimen pro illo collegio præberent, ut si de Professorum sententia digni judicati essent quibus honos haberetur, iis merita dignitate ornati ab iis dimitterentur. Ob hasce res cum adolescens eximiæ spei *nob.* CAROLUS DES VIGNOLES DE PRADES *Nemausensis*, bonam operam in dictis artibus Philosophiæ dederit, et in Collegio Professorum Nemausensium productus a clarissimo viro Domino D. DERODONE, magni nominis professore, doctrinam suam universo illi ordini, habitis acerrimis adversus se disputationibus, a mane ad vesperam probârit, summoque omnium consensu dignus habitus sit qui privilegia magisterii philosophici in publico conventu assequeretur : Nos prænominatum ex senatus academici nostri sententia Philosophiæ magistrum renunciamus, et pro authoritate regia nobis concessa suprema hæc laurea donamus et decoramus, potestate ipsi facta legendi, docendi et interpretandi hic et ubique locorum artes liberales, cui et omnes immunitates, prærogativas et privilegia huic magisterio artium annexa concedimus, largimur et conferimus, utpote qui hac palma communibus suffragiis de rigore examinis nemine penitus discrepante tanquam optime meritus dignus judicatus sit. In cujus rei fidem Academiæ sigillo manuque nostra hoc diploma firmari jussimus. Datum Nemausi die 19 mensis Junii 1660.

DARVIEUX, *P., th. professor.* JOANNES ROUREUS, *Eccl. nem. pastor.*
GALAFRES, *Pr. consul.* GUIBÆUS, *D. M. et gymnasiarcha.*
CLAUDIUS, *pastor.* CLAUDIUS ROSSELLETUS, *P. et th. pr.*
VIGUES, *consul.* JOANNES BRUGUERIUS, *Eccl. nem. pastor.*
DAVID DERODO, *philosophiæ professor et promotor.*
PS. MESGRIEUX, DOUZEL, *secr.*

[Ici une grande rosette en rubans de couleur jaune, blanche et rouge. Au bas pend le sceau en cire, dans une boîte de fer blanc.]

# LES DERNIÈRES HEURES DE M. JEAN BONAFOUS

## MINISTRE DE LA PAROLE DE DIEU A PUYLAURENS (1).

### 1676.

Etant obligé de recueillir ce qui s'est passé de plus remarquable dans les dernières heures de cet excellent serviteur de Dieu, M. Bonafous; Pour satisfaire au désir louable, que plusieurs personnes ont eu, de conserver, pour l'édification de l'Eglise de Dieu, et la consolation des âmes chrétiennes, la mémoire d'une si heureuse mort qui a couronné une si belle vie : Nous avons cru qu'il ne seroit pas hors de propos de dire : Premièrement quelque chose des dispositions de son esprit, de sa personne et de quelques circonstances qui ont précédé sa maladie; afin que nous ayons sujet de reconnoître et d'adorer tout ensemble la dispensation et la grâce inestimable de Dieu envers ce sien serviteur.

Outre ce qu'il en marque lui-même daas son testament, et que tous ceux qui ont eu l'honneur de le connoître, savent être très véritable, nous pouvons dire sans crainte l'être soubçonnez de flaterie, qu'il est bien difficile qu'un homme mène sur la terre, une vie plus belle et plus sainte que la sienne, et qui aproche plus de celle dont nous jouirons un jour, s'il plaît à Dieu, dans le ciel. Il possédoit dans un corps sain, une âme pleine d'une si grande joie, d'une paix si douce, d'une tranquilité si ferme, d'une confiance si entière en la bonté et en la miséricorde de Dieu, et d'une résignation si absolue entre les mains de sa providence, que les événemens les plus fâcheux, et les accidens les plus tristes et les plus extraordinaires n'étoint pas capables de l'ébranler ni de le troubler. «Il ne faut s'étonner de rien, disoit-il souvent, j'attens tout du côté de Dieu, mais peu ou point du monde. » Il connoissoit si bien la vanité des choses de la terre, qu'il n'y avoit jamais mis son cœur, et n'y avoit jamais eu aucuns attachemens. D'où vient qu'il a refusé souvent des dons considérables que diverses personnes vouloint lui faire, pour les distribuer aux pauvres, ou les donner à l'Eglise de Dieu. Et lors qu'il seut que M. son père vouloit le faire héritier de ses biens, comme l'ayné de sa famille, il le pria de donner cet héritage à son frère, qui est

(1) Voir t. XI, p. 471. C'est la seconde partie annoncée.

mort depuis quelques années, ministre de la Parole de Dieu dans l'Eglise réformée de Castres. Et d'effet selon son désir, M. son père ne lui ayant laissé, par son testament, que son droit de légitime, il en donna même la jouissance à M. son frère : ayant toujours protesté qu'il ne vouloit jouir dans le monde que des choses qui étoint absolument nécessaires, et sans lesquelles la vie de notre corps ne sauroit subsister; disant : « qu'il falloit se garder de manier ces épines de peur de s'ensanglanter. »

C'est sur ce sujet qu'il bénissoit si souvent le Seigneur, de cet excellent don de continence, dont il l'avoit honoré, qui lui avoit fait refuser des mariages très avantageux selon le monde (1), pour n'être point chargé de femme ni d'enfans; afin de pouvoir être plus facilement débarrassé des choses de la terre, et remplir mieux les fonctions du saint ministère, à quoy il s'apliquoit avec tout le zèle, l'assiduité et la diligence dont il étoit capable; jusqu'à négliger même, pour cela, les choses nécessaires pour sa subsistance, desquelles il n'a jamais eu aucun soin; Dieu lui ayant suscité des personnes qui ont eu un soin particulier des choses qui regardoint sa nourriture, ses vêtemens et les autres nécessitez de cette vie.

Il avoit une si grande charité pour les pauvres, que non-seulement il leur distribuoit quelque peu d'argent qu'on avoit ordre de lui bailler pour leur donner, quatre fois chaque semaine, à l'issue des exercices de piété; mais il ne se présentoit point même d'occasion dont il ne se prévalût pour leur faire du bien : jusqu'à se priver même souvent des meilleures choses qu'on avoit aprêtées pour sa nourriture; afin d'en nourrir quelques pauvres ou quelques malades. Il ne vouloit point prendre d'habit neuf, que premièrement on n'eût fait venir un pauvre, à qui il faisoit prendre celui qu'il venoit de quiter; aliéguant souvent, sur ce sujet, ce que dit Jésus-Christ dans l'Evangile : « J'ay eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ay eu soif et vous m'avez donné à boire, j'ay esté nud et vous m'avez vêtu ; entant que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, vous me l'avez fait aussi » (Matth., ch. XXV, v. 35 et 36).

Outre le profond savoir, les dons et les grâces qu'il avoit receus pour la prédication, il excelloit particulièrement dans la censure des vices, qu'il reprenoit sans exception de personne, avec une sainte

(1) Particulièrement la fille d'un grand homme qui a eu 100,000 livres de dot, et que l'on n'a pas cru qu'il fût nécessaire de nommer.

hardiesse en particulier ; mais surtout en public, où il sembloit qu'on voyoit des éclairs sortir de ses yeux, et qu'on entendoit des foudres qui sortoint de sa bouche ; et ce qui est encore plus remarquable, à peine y avoit-il quelqu'un de ceux qui l'écoutoint qui n'en fût sensiblement touché.

Ses dons éclatoint aussi beaucoup dans les impositions des mains qu'il donnoit à ceux que Dieu apelloit au saint ministère, où il touchoit si fort le cœur de tous ses auditeurs, qu'il n'y en avoit pas un qui ne fût contraint de répandre des larmes avec abondance. C'est ce que l'on a veu dans l'imposition des mains qu'il a donnée à MM. Causse, Damalvy, Bonafous et autres. D'où vient que MM. les proposans qui étoint jugez dignes d'y être receus, recherchoint soigneusement le moyen de pouvoir recevoir l'imposition des mains par le ministère de ce fidèle serviteur de Dieu.

Il avoit aussi receu des dons extraordinaires pour la conduite de l'Eglise, et il agissoit dans le consistoire et dans l'exercice de la discipline, avec tant de prudence, de sagesse, d'exactitude, de force et de générosité, que les plus vitieux étoint obligez de se soumettre à l'autorité de ces assemblées, à la justice et à la force de leurs résolutions, et que les âmes les plus rebelles étoint contraintes de se ranger à l'obéissance de Christ et de son Evangile. Ceux-là même dont il avoit repris les vices, avec tant de hardiesse et de sévérité étant persuadez qu'il ne faisoit et ne disoit rien, que par un pur mouvement du zèle qu'il avoit pour la gloire de Dieu, et pour l'édification de son Eglise, étoint forcez de se louer de sa conduite, bien loin de porter quelque plainte contre lui, durant l'espace de quarante-cinq années, pendant lesquelles il a entretenu dans une profonde paix, l'Église de Puylaurens, au service de laquelle il est mort.

Sa conduite a été aussi admirée dans les sinodes de cette province, où il a été plusieurs fois modérateur, particulièrement dans les sinodes assemblez en la ville de Caussade, en en celle de Réalmond, dans les années 1658 et 1659, desquels nous pouvons dire, qu'à peine y en a-t-il eu depuis la Réformation, où l'on aye veu plus de trouble, et dont la modération aye été plus difficile, à cause d'un affaire extrêmement passionné par deux grands partis, qui furent sur le point de diviser toute cette province : et où cependant il se conduisit avec tant de prudence et de sagesse, qu'il contraignit tous les deux partis à se louer de lui, et que sa conduite fut approuvée de tout le monde.

Et cet affaire ayant été ensuite porté dans le sinode nationnal, qui fut assemblé à Loudun au moins de novembre 1659, un des ministres de cette province (M. Boude alors ministre dans l'Eglise de Caussade) représentant l'état de cet affaire, ayant voulu dire quelque mot qui sembloit en quelque façon intéresser M. Bonafous, M. Daillé, ministre de l'Eglise de Paris, et modérateur dans ce sinode nationnal, lui ferma la bouche en l'autorité de cette assemblée, et lui dit : « Ne parlez point de M. Bonafous, dont la vie et la conduite est en exemple et en vénération à toutes nos Eglises. » Et ce ministre étant de retour, et ayant été visiter M. Bonafous, lui déclara lui-même, que la chose lui étoit ainsi arrivée. Il avoit seu si bien allier l'humilité et la sincérité chrétienne, avec la véhémence de son zèle, que bien qu'il agît toujours avec beaucoup d'ardeur dans les choses qui regardoint la gloire de Dieu et l'édification de son Eglise, on n'avoit jamais soubçonné qu'il agît par quelque motif d'intérêt, ou de passion humaine, ou par quelque désir de vaine gloire.

Il recueilloit aussi dans un air riant, tous ceux qui le venoint visiter, et les entretenoit dans une conversation douce et agréable, ce qui lui donnoit sujet de dire quelquefois : « Qu'il étoit un lion en public, en chaire, dans le consistoire et dans les fonctions de sa charge; mais qu'il étoit un agneau en particulier. » On remarquoit même qu'il faisoit aboutir ses discours les plus ordinaires à la gloire de Dieu. Sur quoy il alléguoit quelquefois ce que dit l'Apôtre : « Soit que vous mangiez, soit que vous beuviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites le tout à la gloire de Dieu » (1 Cor., ch. X, v. 31).

Il avoit une âme extrêmement reconnoissante, qui conservoit chèrement le souvenir du moindre bien qu'il avoit receu, et ne trouvoit jamais d'occasion, dont il ne se prévalût, pour le publier et le reconnoître : surtout il ne pouvoit se lasser de témoigner sa reconnoissance envers Dieu, pour les grâces qu'il en avoit receues.

Il ne se portoit qu'avec peine à parler de ce qui le regardoit, et seulement lorsqu'il n'y avoit plus de moyen de l'éviter; mais il avoit un soin particulier des choses qui regardoint les intérêts d'autrui, et particulièrement de ce qui pouvoit contribuer à l'avantage ou à la satisfaction de MM. ses collègues.

Il avoit un si grand soin des malades (pour la consolation desquels il avoit receu de Dieu des dons extraordinaires) que non-seulement il les visitoit toutes les fois qu'il en étoit requis, soit de jour, soit de

nuit, n'ayant jamais fait difficulté de se lever du lit, dès qu'il étoit apellé pour cela; mais il les visitoit même souvent sans y être apellé, sur tout le dimanche et le judy de chaque semaine aprez avoir prêché, il ne manquoit point de visiter tous les malades qu'il savoit dans l'étendue de son Eglise. On remarquoit même qu'il avoit un soin particulier des malades qui étoint pauvres ou de la lie du peuple, disant que ceux-là en avoint même plus de besoin que les autres.

Il visitoit aussi soigneusement les prisonniers, dès qu'il savoit qu'il y en avoit quelqu'un, et alléguoit à cette occasion ce que dit l'Apôtre : « Ayez souvenance des prisonniers, comme si vous étiez emprisonez avec eux » (Hébr., ch. XIII, v. 3).

Il se souvenoit aussi de visiter, de tems en tems, les femmes vefves et les enfans orphelins, et faisoit la prière à Dieu pour eux, disant que ces sortes de personnes nous sont particulièrement recommandées de Dieu, et qu'elles doivent être des objets particuliers de nos soins.

Il étoit si adonné à la dévotion et à la piété, qu'il passoit presque tout son temps en saintes méditations ou en prières, qu'il faisoit non-seulement le soir et le matin, à l'entrée et à l'issue de ses repas, aprez lesquels il faisoit aussi lire réglément quelques chapitres de la Parole de Dieu, et non-seulement dans les diverses occasions qui lui en étoint présentées, qu'il embrassoit avec beaucoup de joye; mais encore toutes les fois qu'il entroit ou qu'il sortoit de sa chambre ou de son cabinet, et durant la nuit dès qu'il étoit éveillé; mais sur tout il présentoit à Dieu ses prières les plus ardentes, soit en public, soit en particulier, toutes les fois que son Église étoit menacée de quelque danger ou exposée dans quelque sorte de mal.

Il a aussi toujours aymé à méditer, et à pratiquer soigneusement les choses qu'il a cru être nécessaires pour bien vivre et pour bien mourir. Il s'y apliquoit même d'une façon particulière depuis l'année mil six cens soixante-dix, en laquelle il fit son testament, depuis lequel il ne se passoit point de jour qu'il ne fît une étude particulière pour se disposer à bien mourir; et lisoit souvent pour cela les dernières heures des fidèles serviteurs de Dieu. Il se réjouissoit beaucoup dès qu'il découvroit quelque chose qui pouvoit lui marquer en quelque façon qu'il n'étoit pas loin de sa fin. Le premier jour de chaque année il avoit accoutumé de dire, à ceux de la maison où il logeoit : « Courage, mon tems s'aproche, je n'ay pas longtems à vivre. » Et le premier jour de cette année, il dit avec des témoi-

gnages d'une joye particulière : « Je n'ay pas deux ans à vivre. » Et d'effet, depuis ce tems-là on connut qu'il commençoit à décheoir, et que sa santé étoit de tems en tems altérée. Quoy que cependant il ne laissât pas de remplir toutes les fonctions de sa charge comme il faisoit auparavant.

Le dixième jour du mois de septembre de cette année mil six cens soixante et seize, M. Martel, ministre de l'Eglise de Puylaurens et professeur en théologie en l'académie qui y est recueillie, désirant d'aller à Montauban pour quelques affaires particuliers, lui dit, s'il pourroit prêcher pour lui en son absence, et que s'il se trouvoit trop chargé, sur tout les jours de dimanche, il prieroit M. Perez de prêcher pour lui; il lui répondit : « Il n'est pas nécessaire de l'en prier, je prêcheray, s'il plaît à Dieu, et pour vous et pour moy, n'en soyez point en peine ; » mais le lendemain ayant senti que ses incommoditez augmentoint, il envoya dire à M. Martel, « qu'il fît pour cela ce qu'il voudroit. » Cependant il ne laissa pas de prêcher le dimanche treizième septembre, à l'édification de toute son Eglise. Le lundi et le mardi suivans, il fit plusieurs visites de charité, et diverses prières à des malades, sans qu'il parût que peu d'altération en sa santé.

Cependant ses maux augmentant de plus en plus, il fut attaqué le mecredi seizième septembre, d'une diarrhée, qui lui causa des tranchées violentes, et des douleurs très aiguës : mais qui ne purent pourtant pas l'empêcher de prêcher le lendemain, sur ces paroles de saint Paul, au chapitre VIII, de l'épître aux Romains, verset 21 et 22 : « Car nous savons que toutes les créatures soupirent, et sont en travail ensemble jusqu'à maintenant, et non-seulement elles, mais aussi nous qui avons receu les prémices de l'Esprit, nous-mêmes soupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, savoir la rédemption de nos corps. » Et Dieu lui fit la grâce de prêcher avec tant de force, qu'il y eut fort peu de personnes, dans le temple, qui remarquassent en lui aucune indisposition; quelques-uns même de ceux à qui elle étoit connue, furent obligez de lui dire que son prêche n'étoit point malade, et que ses incommoditez n'y avoint point paru. Cependant il avoit un si grand dégoût, qu'il ne put manger presque rien, ayant envoyé son dîner et son souper à deux pauvres femmes, comme il avoit accoutumé de faire très souvent. Il alla aussi ce jour-là visiter plusieurs malades, pour qui il fit la prière à Dieu, et leur fit ensuite de grandes et fortes exhortations, suivant sa coutume.

Le vendredi dix-huitième septembre, son indisposition fut plus grande que de coutume; ce qui obligea quelques-uns à tâcher de le dissuader d'aller faire la prière au temple, ausquels il dit, comme il avoit accoutumé de le dire souvent : « Qu'il faloit qu'un pasteur mourût debout, comme un empereur, ou comme un bon pilote le gouvernail à la main. » Il fit la prière à deux heures aprez midi, et paraphrasa la seconde partie du pseaume XXXIV, qui se rencontra dans la suite; il insista et s'étendit particulièrement sur ces paroles :

Les justes en leurs maux
Crient au Seigneur, qui les oit,
Et tôt en seureté les reçoit,
Guéris de leurs travaux.

Et sur celles-ci :

L'Eternel sauvera
Tout bon cœur qui le va servant :
Quiconque espère au Dieu vivant,
Jamais ne périra.

Quelque tems après qu'il fut de retour au logis, il sentit que ses maux redoubloint, ce qui l'obligea à se retirer dans sa chambre, où il fut dans des prières continuelles pendant plusieurs heures. Cependant il ne put rien prendre de ce jour-là encore, et ayant envoyé son dîner et son souper à des pauvres, comme au paravant, il dit : « Dieu ne veut point que je trouve du goût dans les viandes, et dans les choses de cette vie, pour m'apprendre que je n'en dois avoir que pour celles du ciel, et que je dois aller bientôt ailleurs pour m'y nourrir d'une viande meilleure. » En se metant au lit, il dit : « Je suis fort incommodé; mais loué soit Dieu, qui dispense les maux comme il le trouve à propos. » Il ne vouloit point que l'on veillât auprez de lui, ni que personne ne s'incommodât à sa considération; mais enfin il permit qu'une de ses gardes demeurât auprez de son lit, qui raporta, qu'il n'avoit pas pu reposer dans cette nuit-là, qu'il passa en s'entretenant avec Dieu par des prières ardentes; lui demandant continuellement son assistance et sa grâce, avec tant de zèle et de force, qu'elle en avoit esté vivement touchée, et n'avoit pu s'empêcher de répandre des larmes.

Le samedi dix-neuvième, il eut un vomissement, qui fit qu'on aprébenda qu'il ne fût attaqué d'un *colera morbus :* mais qui n'eût pour-

tant pas de suite; cependant on ne put point empêcher qu'il ne se levât du lit, disant que ses tranchées étoint plus violentes, et ses douleurs plus grandes quand il étoit dans le lit, et qu'il espéroit qu'étant levé, Dieu lui donneroit quelque soulagement, et la force qui lui étoit nécessaire pour prêcher le lendemain. En effet, il fit effort pour s'y préparer, et méditoit ce qu'il avoit à dire, en se soutenant de tems en tems sur des cheses, qui étoint au tour de son lit. A deux heures aprez midi, se sentant plus mal que de coutume, il demanda qu'on le remît au lit; et ajouta: « Mon Dieu, mon Sauveur, aye pitié de moy. » Le reste de ce jour et toute la nuit suivante se passa en saintes élévations, et en prières qu'il faisoit continuellement à Dieu pour l'Eglise en général, pour celle que Dieu avoit commises à ses soins en particulier, et pour l'académie qui y est recueillie.

Le dimanche vintième septembre, ayant entendu le premier coup de la cloche du temple, il fit effort de se lever pour aller prêcher, disant, qu'il espéroit que Dieu lui donneroit assez de force pour cela, comme il avoit dit ci-devant, et qu'il lui fairoit la grâce de mourir, comme un bon pilote le gouvernail à la main; mais sentant que ses maux s'augmentoint de moment en moment, et entendant le dernier coup de la cloche, il dit: « Dieu veuille bénir ce saint exercice qui se fait dans le temple, et le faire réussir à sa gloire et à l'édification de son Eglise. Ce jour-là sa chambre fut presque toujours remplie de personnes, qui venoint lui témoigner la part qu'ils prenoint en ses maux, et le désir qu'ils avoint de pouvoir contribuer quelque chose à son soulagement; à qui il disoit de tems en tems, aprez les avoir remerciez: « Vous ne le pouvez mieux faire qu'en présentant vos prières à Dieu pour moy. » A quoy il souhaita même que toute l'Eglise fût exhortée. La nuit suivante il eut de grandes douleurs et de continuelles inquiétudes, mais aussi de continuelles élévations à Dieu, à qui il demandoit toujours son secours et sa grâce.

Le lundi vint-unième septembre, il souffrit de très grands maux, mais avec une patience admirable, et avec une obéissance si absolue à l'ordre de la providence de Dieu, que tous ceux qui étoint autour de lui, en furent merveilleusement édifiez. La nuit suivante se passa assez doucement, il y trouva quelque repos; et ayant veu le sieur Delmas, chantre de cette Eglise, qui veilloit auprez de lui, il lui demanda quels pseaumes il avoit chanté dans le temple, le jour précédant, quels étoint les pasteurs qui avoint prêché, et si l'on avoit pour-

veu à la chaire pour les jours suivans. Le matin il lui donna des témoignages d'affection, et le remercia de la peine qu'il avoit prise de veiller auprez de lui.

Le mardi vint-deuxième septembre, MM. les consuls et MM. les anciens vindrent le visiter, et lui témoigner combien ils étoint afflígez, à l'occasion de ses maux, et avec quelle ardeur ils prioint Dieu pour son soulagement. Il les remercia tous, et leur témoigna particulièrement combien il se sentoit obligé à cette Eglise, qui lui avoit donné souvent des marques de son affection, et qu'il avoit aussi toujours aymée avec beaucoup de tendresse, de laquelle il ne doutoit point que Dieu n'eût un soin particulier, comme il l'en prioit de tout son cœur, qu'il voyoit bien que Dieu l'apelloit à soy, qu'il étoit prêt à mourir, que Dieu lui avoit fait la grâce d'y être disposé depuis long-tems, et d'être asseuré que le dernier de ses momens seroit le meilleur de tous ceux de sa vie, et que quand sa dernière heure seroit venue, Dieu lui fairoit la grâce de s'élancer jusques dans les cieux pour y embrasser son Rédempteur. Il souhaita mille bénédictions à son Eglise; mais particulièrement il demanda à Dieu qu'il voulût lui susciter un autre pasteur, qui s'apliquât à son service, avec autant d'affection et de zèle, qu'il avoit fait, par la grâce de Dieu, l'espace de quarante-cinq années, pendant lesquelles il s'étoit employé à son édification. Quelque tems aprez ayant demandé à Mademoiselle Damalvy, que c'est que les médecins disoint de son mal, elle lui répondit, que comme elle étoit asseurée de sa résignation entre les mains de Dieu, et qu'il étoit préparé depuis long-tems à la mort, elle ne faisoit pas difficulté de lui dire, qu'ils n'espéroint pas qu'il pût relever de cette maladie : « Ce m'est, dit-il, le sujet d'une grande joye, ayant toujours souhaité de mourir en remplissant les fonctions de mon ministère. » Le même jour MM. les médecins étans venus le visiter, il les pria de lui dire, que c'est qu'ils croyoint de son mal : et voyant qu'ils ne vouloint pas s'expliquer clairement là-dessus, il leur dit, qu'ils ne devoint pas faire difficulté de lui dire nettement ce qu'ils en pensoint, qu'il étoit disposé à mourir depuis long-tems, et qu'ils ne sauroint lui donner plus de joye, qu'en lui annonçant qu'il devoit mourir de cette maladie; ce qui obligea un de ces messieurs à lui dire, que puis qu'il le voyoit si chrétiennement disposé, il ne faisoit pas difficulté de lui déclarer, que selon les maximes de la médecine, il devoit mourir de ce mal : « Ha! dit-il,

l'agréable nouvelle que vous m'anoncez là; que vous me donnez bien de la joye. »

Le mecredi vint-troisième, M. Damalvy, bourgeois de Castres, et Mademoiselle de Palasvilles, vefve à M. Bonafous, ministre de l'Eglise de Castres, étans arrivez, il témoigna qu'il en étoit bien ayse, et leur demanda s'ils n'avoint pas envoyé à MM. ses neveux, ministres des Eglises de Castelnau et de Brassac, à M. Damalvy, ministre à Négrepelisse, et à M. Bonafous, ministre de l'Eglise de saint Amans; et lui ayant dit qu'ils avoint envoyé à tous en diligence, il témoigna qu'on lui avoit fait plaisir, qu'il souhaitoit ardamment de les voir avant que de mourir, et demanda souvent dans ce jour-là quand c'est qu'ils arriveroint.

Le jeudi vint-quatrième, M. Bonafous son neveu, ministre de l'Eglise de Castelnau étant arrivé, il lui demanda des nouvelles de sa patrie et de la maison de sa naissance. Il lui parla de la solemnité de son imposition des mains qu'il luy avoit donnée; et lui dit, que comme il étoit entré d'une bonne façon dans le sanctuaire, il devoit être assuré que Dieu répandroit sa bénédiction sur lui, et sur ce qui lui avoit été raporté, qu'il connoissoit toutes les personnes qui composoint son Eglise, il lui dit : « C'est une des qualitez d'un bon pasteur, suivant cette parole de Jésus-Christ : « Mes brebis oyent ma voix et je les connois » (Evang. selon saint Jean, ch. X, v. 14 et 27).

Le vendredi vint-cinquième, il donna sa bénédiction à Mademoiselle de Bonafous sa belle-sœur, et souhaita que ses enfans fussent les imitateurs de leur père, et que Dieu voulût la bénir en sa personne et en sa famille; il donna aussi sa bénédiction à M. Bonafous son neveu, pasteur de l'Eglise de Castelnau; et demanda à Dieu qu'il voulût le bénir en sa personne et en son ministère, et qu'il lui fît la grâce de l'exercer avec zèle et avec fidélité : « Dieu veuille, dit-il, faire décendre bénédiction du plus haut de son ciel, » et comme ils étoint devant lui fondans en larmes, il dit : « Dieu la ratifiera sans doute, comme je le lui demande de bon cœur; » et bénissant en suite ses quatre sœurs, leurs familles et tous ceux qui leur appartiennent, il ajouta : « La maison de ma naissance a des marques expresses de l'élection de Dieu, et mes sœurs ont une grande vertu et une grande piété, » et se tournant vers M. Bonafous, son neveu, il lui dit : « Tu es fils d'un père à qui il ne manquoit que le caractère, ayant d'ailleurs une piété, une douceur et une bonté de mœurs toute particulière. »

M. Damalvy, ministre, étant arrivé ce jour-là à huit heures du soir, il lui dit : « Tu sois le bien-venu, tu as bien fait diligence, je suis bien-ayse de te voir, j'ay toujours souhaité que tu fusses auprez de moy dans mes dernières heures, et j'espère que tu m'assisteras dans mes derniers momens; tu me trouves accablé de maux : mais Dieu me fait la grâce de les souffrir avec patience; prie Dieu pour moy, et lui demande qu'il lui plaise de me continuer cette faveur. » Alors M. Damalvy s'étant mis à genoux, et ayant fait la prière, il dit : « Qu'on me laisse maintenant en repos, je veus m'entretenir avec mon Dieu, » ce qui obligea tous ceux qui étoint là présens à se retirer, excepté ceux qui devoint veiller auprez de lui. Cette nuit-là se passa assez doucement, le lendemain il eut quelque soulagement en ses maux, et nous commencions à espérer que Dieu voulût le conserver encore quelque tems sur la terre pour le bien de son Eglise.

Mais nous ne fûmes pas long-tems dans cette espérance; car le lendemain vint-septième, et jour de dimanche, ses maux furent plus grands, ses douleurs plus aiguës, et il se trouva si foible, qu'il ne pouvoit s'exprimer qu'avec beaucoup de peine; ayant entendu le dernier coup de la cloche du temple, il témoigna qu'il désiroit d'être recommandé à Dieu publiquement par les prières de l'Eglise, et demanda qui prêchoit ce matin-là; quelqu'un lui ayant dit que c'étoit M. Martel, ministre et professeur en théologie : « Dieu veuille, dit-il, bénir cet exercice sacré, et le faire réussir à sa gloire. » Aprez le prêche MM. les consuls, MM. les ministres et anciens accompagnez d'une grande partie de cette Eglise, vindrent le visiter; M. Arbussy, ministre et professeur en théologie, portant la parole, lui dit : « Monsieur, voici MM. les consuls, MM. les ministres et anciens ont à dire, et la ville et l'Eglise, qui viennent pour avoir l'honeur de vous voir, pour vous témoigner la part que nous prenons tous en vos maux, pour prier Dieu de tout notre cœur, qu'il veuille vous soulager et vous donner la force qui vous est nécessaire pour les soutenir toujours chrétiennement à sa gloire, comme vous avez fait jusqu'à cette heure, et pour vous demander votre bénédiction, et pour nous et pour cette Eglise, qui se trouve dans la dernière affliction à l'occasion de vos maux, et dont vous voyez ici une grande partie qui est venue pour vous le témoigner. » A quoy il répondit : « Messieurs, je vous suis très obligé, à tous, de l'honeur que vous m'avez fait, je ne doute point de votre affection, ni de celle de ma chère et bien-aymée Eglise,

qui m'en a donné si souvent des marques bien expresses, et pour laquelle j'ay eu aussi de mon côté des tendresses particulières, comme je lui ay témoigné constamment et sans relâche, durant l'espace de quarante-cinq années, pendant lesquelles Dieu s'est servi de mon ministère pour son édification : Je continue encore à présenter à Dieu mes vœux les plus ardents en sa faveur, et prie de tout mon cœur le Seigneur, qu'il veuille faire décendre abondamment ses bénédictions les plus précieuses, et sur cette Eglise en général, et sur chacun de vous en particulier, et sur vos personnes, et sur vos familles, et sur vos professions. Ce sont les vœux ardents que je fay de tout mon cœur, dans mon lit de mort, pour vous tous, pour tous ceux qui composent cette Eglise, à laquelle je confirme aujourdui la vérité de la doctrine que je lui ay prêchée, que je n'ay rien enseigné, soit en public, soit en particulier, que je n'aye cru qui n'ait été conforme à la Parole de Dieu, que je ne sois prêt même de séeller de mon propre sang, qu'en cette créance j'ay vécu, et qu'en cette créance je meurs. Je m'asseure que vous ne doutez pas, Messieurs, que je n'aye apris à mourir, et à bien mourir ; je m'y suis préparé depuis long-tems, et Dieu m'a fait la grâce d'y réussir, je quitte sans regret ce monde où Dieu m'a fait la faveur de n'être jamais attaché, je meurs en la foy du Fils de Dieu, qui m'a aymé et qui s'est donné soy-même pour moy ; et je ne doute point que Dieu par sa grâce ne me recueille dsns son paradis, et que quand mon heure sera venue, il ne m'ouvre toutes les portes de son ciel, où j'auray l'honeur de le louer et de le célébrer avec les anges et les saints, et tout le sacré chœur des esprits bienheureux et triomphans. Au reste, Messieurs, j'ay une seule prière à vous faire : vous n'ignorez pas quelle est l'obligation que j'ay à cette maison, où j'ay été logé pendant quarante-cinq années, et que c'est même par l'entremise de cette maison, que j'ay été introduit dans cette Eglise. Je m'asseure que vous fairez grande considération de cela. » M. Arbussy voyant qu'il avoit de la peine à parler, et à exprimer ce qu'il désiroit, à cause de la violence de ses maux, dont il étoit en ce moment extraordinairement pressé, lui ayant dit qu'il pouvoit lui asseurer de la part de cette Eglise, qu'elle auroit pour cette maison toute la considération qu'il sauroit souhaiter, mais qu'on voudroit bien savoir quel étoit le témoignage particulier d'estime et de considération, qu'il désiroit qu'elle donnât à cette maison, il répéta à peu prez la même chose, et ajouta : « Je souhaite que vous la préfériez, » et son

discours étant encore interrompu par la violence de ses maux, comme il s'étoit souvent expliqué à plusieurs personnes sur ce sujet, quelqu'un de ceux qui étoint autour de son lit, prenant la parole, dit : « Il est bien facile de comprendre ce qu'il désire, il souhaiteroit qu'on nommât son filleul pour son successeur et ministre de cette Eglise. » Aprez quoy M. Arbussy ayant fait la prière, chacun s'aprocha de son lit, pour prendre congé de lui, et lui demander sa bénédiction, plutôt par des soupirs et par des larmes, que par des paroles; car il n'y avoit personne dans la chambre, dont le cœur ne fût percé de douleur, et qui n'eût bien de la peine à prononcer quelques mots. Aprez dîné Madame de Saint Rome, s'étant aprochée de son lit, pour lui demander sa bénédiction, lui asseura qu'elle prioit Dieu pour lui de tout son cœur : « C'est, dit-il, le meilleur office que vous pouvez me rendre; » et demanda à Dieu qu'il voulût la bénir; M. Perez, ministre et professeur en théologie et aux langues orientales, étant venu le visiter, il lui demanda la prière, pendant laquelle il eut, selon sa coutume, de grandes élévations de son esprit vers le ciel; cependant ayant entendu le premier coup de la cloche pour la seconde action, il donna ordre, qu'on fît un billet, pour exhorter toute l'Eglise à prier Dieu pour lui, et exhorta lui-même ceux qui étoint dans sa chambre d'aller au temple, pour se trouver à cet exercice sacré de piété, et prier Dieu pour lui; aprez la prédication son Eglise vint encore en foule dans sa chambre, et il les receut tous avec beaucoup de témoignages d'affection et de tendresse, leur souhaitant toujours mille bénédictions. M. Martel étant venu le visiter, il lui demanda la prière, aprez laquelle il le remercia, et fit connoître à ceux qui étoint autour de son lit, qu'il vouloit se recueillir en particulier, qu'on lui fairoit plaisir de se retirer et de le laisser en repos. Sur le soir plusieurs de MM. les proposans et de personnes de considération ayant offert, d'une manière fort obligeante, de veiller auprez de lui, comme ils avoint fait déjà souvent depuis sa maladie, il leur dit, qu'il leur étoit très obligé; mais qu'il ne vouloit point que personne s'incommodât à sa considération, et les pressa à s'en retourner chez eux; de telle sorte qu'ils furent contraints de se retirer dans une chambre voisine, et ne voulut souffrir auprez de lui que M. Damalvy, ministre, et quelques personnes qui avoint été établies pour le servir dans sa maladie. Cette nuit-là il eut des élévations extraordinaires et des entretiens continuels avec Dieu, sur l'état de l'Eglise en général, et en

particulier sur l'état de l'Eglise que Dieu avoit commise à ses soins; il fit aussi de grandes réflections sur son état, et sur les grâces qu'il avoit receues de Dieu, depuis sa naissance jusques à ce tems-là, desquelles il se reconnoissoit indigne, et demanda à Dieu avec beaucoup d'ardeur celles qui lui étoint nécessaires jusques à la fin; quelque tems aprez ayant apellé son filleul, il lui dit : « Tu sais quelle est la passion que j'ay toujours eue, que tu fusses mon successeur, je te l'ay souvent témoigné, je l'ay même témoigné à MM. les consuls et à MM. les ministres et anciens, qui m'ont fait l'honeur de me venir voir, et je te prie maintenant dans mon lit de mort, de me promettre que tu ne refuseras pas cette vocation, en cas elle te sera présentée? » A quoy il répondit : « Bien que je n'aye jamais voulu changer d'Eglise depuis seize années que j'ay l'honeur d'exercer la charge du saint ministère, ayant cru que Dieu m'apelloit particulièrement à l'édification de l'Eglise à laquelle il m'a premièrement envoyé; cependant, Monsieur, parce que j'ay toujours eu un respet et une considération particulière pour tout ce qui vient de votre part; que m'ayant souvent fait connoître depuis long-tems le désir que vous aviez pour cela, vous avez voulu le témoigner encore dans votre lit de mort, que je vous regarde comme un véritable homme de Dieu, dont les paroles me doivent être sacrées, et qu'il semble que Dieu s'explique ici par votre bouche; je vous promets, Monsieur, que si cette vocation m'est offerte de la bonne façon, je ne la refuseray point. » « Tu me feras plaisir, dit-il, et je ne doute point que Dieu ne répande sur ton ministère la bénédiction que je te souhaite de tout mon cœur. » (*Suite.*)

---

## LETTRE INÉDITE DE JEAN CLAUDE

A L'ÉVÊQUE DE LONDRES.

**1684.**

Nous avons trouvé la lettre qu'on va lire du célèbre Claude, ou du moins une copie ancienne de cette lettre, dans un recueil manuscrit du XVIIIe siècle, qui nous a été communiqué par M. de Dompierre, de Copenhague.

*A Monseigneur l'Evêque de Londres.*

A Paris, ce avril 1684.

Monseigneur,

Depuis que j'ay l'honneur d'être connu de vous, j'ay toujours eu une très grande vénération pour vous comme pour un prélat que Dieu a donné à son Eglize dans ces derniers et tristes temps en sa grande miséricorde, pour nous être un exemple de piété et de vertu solide. Mais la dernière lettre que je viens de recevoir de vous m'a rempli d'admiration. Vous n'avés point méprisé la bassesse et l'affliction où se trouvent à présent nos pauvres troupeaux. Vous avés non-seulement écouté nos plaintes et les avés adoucies, mais encore vous avés bien voulu en quelque sorte abandonner vos propres intérêts pour entrer dans les nôtres, et pour nous donner une satisfaction que nous ne recevrons jamais de votre main qu'après l'avoir mille fois baisée avec humilité, et avec tout le respect que nous vous devons. C'est là, Monseigneur, le caractère d'un grand et bon serviteur de Dieu qui n'a devant les yeux que la gloire de son Maistre, et le bien de son Eglize. Le Seigneur veuille vous conserver longtemps, diriger et bénir vos travaux, vous en faire en vos jours recueillir le fruit dans la joye du succès dont il les accompagnera, bénir toute votre maison, et après avoir fini heureusement votre course vous recevoir dans ses tabernacles. Je n'ay peu, Monseigneur, me refuser à moy-même cette consolation de vous déclarer les sentimens sincères et véritables que j'ay pour vous quoyque je sache que vous ne demandés pas ces sortes de témoignages. Aussi les finiray-je pour vous dire que je n'ay peu encore à cause des festes, et d'un jûsne que nous venons de célébrer dans notre Eglize, communiquer à MM. mes collègues, ni votre lettre, ni le papier de M. Souverain que vous m'avés envoyé. C'est pourtant ce que je ne tarderay pas longtems à faire, et j'oze vous assurer pour eux par avance qu'ils ne seront point d'un autre sentiment que moy à votre égard, et que pour M. Souverain l'honneur de votre intercession aura tout l'effect que vous en sauriez désirer. Je croy, Monseigneur, vous avoir déjà mandé quelle est la pensée de nos Eglises touchant les matières de la grâce dont il s'agit. Nous vivons sous l'autorité de nos synodes nationnaux qui ont fait sur ce sujet les mêmes décisions que le synode de Dordrech, et nous sommes

persuadés qu'elles sont conformes à la doctrine constante et perpétuelle de l'Ecriture. Ainsi nous ne pouvons pas souffrir que des personnes qui sont en charge et à qui l'instruction publique est commise dogmatisent une doctrine contraire. Cependant nous ne fouillons point les cœurs ni n'imposons aucune contrainte aux consciences. Dieu seul en est le juge. Nous n'exigerions pas même de ceux qui sont déjà en charge qu'ils enseignassent positivement ce qu'ils ne croiroient pas. Nous ne demandons que leur silence, et qu'ils n'enseignent rien qui trouble la paix et qui soit opposé à la doctrine commune. Si M. Souverain se fût contenu comme il le devoit dans ces termes, notre discipline n'auroit rien décerné contre luy. Je souhaitte de tout mon cœur que ce jeune homme vous donne de l'édification, et que les soubçons violens qu'on a eus, au reste, contre luy, sur le sujet du socinianisme, se trouvent mal fondés, et en attendant que sa conduitte achève pleinement de les effacer, il est de la justice, et de la charité chrestienne de recevoir les déclarations qu'il fait de n'être point entaché de cette lèpre.

M. Sartre, cy-devant, ministre de Montpellier et collègue de MM. Dubourdieu, partit il y a deux jours d'icy avec son congé de la cour, et il se retire en Angleterre. Souffrez, je vous supplie, Monseigneur, que je vous le recommande. C'est un jeune homme, mais qui a de beaux talens. Sa prédication est belle et édifiante; il a de la piété, de la vertu, de l'honneur, et aime extrêmement sa charge. Si j'ozois même y adjouter une autre considération je le ferois de bon cœur, qui est que c'est un jeune homme pour qui j'ay une fort tendre amitié. Je vous auray toutes les obligations du monde, si vous voulés bien luy accorder votre protection et votre charité. Je finis, Monseigneur, en vous assurant que nous faisons tous des vœux pour vous, et pour votre Eglize contre laquelle nous sommes fort éloignés de prendre aucune mauvaise impression. Le Seigneur la vueille faire abonder en grâce, et vous conserver pour son édification longues années. Je vous demande pour moy le secours de vos prières, et que vous me croyiez toujours avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Claude, pasteur.

Monseigneur l'évesque de Londres ayant mis cette lettre entre les

mains de M. Piozet pour la faire voir à M. Dubourdieu le père, avec ordre de recognoistre mon ordination et de me regarder de même œil que les autres ministres, françois qui sont dans cette ville, et par conséquent de ne faire pas difficulté de m'offrir la chaire pour me faire prêcher à la Savoye si l'occasion s'en présentoit, le bonhomme s'est recrié contre cet ordre disant qu'il ne fairoit point cet outrage aux Eglizes de France, et que Monseigneur l'évesque devoit en adresser l'ordre à un autre. Voilà comme les ministres françois veulent faire les maistres en Angleterre et y faire subsister leur discipline abusant ainsi de la bonté de milord de Londres dont ils méprisent impunément les ordres, parce que ce prélat a la charité de les supporter. J'ay prié M. Piozet de ne parler plus de cette affaire de peur d'aigrir davantage contre moy ces esprits théologiques qui ne pardonnent jamais et qui ne font la paix que rancune tenant, et de donner du chagrin à milord de Londres qui n'est pas tant jaloux de son autorité que du repos de l'Eglize anglicane, que ces sortes de démêlés pourroient troubler en réveillant des disputes qui sont, Dieu mercy, assoupies par les soins de ce bon prélat et de messeigneurs les archevesques et évesques de ce royaume.

---

## CHARLES GUIRAUD, DE NIMES

### OFFICIER DE CAVALERIE, CONFESSEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE.

### 1687.

Monsieur le président,

Le *Bulletin* a publié récemment (XI, 155 et 386) sous ce titre : *Prisonniers, déportés et galériens protestants*, une série de pièces fort intéressantes extraites d'un recueil anonyme que vous a communiqué M. A. Pelet. Les huit pièces dont il s'agit sont empruntées textuellement aux *Lettres pastorales* adressées, en 1687, par Jurieu, aux fidèles de France persécutés. Quelques-unes d'entre elles ont ainsi pour auteur le pasteur Jurieu lui-même, et les autres ont été recueillies et publiées par ses soins. Ces documents ne sont, par conséquent, pas entièrement inédits; mais ils n'en présentent pas moins un très vif intérêt, et méritaient d'autant plus, ce me semble, de trouver place dans le *Bulletin*, que les *Lettres* de Jurieu doivent être aujourd'hui fort rares.

La première pièce que vous a transmise M. Pelet (p. 156) est une lettre écrite de la Tour de Constance, en date du 12 février 1687, et adressée par un prisonnier protestant à sa famille réfugiée à l'étranger. Permettez-moi de vous faire parvenir ce document contenant divers détails sur ce prisonnier, dont Jurieu, qui, dans sa XVIe épître pastorale, a publié la lettre que vous avez reproduite, avait jugé convenable, par prudence, de ne point citer le nom. Le personnage dont il s'agit était un officier de cavalerie, nommé Charles Guiraud, ou de Guiraud, de Nîmes. Ainsi que lui, son père, Jaques de Guiraud, comme nous l'apprend Court, dans son *Histoire* manuscrite *des Eglises de France*, et comme le prouve d'ailleurs la pièce qui nous occupe, fut un digne confesseur de l'Evangile.

Une copie de la lettre de l'officier nîmois existe à Génève dans les papiers de Court. Mais cette collection renferme de plus, en double exemplaire, la relation que j'ai l'honneur de vous communiquer. On lit dans cet écrit d'intéressants détails sur la fidélité chrétienne de la famille Guiraud, et de nouveaux faits contenant la déportation des malheureux protestants en Amérique. Je le copie d'après le plus ancien des deux manuscrits, qui paraît à peu près contemporain des événements, en me bornant à remplacer à l'aide du second, dû, si je ne me trompe, à la plume de Court lui-même, certains mots devenus illisibles dans le premier, et à supprimer quelques fautes d'orthographe qui entravent inutilement la lecture.

Cette relation est suivie de deux listes, l'une, « des confesseurs morts du premier vaisseau qu'on fit partir de Marseille pour les îles d'Amérique, » et l'autre, « des hommes qui se sont garantis du naufrage. » Je ne les reproduis pas, tous les noms qu'elles contiennent se trouvant dans les listes publiées par Elie Benoît, et par conséquent dans celles plus complètes encore de la *France protestante*.

Veuillez agréer, etc. TH. CLAPARÈDE.

Genève, 6 décembre 1862.

*Relation de quelques faits arrivez en Languedoc et en Amérique.*

Quelque grandes et belles résolutions qu'eût pris l'Eglise de Nîmes, elle suivit pourtant malheureusement l'exemple du Béarn, de Montauban et de Montpellier par cet étourdissement qui entraînoit généralement le monde; de sorte qu'avant la fin d'octobre 1685, tout avoit changé, à la réserve d'environ 200 personnes qui s'étoient retirées avant l'arrivée des troupes, et des familles de M. Ducros, avocat, et de M. Guiraud de Carcenat. La première fut arrêtée du côté de Grenoble, et conduite ensuite à la citadelle de Montpellier, où Mademoiselle Ducros succomba après quelques mois de prison,

ses persécuteurs l'assurant qu'il n'y avoit que son changement qui peut garantir son mari des galères. Trois de ses filles et quatre de M. Audemard, bourgeois de la ville de Nîmes, ont été plus d'un an au château de Sommières, où le gouverneur, par une fureur sans exemple, les a exposées des nuits entières à l'insollence des soldats, à la réserve du viol, sans que ces jeunes personnes ayent jamais témoigné la moindre foiblesse, et si elles n'eussent été livrées au commencement de février 1687 à ce monstre de La Rapine, il est constant qu'elles n'auroient jamais changé. Elles se sont heureusement relevées avec leur mère et sont présentement à Genève. M. Ducros, après avoir langui huit mois en diverses prisons, fut conduit à Aiguesmortes dans la fameuse tour de Constance, redoutable dans ce dernier temps pour avoir été la prison de plusieurs martirs et confesseurs. Sa forme est ronde et n'a qu'une basse-fosse, dans laquelle on a fait mourir de misère un grand nombre de prisonniers les moins distingués par leur naissance; et au-dessus de cette basse-fosse est un lieu moins affreux où l'on mettoit seulement pour quelque tems les personnes de quelque distinction. Le haut est une terrasse où il y a du canon pour la deffance de la ville, car cette tour est attachée à sa clôture avec plusieurs autres; ses murailles sont d'une prodigieuse épaisseur, où on a ménagé de petits cachots dans lesquels plusieurs de nos confesseurs ont été renfermez et traitez avec une inhumanité sans exemple; car, sains ou malades, ils n'étoient visitez qu'une fois par jour et souvant à six heures du soir; apparemment on agissoit ainsi pour en estre plustôt délivrez; il est très certain qu'il en est mort faute d'une seignée, quoiqu'on l'aye demandée par plusieurs jours sans la pouvoir obtenir. Cette prison a tant fait du bruit par les grandes cruautez qu'on y a exercées, qu'on a creu en devoir faire une petite description. Le sieur Ducros fut conduit dans ce triste lieu, et quelques jours après fut renfermé dans un de ces cachots où il a été neuf mois; il n'en fut tiré que pour faire le voyage de l'Amérique; mais Dieu, qui le voulait récompenser de ses souffrances, le retira du monde dans le mois d'avril 1687, et, après une fièvre de quinze jours, il mourut à Marseille si constemment que nos ennemis les plus cruels n'ont peu s'empêcher de le regarder avec admiration.

La famille du sieur Guiraud a été accablée par un logement de gens de guerre à discrétion, et pendant trois mois; le père, quoique

âgé de 73 ans, a souffert avec beaucoup de fermetté en diverses prisons et surtout à la tour de Constance, où il a été renfermé dans un de ces cachots trois mois et y est mort glorieusement le 24 d'août 1686, sans avoir jamais témoigné la moindre foiblesse par son grand âge ni par ses soufrances. Mademoiselle Guiraud, la mère, ses quatre filles et quatre de ses petites-filles furent cachées plus d'un an, quoiqu'elles fussent exactement recherchées et qu'on eût mis leur teste à prix, et sortirent heureusement du royaume (1) au commencement de l'année 1687, à la réserve de deux de ses petites filles qui furent arrêtées et conduites à Lyon dans un couvant où elles ont resté seize mois et n'en sont sorties que quand le Roy de France fit sortir une partie des prisonniers hors de son royaume. Guiraud le fils, par une grâce extraordinaire de Dieu, a resisté aux douceurs et aux menaces des puissances, a été quatre mois en relégation à Carcassonne par ordre du duc de Noailles; de là il fut conduit au fort de Brescou, qui n'est qu'un petit rocher dans la mer, où il a été plus d'un an, souvant renfermé dans un sale et puant cachot; en cette prison, il a eu pour compagnon de fortune M. le baron de Nerlhac, et les sieurs Nouvel et Guy, bourgeois du Languedoc. Dieu leur a fait à tous la grâce de persévérer, quelques soufrances qu'on leur ait fait ressentir. Le sieur de Nerlhac, après avoir eu un logement de quarante dragons pendant cinq mois et diverses prisons pendant plus d'un an, fut enfin conduit à Marseille dans le mois de février 1687, pour faire le voyage du Nouveau-Monde, mais sa femme qui étoit à Narbonne dans un couvant, sachant la destinée de son mari, demanda de le suivre, ce qu'il lui fut accordé; mais elle ne jouit pas longtemps de la compagnie de son époux, car elle mourut dans la traversée le 23 juin 1687, et ledit sieur de Nerlhac est encore à l'isle de la Grenade dans son exil.

Ledit sieur Guiraud fut transféré de Brescou à la citadelle de

(1) Madame Susanne de Guiraud, née de Carcenat, réussit, ainsi que sa famille, à gagner la Suisse, et vivait encore à Genève en 1700. Nous ignorons le nom de l'une de ses filles. Les trois autres, qui s'établirent comme elle à Genève, où elles terminèrent leur vie, étaient : Jeanne, femme de Claude d'Albenas, conseiller du roi et viguier, morte le 1er décembre 1702, à l'âge de 64 ans; Marguerite, femme de Jérôme Olivet, morte le 1er mars 1726, âgée de 83 ans, et Susanne, veuve de Claude Claparède, l'un des derniers consuls protestants de la ville de Nîmes, morte le 1er février 1728, âgée aussi de 83 ans. Cette dernière fut accompagnée dans sa fuite par ses deux filles, Susanne et Philippe Claparède, âgées, l'une de 17 ans, l'autre de 15, au moment de leur sortie du royaume.

Montpellier, ou il eut encore à essuier les douceurs et les menaces du marquis de la Trousse et de l'intendant Bâville; de là il partit pour aller à la redoutable tour de Constance, où le marquis de Nardes, gouverneur d'Aiguesmortes, tâcha de le tenter par toutes ses manières douces et honnestes, mais tout cela inutillement. Le 16 février, il fut embarqué pour Marseille avec quatre-vingts personnes de tous âge, sexe et condition, du nombre desquels étoient les sieurs Gui et Nouvel; en arrivant, ils furent mis sur un bastiment qui étoit destiné pour leur prison, où déjà cent prisonniers étoient arrivés depuis quinze jours et étoient gardés jour et nuit par un lieutenant de galères et quarante soldats qu'on relevoit de vingt-quatre en vingt-quatre heures, tourmantez sans relâche de jésuistes et autres gens semblables qui travailloient continuellement à ébranler les foibles par toutes sortes de moyens et de promesses. Malheureusement, ils n'y réussirent que trop; car un grand nombre, croyant éviter ce triste voyage, firent une seconde abjuration et se soumirent à tout ce qu'on leur demanda; ils ne laissèrent pourtant pas de partir avec ceux qu'on avoit designés pour les isles de l'Amérique le 12e de mars 1687 sur le vesseau nommé *l'Espérance*, commandé par le capitaine Pinsonel, savoir soixante-dix hommes et trente femmes. La relation qu'on en a déjà donnée au public et qui est raportée à la fin de la lettre pastorale du 15 octobre 1687 est très véritable en tout ce qu'elle raporte du départ de Marseille, de diverses avantures dans le voyage, du naufrage, et d'autres choses singullières qui sont arrivées après, et si l'auteur avoit fait une liste de confesseurs separée, et n'eût pas confondu tout le monde comme il a fait, il n'y auroit rien à y ajouter; mais comme cela y manque, on a creu être obligé d'en donner une à la fin de cette relation.

Ledit Guiraud étoit presque mourant la nuit du dimanche 18 mai qu'ariva le naufrage; après avoir été enseveli plusieurs fois dans la mer, il en fut garanti miraculeusement sans savoir nager, et heureusement aussi il garantit une bourse où étoit l'argent des pauvres, qu'il leur distribua au fort Saint-Pierre, petit bourg de l'isle de la Martinique, lieu dessigné pour leur exil, où il a séjourné cinq mois, et a reçu bien des honnêtetés de plusieurs personnes. Dieu, qui l'a toujours conduit d'une manière miraculeuse, le tira de l'esclavage et des mains de ses ennemis le 3e novembre 1687. Il fut porté à l'isle Saint-Christophle chez les Anglois, où il a resté deux mois chez un

François naturalisé Anglois, traité comme son propre enfant. Il en partit le 30 janvier 1688 sur un petit bâtiment de Brandebourg avec le sieur Le Jeune, de Villeneuve de Berg en Vivarais (1), qui a été mangé pendant deux ans de gens de guerre, et au commencement d'octobre 1685 fut tourmenté de toute manière par ses boureaux, qui se résollurent, voyant sa fermeté, de faire fondre du lard et de le lui verser tout bouillant sur les jambes. Quinze jours après, il fut porté à la ville de Montpellier, où, par les grands soins de M. Barbeirac, médecin, il acheva de guérir; il ne l'est pourtant pas si bien qu'il ne ressente souvent de très grandes douleurs, qu'il ne boite des deux costez, et qu'il n'ait une jambe décharnée jusqu'aux os et moins grosse que l'autre de la moitié; il fut ensuite transféré à la tour de Constance où il a été un an, de là à Marseille pour l'Amérique; il étoit dans le vesseau qui fit naufrage, et a eu la même destignée que Guiraud..... (*sic*) et sont tous deux heureusement arrivés à Embden le 2 d'avril 1688.

Pendant que ledit Guiraud étoit encore dans les isles, quatre vesseaux chargés de prisonniers y sont arrivez, les deux premiers à la fin de juin 1687, dans lesquels on avoit embarqué à Marseille cent soixante personnes, dont il n'est arrivé à la Martinique que cent dix-huit; les autres sont morts dans la traversée. Le comte de Blenac, lieutenant général des isles de l'Amérique, suivant les ordres qu'il en avoit receus de la Cour, les dispersa dans diverses isles, où une grande partie sont morts d'ennui et de misère. Les deux derniers vesseaux qui arrivèrent au commencement de l'année 1688 portaient cent quatre-vingt personnes, mais n'en ont débarqué à l'isle Saint-Domingue qu'environ cent quarante. Je ne doute pas qu'ils ne soient beaucoup mieux traitez qu'en France, parce qu'on n'oblige personne en ce païs-là d'aller à la messe. Si ces illustres malheureux avoient quelque petit secours, ils pourroient subsister fort aisément et vivre fort tranquillement. On ne doute pas aussi qu'un grand nombre de bonnes âmes qui habitent ces isles ne les secourrent avec plaisir et ne travaillent puissamment à les mettre en liberté, et que dans peu nous les voyions arriver dans ces heureuses provinces, puisqu'ils ne sont ni gardez, ni observez. Lorsque ledit Guiraud en est parti, il en a laissé trente en liberté et à l'isle

(1) Voir son article dans la *France protestante*, où il est qualifié « un des plus glorieux confesseurs de l'Eglise réformée. »

Saint-Christophle, qui attendoient impatiemment quelque commodité pour passer en Europe.

---

## UN SONNET HUGUENOT AU ROI LOUIS XIV

### SUR SES CONQUÊTES ET SUR LA MISÈRE QUI RÈGNE EN SON ROYAUME.

**1691.**

Le sonnet huguenot qu'on va lire a été transcrit sur un manuscrit ayant appartenu à M. de Monmerqué. Si nous ne nous trompons, c'est un de ces sonnets qui *valent presque un long poëme*, et il méritait de passer à la postérité. Malheureusement, le nom du poëte, qui osa tenir au Roi-Soleil ce véridique et eloquent langage, est demeuré inconnu; du moins le manuscrit de M. de Monmerqué ne l'indique point. Il porte seulement la date significative de 1691, avec le sous-titre que nous avons transcrit ci-dessus.

SONNET.

Louis, pourquoi courir de victoire en victoire,
Et pourquoi tant d'ardeur à triompher en vain?
Qu'importe que tu sois rassasié de gloire,
Si tes sujets manquent de pain?

Consulte ta bonté, respecte ta mémoire,
Crains que, parlant de nous, un fidèle écrivain
Ne dise un jour : « Louis, pour vivre dans l'histoire,
Les a tous fait mourir de faim ! »

Que peux-tu désirer? Mille et mille lauriers
Te font nommer partout le guerrier des guerriers;
Ta grandeur est presque divine.

Laisse-nous donc jouir des douceurs de la paix.
Quel funeste plaisir d'obliger tes sujets
A crier victoire et famine !

# LA FAMILLE VARNIER, DE VITRY-LE-FRANÇAIS.

## 1607-1766.

On a déjà eu au tome XI, p. 364, la généalogie d'une famille Varnier, mais qui n'était point, ainsi qu'on en était averti, celle de Jacob Varnier le rédacteur des notes que nous avons reproduites. Aujourd'hui nous donnons la généalogie des autres Varnier, dressée, comme il est dit ci-après, par ce même Jacob Varnier, leur descendant, en 1712, et continuée par Jean-David Varnier en 1766. Ce document, comme tous ceux de cette espèce, contient des détails curieux à enregistrer. Nous le publions tel quel, avec les conjectures étymologiques et les vers latins du bon docteur Jacob Varnier. La généalogie est restée inachevée; elle termine l'intéressante communication de M. Recordon (1).

## GÉNÉALOGIE DES VARNIER.

Notre nom, par un double *W*, comme il s'écrivoit anciennement, semble annoncer que les *Warnier* sont originaires de la haute Allemagne. Le mot *warner* est un composé de deux mots allemands qui signifient en français *vrai rognon*, pour signifier un caractère franc, sincère. Cette conjecture paraît confirmée par un passage de M. l'abbé Fleury, en son *Histoire du Droit français*, imprimé à la tête des *Institutions* de M. Argou, où il est dit que vers 1225 un Allemand nommé Warnier, qui avoit étudié à Constantinople, fut en Italie le restaurateur des lois de Justinien, corrompues par le mélange des lois barbares.

[Cette généalogie a été dressée le 12 juillet 1712, par Jacob Varnier, conseiller, médecin ordinaire du roy, demeurant à Vitry-le-François, sur des Mémoires d'Elizée Varnier, son ayeul, et d'Abraham Varnier, son père. Revue et continuée par Jean-David Varnier, avocat en parlement, conseiller du roy, notaire à Chaalons-sur-Marne, et secrétaire perpétuel de la Société littéraire de ladite ville, le 10 décembre 1766.]

Varnier porte : d'azur, au chevron brisé d'argent, en plein champ, au cocq armé, membré, empenné, d'or en pointe; au chef d'or, chargé de trois roses espanouies de gueules; l'écu formé d'un heaulme, dont le cimier est un cocq d'or battant des ailes, cresté et barbé de gueules; les lambrequins diaprés de couleur de l'écu.

(1) Voir l'art. *Varnier* dans la *France protestante*, et les *Mémoires* d'Erman et Reclam, 190, 192.

*Sous l'écusson des armes:*

Indefessa tibi præsit vigilantia Galli
Et suavis mores imbuat aura Rosæ.
Sic olim voluit nostrorum primus avorum,
Qui dedit hæc Genti symbola clara suæ.

VOTUM.

Vivite, Varnerii, venturaque sæcula vestrum
Ignorent nunquam nomen ubique, precor.
Tota prius nostri compages corruat orbis
Et terris cœlum misceat ira Jovis,
Quin prius immensi siccentur et æquoris undæ,
Stirps mea, quam fiat mentio nulla tui.
Quot volucres æther, quot nutrit semina tellus,
Sidera quot cœlum, quot capit æquor aquas,
Silva quot arboreos fœtus parit, et male partos
Quot Maresi nummos divitis arca tenet,
Sequana quot pisces, quot habet Lutetia cives,
Perfida quot naves æquoris unda vehit,
Prospera sic nostram fœcundent numina prolem,
Ut queat illa sibi tot numerare viros.
Hunc si bella juvent, laudes mereatur Achillis;
Alter sit nobis cui Themis æqua placet;
Proxima Fernelii premat hic vestigia tantæ
Qui dubiam nobis offeret artis opem,
Donec longa dies tandem melioribus annis,
Per varios casus atque pericla diu
Exactis, animas meliori in sede reponat,
Emeritas terris perpetuoque beet.
Amen.

*Jacob Varnerius D. M. fecit.*

*Person Varnier*, demeurant à Frignicourt, proche Vitry-le-François, peut passer pour le chef de la famille, étant le premier dont il nous soit parvenu quelque chose; encore ne sait-on ni le lieu ni l'année de sa naissance.

La femme de Person se nommoit Catherine. L'acte dans lequel elle se trouve nommée n'exprime pas son nom de famille, suivant l'usage de ces temps-là. Cet acte est de 1440. Ils ont laissé un fils nommé *Didier*, lequel a épousé Gillette Loysel, de laquelle il a eu *Pierre Varnier*. Celui-ci, né en 1489, a eu de Catherine Coiffard, sa femme (morte en 1555), six enfants : I° *Etienne*, II° *Marie*, III° *Denys*, IV° *Louis*, V° *Philbert*, VI° *Claude*.

I° *Etienne*, receveur du domaine à Vitry, mort à Paris le 20 octobre 1607, épousa en premières nopces Louise Royot, dont il n'eut point d'enfants, et en secondes nopces, Jeanne Gallet, dont il eut une fille nommée Catherine, laquelle épousa Jean Royot, procureur du roy au grenier à sel de Saint-Dizier.

II° *Marie* a épousé Jean Gillet, officier au grenier à sel de Saint-Dizier.

III° *Denis*, qui fut avocat et ensuite lieutenant criminel à Vitry, épousa en premières nopces Nicole Roussel, fille de Robert Roussel, avocat à Vitry, et de Sara Roussel, et en secondes nopces, Louise Dautruy. Il est mort sans enfants le 17 novembre 1610.

IV° *Louis Varnier*, né en 1524, s'établit à Chaalons, où il épousa Marie de Bar, dont sont issus : 1° *Marguerite*, 2° *Nicolas*, 3° *Etienne*, 4° *Jean-Elizée*, 5° *Pierre*, 6° *Marie*, 7° *Rachel-Jeanne*.

[*N. B.* Ce *Louis*, *Philbert* et *Claude* sont les trois branches fécondes d'où sont sortis tous les Varnier que nous avons pour parents.]

1° *Marguerite* a épousé Nicolas Poly, marchand à Loisy en Brie.
2° *Nicolas* a été marié, mais le nom de sa femme ne m'est pas connu.
3° *Etienne*, revenu à Vitry, qui étoit le berceau de ses pères, y épousa Esther Létardy, de laquelle il a eu deux fils, Pierre et Jean.
4° *Jean*, docteur médecin à Vitry, a épousé Jeanne Varnier, sa cousine germaine. Ils ont eu deux fils, Louis et Jean. Celui-ci, qui avoit épousé Mademoiselle Dutiers de Vignacourt et qui étoit médecin, est parti de Vitry en 1716, et il est mort à Berlin à quatre-vingt-neuf ans. Il était né le 1er février 1664.
5° *Pierre*, chirurgien à Vitry, a épousé Marie Prailly, de Sésanne, dont un fils et une fille, qui a épousé à Chaalons M. Dozanne.

*Louis Varnier*, fils de Jean, docteur médecin à Vitry, et de Jeanne Varnier, est né en 1667. Il a épousé Esther Colliveau. Il est mort à Vitry le 16 may 1716. Ils ont eu deux enfants, savoir : Louis, D. M., marié à Mademoiselle Marthe-Marguerite-Françoise Becquey, fille de M. Becquey, lieutenant criminel, en 1739. De huit enfants qu'ils ont eus, il ne leur est resté que trois garçons, dont deux sont médecins.

*Susanne Varnier*, fille de Louis Varnier susdit, et d'Esther Collivaux, née en octobre 1703, a épousé, en mai 1722, Louis Jacobé, avocat en parlement, demeurant à Vitry. Leurs quatre enfants sont : *Marie Jacobé*, mariée à François le Maître de Gérouville, bourgeois de Vitry; — *Elizabeth Jacobé*, mariée à M. Jacobé, conseiller au dit bailliage et présidial; — *Susanne*, encore fille, — et *Louis Jacobé*, avocat en parlement, qui a épousé en 1770 Marie-Marguerite de la Marche, de Moutier-en-Der.

*Jean Varnier*, fils d'Etienne Varnier et de Esther Létardy, bourgeois de Vitry, né en 1586, mort en 1643, avait épousé en 1614 Marie Varnier, fille de Jean Varnier et de Marguerite Pasquet, dont il a laissé trois filles, Marie, Jeanne et Susanne. Marie, née le 18 octobre 1625, morte en 1690, a épousé, le 20 janvier 1646, Denis Varnier, bourgeois de Vitry. — Jeanne a épousé M. Jean Varnier, doct. méd. à Vitry, son cousin germain. — Susanne, née le 4 jan-

vier 1636, a épousé, le 19 octobre 1660, M. Pierre de Verchamp, ministre à Helmaurup.

*Jean Varnier*, fils de Louis Varnier et de Marie Dubac, bourgeois de Chaalons, a épousé Marguerite Pasquet, veuve de noble Jean Varnier, bourgeois de Chaalons. Ils ont eu trois filles : *Marthe*, qui a épousé Nicolas Ozanne, bourgeois de Chaalons; *Marie*, qui a épousé Jean Varnier, bourgeois de Vitry, seigneur d'Ecriennes; et *Susanne*, qui a épousé Isaac Varnier, bourgeois de Chaalons.

*Descendance de Philbert Varnier.*

V° *Philbert Varnier*, bourgeois de Vitry, mon cinquième ayeul, fils de Pierre Varnier et de Catherine Coiffard, a épousé Jeanne Ytant, dont il a laissé cinq enfans : 1° *Oudet*, 2° *Denis*, 3° *Abraham*, 4° *Susanne*, 5° *Marguerite*.

I° *Oudet Varnier*, bourgeois de Vitry, né le 26 may 1550, mort le 12 juillet 1627, a épousé en premières nopces Marie François, et en secondes nopces, Marie Dorigny. De ce second mariage, il a eu un fils, et du premier, trois fils et une fille. Ce sont : 1° *Abraham*, 2° *Jacob*, 3° *Isaac*, 4° *Jeanne*, et 5° *Oudet*.

*Abraham Varnier*, né le 9 octobre 1576, mort le 12 octobre 1626, épousa en février 1601 Marie de Marolles. Ils ont laissé six enfants, — Jacques, — David, — Abraham, — Marie, — Jeanne et Marguerite. *Jacques*, né en 1606, épousa, le 24 juillet 1633, Madelaine Viriot, fille de Daniel et de Madelaine Bourgeat. Ils ont laissé deux enfants, Jacques et Madelaine.

*Jacques Varnier*, dit des Vaisseaux, bourgeois de Vitry, né le 29 octobre 1645, mort le 25 mars 1684, épousa, le 14 décembre 1670, Marie Varnier, fille de Pierre Varnier et d'Esther Porey. Ils ont laissé cinq enfants : 1° *Thiéry*, 2° *David*, 3° *Auguste*, 4° *Louis* et 5° *Pierre*.

1° *Thiéry*, bourgeois de Vitry, né le 2 septembre 1671, avait épousé en premières nopces Madelaine Pérard, et en secondes nopces, Marie Tabart. Il est mort à Bar-le-Duc sans enfants.

2° *David*, bourgeois de Vitry, né le 5 août 1673, épousa en 1712 Esther Fabart. Il a laissé deux enfants, David et Jacques. David est actuellement (1766) directeur dans les devoirs (*sic*) de Bretagne, à Fougères, où il se propose de finir ses jours, loin des affaires, dans un célibat aisé, et Jacques, son frère, mort sans enfants à Nantes, où il était contrôleur général des fermes.

3° *Auguste Varnier*, troisième fils de Jacques et de Marie Varnier, né le 14 janvier 1678, banquier à Paris, épousa, le 27 janvier 1705, Marie Thérial, originaire de la Ferté-sous-Jouare, de laquelle il a laissé cinq enfants, qui sont : Marie, née le 29 août 1707; — Auguste, né le 5 septembre 1708; — Jacques, né le 20 octobre 1709; — Charlotte, née le 11 avril 1711, et Pierre-Jacques, né le 9 novembre 1712.

[*N. B.* Cette branche, transportée dans une autre province où

nous ne pouvons la suivre dans ses vicissitudes, est comme perdue pour nous].

4° *Louis Varnier*, quatrième fils de Jacques Varnier susdit et de Marie Varnier, né le 28 février 1680, a épousé en 1711 Marie Noslin, fille d'Antoine Noslin et de Jeanne Paulet. Ils sont morts sans enfants.

5° *Pierre Varnier*, frère du précédent, a fait naufrage sur un vaisseau de guerre anglais, en 1711, sur les côtes du Canada.

*Madelaine Varnier*, fille de Jacques Varnier et de Madelaine Viriot, née le 1er juin 1636, a épousé, le 6 août 1656, Isaac Bechefer, duquel elle a laissé une fille nommée Jeanne, qui a épousé Pierre Leblanc, élu à Vitry, dont un fils unique, appelé François-Jacques Leblanc, seigneur du Plessis. Celui-ci a épousé Jeanne-Marguerite Bugnot, et a eu un fils nommé Pierre-Joseph Leblanc du Plessis, un des hommes les plus éclairés sur les différentes branches de l'histoire naturelle. Il est membre de la Société littéraire de cette ville.

*David Varnier*, second fils d'Abraham Varnier et de Marie de Marolles, né en avril 1609, mort le 1er novembre 1688, dit Varnier de Bussy, où il demeuroit, a épousé, le 16 février 1634, Jeanne Morel, de laquelle il a laissé deux filles : *Jeanne*, née le 3 mars 1641, morte le 1er may 1712, a épousé Pierre Varnier, mon ayeul, demeurant au Canal, paroisse de Frignicourt, dont il était seigneur en partie; et *Madelaine*, née le 14 février 1645, a épousé Pierre Bancelin, bourgeois de Metz, l'un des plus anciens magistrats de la dite ville. Ils ont laissé un fils nommé *Pierre*, né le 20 janvier 1689, qui a servi plusieurs années dans le régiment de Chartres (infanterie), et a épousé Françoise Legrand, dont il n'a point eu d'enfants (voir le testament d'Élizabeth Morel, leur tante, veuve du sieur Samuel de la Cloche, ministre de la religion prétendue réformée, qui institua pour héritières ses nièces Jeanne et Madelaine Varnier).

*Abraham Varnier*, troisième fils d'Abraham Varnier et de Marie de Marolles, né le 28 janvier 1622, mort le 1er juin 1656, a épousé, le 11 février 1649, Susanne Varnier, sans enfants.

*Marie Varnier*, sœur du précédent, née le 12 mars 1602, morte le 16 septembre 1664 a épousé le 9 janvier 1622, Elizée Varnier, avocat.

*Jeanne Varnier*, sœur de la précédente, née le 19 juillet 1611, a épousé, le 24 avril 1633, Paul Colesson, bourgeois de Vitry.

*Jacob Varnier*, second fils d'Oudet Varnier et de Marie François, né le 9 octobre 1576, mort le 15 décembre 1635, a épousé, le 13 juillet 1603, Jeanne Roussel, fille de Paul Roussel et de Claudine Guillemin. Ils ont eu cinq enfants : *Paul*, *Louis*, *Oudet*, *Marie* et *Susanne*.

*Paul Varnier*, fils du précédent Jacob, né le 11 mars 1615, a épousé, le 17 juin 1640, Elizabeth Burgeat, fille de Jean et de Marie de Marolles. Ils ont laissé cinq enfants : Paul, Louis, Jeanne Elizabeth et Marie.

*Paul*, fils de Paul le précédent, a épousé Marie Heat, fille de Simon et de Judith Burgeat. Ils sont morts sans enfants à Basle en Suisse, où ils se sont retirés.

*Louis*, frère du précédent, est à Bâle où il a épousé Susanne Thiéry, Bâloise. Ils ont laissé des enfants que nous ne connaissons pas.

*Jeanne Varnier*, sœur du précédent, née le 8 août 1642, a épousé Philibert Lefèvre, docteur en médecine, demeurant à Vitry. Ils ont eu un fils, aussi docteur en médecine, et une fille nommée Elizabeth, qui a épousé en premières nopces Claude Dorigny, écuyer, seigneur de Chalotte, capitaine d'infanterie, et en secondes nopces Jean Roussel, écuyer, mort brigadier des armées du roy.

*Elizabeth Varnier*, sœur de la précédente, née le 12 mars 1648, est morte fille.

*Marie Varnier*, sœur de la précédente, née le 6 décembre 1657, n'a point été mariée.

*Louis Varnier*, second fils de Jacob Varnier et de Jeanne Roussel, docteur en médecine, est mort célibataire.

*Oudet Varnier*, troisième fils de Jacob Varnier et de Jeanne Roussel, née le 1er décembre 1622, a épousé, le 2 octobre 1649, Françoise Mauclère, de laquelle il n'a point eu d'enfants. Ils sont morts à Bâle. — Marie et Susanne Varnier, sœurs du précédent, sont mortes célibataires.

*Jeanne Varnier*, fille d'Oudet Varnier et de Marie François, née le 8 juillet 1581, a épousé David Béchefer, bourgeois de Chaalons, dit *le Petit Calvin*.

*Isaac Varnier*, troisième fils d'Oudet Varnier et de Marie François, né le 19 novembre 1591, à Bouquemont, où son père s'était auparavant retiré pendant les guerres de religion sous Henri III, s'est établi à Chaalons, où il a épousé Susanne Varnier, fille de Jean et de Marguerite Pasquet, morts sans enfants. Par testament (du 6 février 1648), Isaac Varnier a légué, outre plusieurs sommes considérables pour le temps aux hôpitaux de Chaalons et de Vitry, ainsi qu'à l'Eglise réformée de cette dernière ville, il a donné à l'Eglise réformée de Chaalons la somme de 9,000 livres, à condition que si, dans la suite, quelque Varnier, ou François, ou Béchefer, se présentoit pour étudier au ministère, la dite Eglise de Châalons serait obligée de lui payer une pension suffisante pendant ses études.

[Jacob Varnier, rédacteur de cette généalogie, a joui de la pension en qualité de petit-neveu, pendant cinq années qu'il a étudié la théologie à Sedan et à Saumur. Isaac Varnier avait compris les Béchefer dans cette clause de son testament parce que Jeanne Varnier, sa sœur, avait épousé David Béchefer. Il avait aussi compris les François, parce qu'il était fils d'une François.]

*Oudet Varnier*, fils d'Oudet Varnier et de Marie Dorigny, n'a point été marié.

II° *Denis Varnier*, second fils de Philbert Varnier et de Jeanne Ytant, mon quatrième ayeul, a épousé Jeanne de Bar, de laquelle il a laissé quatre enfants, qui sont : Jérémie, Pierre, Jean et Jeanne.

*Jérémie Varnier,* avocat, a épousé, le 26 janvier 1614, Madelaine Piccard (voir leur contrat de mariage du 6 décembre 1613). Ils ont laissé six enfants, qui sont : Jean, Jeanne, Susanne, Madelaine, Marie et Marguerite.

*Jean Varnier,* docteur médecin à Vitry, né le 14 décembre 1621, a épousé, le 17 avril 1652, Elizabeth Gervaisot, sans enfants.

*Jeanne,* sœur du précédent née le 12 septembre 1616 a épousé, le 19 septembre 1646, Isaac Royer.

*Susanne,* sœur de la précédente, a épousé en premières nopces Abraham Varnier, et en secondes nopces M. Blondel, de Chaalons.

*Madelaine,* sœur de la précédente, née le 15 décembre 1619, a épousé, le 18 août 1654, Jean Lestache, bourgeois de Chaalons.

*Marie Varnier,* sœur de la précédente, née le 15 décembre 1628, a épousé, le 1er may 1657, Samuel Royer. De ce mariage sont issus. trois enfants : Jean Royer, marchand à Hambourg ; Samuel Royer, bourgeois de Chaalons, où il a épousé une demoiselle Collet ; et Marie Royer, réfugiée en Allemagne, où elle a épousé M. Boudoux, ministre.

*Marguerite,* sœur de la précédente, née le 8 décembre 1630, a épousé, le 24 août 1659, maître Abraham Varland, ministre à Chaltrait, sans enfants.

*Pierre Varnier,* second fils de Denis Varnier et de Jeanne de Bar, mon trisayeul, a épousé, le 22 février 1615, Marguerite Roussel, de laquelle il a laissé trois enfants : Pierre, Denis et Judith.

*Pierre Varnier,* fils du précédent, mon bisayeul, a épousé, le 31 juillet 1640, Esther Porey, fille de Jean, seigneur de Frignicourt, où il a fait bâtir le château appelé encore aujourd'hui *le Canal.* Il a laissé six enfants, qui sont : Samuel, Pierre, Marguerite, Judith, Marie et Jeanne.

*Samuel Varnier,* fils de Pierre et d'Esther Porey, né le 23 juillet 1645, a épousé Jeanne Roussel, dont il a laissé trois filles refugiées à Cassel, où leur père est mort officier dans les troupes du landgrave.

*Pierre Varnier,* frère du précédent, mon ayeul, seigneur de Frignicourt où il demeuroit, né le 23 août 1646, mort en mars 1687, a épousé Jeanne Varnier, fille de David Varnier et de Jeanne Morel ; ils n'ont eu qu'un fils qui est *Pierre Varnier,* mon père, bourgeois de Chaalons, né le 2 janvier 1684, et qui a épousé Susanne Roussel (voir leur contrat de mariage du 2 août 1713), dont plusieurs enfants : Jean David, — Philippe-Maurice, — Jeanne-Elisabeth, — et Marie-Elisabeth-Françoise.

*Jean-David Varnier,* avocat et depuis notaire à Chaalons, secrétaire perpétuel de la Société littéraire de la dite ville, né le 23 may 1715, a épousé en premières nopces Marie Madelaine Milson (voir le contrat de mariage du 21 janvier 1750), dont il n'a point eu d'enfants, et en secondes nopces Marie-Jeanne Rougeaux (voir le contrat de mariage du 29 septembre 1762) ; de ce second mariage sont issus.....

## INTERROGATOIRES DE DEUX PRÉDICANTS DU DÉSERT

### VILLEVEYRE ET JEAN

DÉTENUS ÈS PRISONS DE LA VILLE DE DIE.

**1735.**

M. Ad. Rochas nous a communiqué les pièces suivantes, extraites par lui des Archives de l'empire (série T.T. 314).

### I. *L'évêque de Dye au cardinal de Fleury.*

J'envoye par le courrier à M. le cardinal une dépêche importante, au sujet de deux ministres que je viens de faire arrester. Je n'entreray icy, Monseigneur, dans aucun détail, attendu que j'écris sur cela fort au long à S. Em. Je désire fort que vous approuviez ma conduite, et que vous vouliez bien me faire la grâce de m'honorer de vos ordres, auxquels je dois estre plus fidèle que personne, et par reconnaissance, et par devoir, et par inclination.

J'ai l'honneur, etc.

A Die, le 17e juin 1735.

DANIEL JOSEPH, *Ev. et C. de Die.*

### II. *Jomaron, subdélégué général en Dauphiné, au cardinal de Fleury.*

J'apprends seulement dans le moment, par un exprès, que le sieur Sibeud, subdélégué à Dye, m'a envoyé la nouvelle de la capture de deux prédicants, qui ont été arrestés dans la vallée de Quint, où ils tenoient des assemblées illicites.

Ces deux malheureux ont été interrogés et vous trouverez ci-joint une copie des interrogatoires qu'ils ont subis, et vous y verrez, Monseigneur, que quoiqu'ils ayent refusé ouvertement de répondre sur les principaux faits, ils en ont cependant assez dit pour justifier qu'ils ont tenu des assemblées et qu'ils ont paru à des baptêmes et à des mariages faits hors de l'Eglise catholique.

Le sieur Sibeud me mande qu'on lui a assuré que lors de la capture de ces deux accusés, qui a été faite par les soins de Mgr l'évêque de Dye, il avoit paru une troupe d'hommes armés, les uns disent au nombre de trente, les autres de quinze, qui étoient venus jusqu'à

Marignac, village distant d'une lieue de la ville de Dye, dans le dessein d'enlever à la maréchaussée ces deux prédicants qui ont été conduits dans les prisons de la même ville, mais que cette entreprise n'avoit eu aucun effet ; cependant il m'observe que dans une pareille conjoncture il regarde comme un parti nécessaire de faire désarmer les paysans des trois villages où ces assemblées se sont tenues, afin d'éviter un soulèvement dont les suites seroient fâcheuses ; je lui ay marqué que comme j'étois instruit que M. le comte de Cambis devoit partir d'Orange le 25 de ce mois pour se rendre à Dye, il n'y avoit aucune précaution à prendre jusqu'à son arrivée dans ce pays, que là, il examineroit par luy-même quels sont les tempéraments à prendre pour détruire tout esprit de sédition, que le party de rigueur ne devoit être mis en usage dans les circonstances présentes où nous nous trouvons dans cette province qui est sans aucune troupe, qu'après s'être servy des voyes les plus douces pour ramener les esprits. Cependant j'ay donné ordre au sieur Sibeud de faire une information secrète sur les lieux, pour le mettre à portée d'interroger de nouveau ces deux prédicants sur les faits les plus graves. J'auray l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer des copies des nouvelles procédures qui seront faites, en vous instruisant de ce qui sera venu d'ailleurs à ma connaissance sur cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, etc. JOMARON.

Grenoble, le 23e juin 1735.

### III. *Interrogatoire du nommé Jean Villeveyre.*

DU 15e JUIN 1735, par-devant nous Etienne-Daniel Izoard, avocat en parlement, lieutenant en la judicature mage de Dye et son ressort, faisant les fonctions de subdélégué de Mgr l'intendant dans les prisons épiscopales de cette ville où nous nous sommes transporté avec notre greffier, à quatre heures de relevée, et fait amener par-devant nous le nommé Jean Villeveyre, l'un des deux hommes qui ont été arrêtés cejourd'huy par ordre de Mgr l'évêque et comte de Dye, par la brigade de maréchaussée de résidence en cette ville, dans la vallée de Quint, pour procéder à son interrogatoire, lequel, au moyen du serment que nous lui avons fait prêter à la manière accoutumée, a dit :

Qu'il s'appelle Jean Villeveyre, natif de Fontanieu près des Sevénes, diocèse d'Alais, âgé d'environ 55 ans.

INTERROGÉ depuis quel temps il a quitté son pays. RÉPOND qu'il y a environ 35 ans.

*D.* Dans quels endroits il a demeuré du depuis et quelle profession il a fait ? — *R.* Qu'il a resté environ quinze ou seize ans en Suisse ou en Allemagne et depuis lors dans la province de Dauphiné où il est venu pour gagner sa vie en travaillant de son métier de cardeur de laine et moissonneur.

*D.* Quelle religion il professe? — *R.* Qu'il est dans la religion protestante et qu'il la professe en particulier, puisqu'il n'est pas permis de la professer publiquement.

*D.* De quelle religion étoient ses père et mère et s'ils sont décédés? — *R.* Qu'ils étoient de la même que lui et qu'ils sont décédés depuis longtemps.

*D.* Dans quel endroit il a été arrêté et par qui? — *R.* Qu'il a été arrêté dans la vallée de Quint, ne sachant le nom du hameau, par les cavaliers de la maréchaussée de résidence en cette ville, accompagnés de quatre sergents de quartier.

*D.* A qui appartient la maison où il a été arrêté? —*R.* Que c'est au nommé Planel.

*D.* Depuis quel temps il était dans la dite vallée de Quint ? — *R.* Qu'il ne peut pas nous le dire.

*D.* A quoi il s'occupoit dans la dite vallée ? — *R.* Qu'il cherchoit de l'ouvrage et qu'il n'y étoit qu'en passant.

*D.* Si dans le séjour qu'il y a fait il a cathéchisé, prêché ou fait quelque exercice de la R. R.? — *R.* Que pour le faire il faudroit le savoir.

*D.* S'il ne connoît le nommé Jean qui a été arrêté avec lui, dans la dite vallée de Quint? — *R.* Qu'il se pourroit qu'il l'eût vu et connu, mais qu'il ne s'en souvient pas.

*D.* S'il n'a assisté plusieurs fois aux assemblées qui ont été convoquées par le dit Jean, tant la dite vallée de Quint qu'ailleurs ? — *R.* Qu'il n'y a jamais entendu prêcher.

*D.* Si non-seulement il ne l'a pas entendu prêcher, mais plusieurs autres de ses camarades ? — *R.* Qu'il ne peut pas tout dire.

*D.* Si dans les assemblées où il a assisté il y avoit beaucoup de monde ? — *R.* Qu'il ne dit ni oui ni non.

*D.* Si ceux qui assistoient avec lui aux assemblées étoient armés? — *R.* Qu'il n'a point vu d'armes et qu'il ne croit pas qu'il s'en porte dans les assemblées.

*D.* S'il n'a résidé pendant quelques temps aux Petites-Vachères? — *R.* Qu'il ne peut pas dire les endroits où il a passé.

*D.* S'il connoît beaucoup de gens dans la vallée de Quint et villages circonvoisins? — *R.* Qu'il ne veut rien dire.

*D.* S'il n'a assisté aux assemblées au lieu de Lamotte et villages circonvoisins? — *R.* Qu'il n'a rien à dire à ce sujet.

*D.* S'il n'a resté longtemps à Lamotte, et s'il y connoît beaucoup de monde? — *R.* Qu'il ne peut pas tout dire et qu'il n'y a jamais été.

*D.* S'il connoît depuis longtemps le dit Jean, et s'ils n'ont discouru sur la religion protestante plusieurs fois ensemble? — *R.* Qu'il ne veut rien dire.

*D.* Si lorsqu'il a été arrêté on ne lui a trouvé des livres? — *R.* Que non.

*D.* S'il y en avoit dans la maison où il étoit logé? — *R.* Qu'il ne peut pas le dire.

*D.* Si, les assemblées où il assistoit étant finies, il ne faisoit lui-même la cueillette? — *R.* Qu'il ne peut pas le dire.

*D.* Si, la cueillette faite, ils ne partageoient avec le prédicant, et s'ils n'ont pas ramassé dans une seule assemblée plus de 150 livres? — *R.* Qu'il ne sait pas que dans aucune assemblée il se soit ramassé une aussi grosse somme, et que tout ce qu'on pouvait ramasser étoit pour les pauvres.

*D.* Quelle somme on ramassoit ordinairement? — *R.* Qu'il ne le sait pas.

*D.* Si, dans différentes tournées qu'il a faites, il n'a été présent à quelque mariage fait hors de l'Église romaine, soit par le dit Jean, soit par d'autres prédicants? — *R.* Qu'il n'a rien à dire là-dessus.

*D.* S'il n'a vu baptiser plusieurs enfants hors de l'église? — *R.* Qu'il n'en dit rien.

*D.* Si le dit Jean ou autres prédicants prêchoient dans les villages ou autres lieux écartés? — *R.* Qu'il ne veut rien dire.

*D.* S'il y a longtemps qu'il est revenu de Suisse, et s'il y a des correspondants? — *R.* Qu'il y a environ seize ans; qu'il y a des parents, mais qu'il ne reçoit pas de lettre de leur part.

*D.* Si, dans les endroits où il a passé, on l'a défrayé de sa dépense, en considération de ses sermons? — *R.* Qu'il a prêché quelquefois: que tantôt on l'a défrayé, tantôt il a payé lui-même sa dépense.

*D*. Dans quels endroits il a prêché? — *R*. Partout où il a trouvé des fidèles assemblés au nom de Jésus-Christ.

*D*. Dans quel village il a prêché? — *R*. Qu'il est inutile de le lui demander, parce qu'il ne veut pas le dire.

*D*. S'il ne sait être malfait de prêcher la religion protestante contre les ordres du roy? — *R*. Que si les hommes le défendent, Dieu le permet.

*D*. Dans quel endroit il a fait sa principale demeure? — *R*. Qu'il n'a pas de domicile en nulle part.

*D*. Quelle somme on lui donne pour l'ordinaire pour chaque sermon? — *R*. Qu'il ne dit rien de cela.

*D*. Si, dans les assemblées qu'il a convoqué, il n'a convoqué jusques à deux cents personnes de différents villages, et si la plupart ne vont à ces assemblées armés? — *R*. Qu'il ne les a pas comptés et qu'ils n'y vont armés que de la foi.

*D*. Qui lui a donné la mission pour prêcher? — *R*. Que ce sont les ministres du Désert.

*D*. Qui sont ces ministres du Désert? — *R*. Qu'il n'en dit rien.

*D*. Si on lui envoie très souvent des livres de Genève? — *R*. Qu'il ne veut rien dire là-dessus.

*D*. Quel nombre de prédicants il y a dans la province de Dauphiné avec lui? — *R*. Qu'il ne veut rien répondre.

*D*. Avec quelles personnes il commerce ordinairement? — *R*. Avec tout le monde également.

*D*. S'il n'a jamais été à la messe? — *R*. Qu'il y a été dans son jeune âge parce qu'il y étoit forcé, et que c'est ce qui l'a obligé à quitter son pays.

*D*. Si des rétributions qu'il tiroit de ses sermons il en envoie une partie, de même que ses camarades, aux ministres de Genève et de Suisse? — *R*. Que non.

*D*. Quel usage il en fait? — *R*. Qu'il en garde pour vivre et s'entretenir, et donne le reste aux pauvres.

*D*. S'il a du bien de chez lui? — *R*. Que non, et que les dettes l'ont tout emporté.

*D*. S'il avoit quelque argent quand on l'a arrêté? — *R*. Qu'on ne lui a pas demandé l'argent qu'il avoit, et qu'il n'a d'autre argent que celui qu'il a remis tout présentement sur la table, consistant en 4 écus de 6 livres, 2 de 3 livres, 5 pièces de 12 sols, et 26 pièces de

2 sols. Le tout quoi a été remis à notre greffier dans une bourse de peau.

*D.* S'il a ses sermons par écrit? — *R.* Qu'il ne veut pas le dire.

*D.* Dans quel endroit il les tient, et s'il n'a d'autres hardes que celles qu'il porte sur lui? — *R.* Qu'il ne veut rien dire.

*D.* S'il n'a quelque linge et quelque habit dans la maison de Planel où il a été arrêté? — *R.* Qu'il ne le sait pas : qu'il le laisse tantôt ici, tantôt là.

*D.* Dans quel endroit il les a laissés? — *R.* Qu'il ne veut pas le dire.

*D.* S'il y a longtemps qu'il n'a pas prêché? — *R.* Qu'il y a environ une quinzaine de jours.

*D.* En quel endroit il a fait son dernier sermon? — *R.* Qu'il ne veut pas nous le dire et qu'il a prêché partout où il a trouvé des fidèles assemblés au nom de Jésus-Christ.

*D.* S'il ne sollicitoit lui-même les habitants pour se trouver aux assemblées et s'il ne prêchoit de nuit et dans les lieux écartés? — *R.* Qu'il ne veut plus rien dire.

*D.* S'il faisoit le cathéchisme aux enfants? — *R.* Qu'il l'a fait partout où il s'est trouvé.

Lecture faite, etc.

## IV. *Interrogatoire du nommé Jean.*

Du 15e juin 1735, par-devant nous Etienne-Daniel Izoard, avocat en parlement, lieutenant en la judicature mage de Dye et son ressort, etc.

Lequel a répondu :

Qu'il s'appelle Jean, sans nous avoir voulu dire son nom de famille, et qu'il est âgé d'environ 24 ans.

Interrogé de quel pays est il originaire? — Répond ne vouloir le dire.

*D.* Quelle raison il a de cacher le lieu de sa naissance? — *R.* Qu'il n'a rien à nous dire là-dessus.

*D.* De quelle profession il est? — *R.* Qu'il n'en a d'autre que de prêcher l'Evangile dans sa pureté.

*D.* Par qui il a été envoyé prêcher, et qui lui a donné la mission? — *R.* Qu'il a été inspiré par les mouvements de sa conscience, et

qu'il croit être obligé de rendre raison de la vérité à ceux qui la lui demandent.

*D.* De quelle religion il est? — *R.* De la religion de Christ.

*D.* De quelle religion étoient ses père et mère? — *R.* De la même religion que lui.

*D.* Si ses père et mère sont décédés? — *R.* N'en rien savoir.

*D.* S'il y a longtemps qu'il ne les a vus? — *R.* Qu'il n'a rien à nous dire là-dessus.

*D.* Dans quel endroit, et par qui il a été arrêté? — *R.* Qu'il a été arrêté aux Bournats, hameau de Saint-Jullien en Quint, par le brigadier et cavaliers de la maréchaussée de résidence en cette ville, accompagnés de quatre sergents de quartiers en cette ville.

*D.* Dans quelle maison il a été arrêté, et à quelle heure? — *R.* Qu'il n'a rien à dire là-dessus.

*D.* Si dans le séjour qu'il a fait dans la vallée de Quint, il a cathéchisé, prêché, ou fait quelque exercice de la R. R.? — *R.* Qu'il n'a ni cathéchisé, ni prêché, n'ayant fait que ses prières ordinaires soir et matin et autres heures du jour.

*D.* Quelles sont ses prières ordinaires? — *R.* Que ce sont celles qu'il a composées lui-même, conformément à l'Ecriture sainte.

*D.* S'il les a par écrit? — *R.* Que non, et qu'il les dictera ou écrira lui-même si de besoin.

*D.* S'il n'a sollicité ou fait solliciter les habitants de la dite vallée pour s'assembler de nuit et s'il ne leur a prêché? — *R.* Qu'il n'a rien à dire là-dessus.

*D.* S'il ne professe la R. R.? — *R.* Qu'il professe la religion contenue dans l'Ecriture sainte.

*D.* S'il n'a jamais entendu la sainte messe? — *R.* Qu'il l'a entendue dans son jeune âge, mais que depuis qu'il a connu la vérité il ne l'a plus entendue.

*D.* Qui l'a obligé de ne plus entendre la messe? — *R.* C'est parce que saint Paul lui a appris dans son épître aux Hébreux que Christ ne s'offre pas souvent lui-même.

*D.* S'il connoît l'homme qui a été arrêté avec lui? — *R.* Qu'il n'a rien à dire là-dessus.

*D.* Si lorsqu'il a été arrêté on lui a trouvé des livres? — *R.* Qu'il n'en avoit point sur lui et qu'il y en avoit dans la maison où il a été arrêté.

Et ayant représenté au dit Jean, trois livres qui ont été trouvés sur la table de la chambre où il couchoit, le premier intitulé : *La Théologie chrétienne et la science du salut*, ou l'Exposition des vérités que Dieu a révélées aux hommes dans sa sainte Ecriture, avec la réfutation des erreurs contraires à ces vérités ; l'histoire de la plupart de ces erreurs ; les sentiments des anciens Pères et un abrégé de ce qu'il y a de plus considérable dans l'histoire ecclésiastique, par Benoît Pitet, pasteur et professeur en théologie dans l'Eglise et Académie de Genève. Nouvelle édition, corrigée et augmentée. Tome Ier, imprimé à Genève, par la Compagnie des libraires, en 1708.

Le deuxième, intitulé : *Le Nouveau Testament*, c'est-à-dire la nouvelle alliance de notre Seigneur Jésus-Christ, revu et conféré sur les textes grecs par les pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève. Genève, Fr. Jaquiers, 1728.

Le troisième, intitulé : *Sermons* sur divers textes de l'Ecriture sainte, par M. Gérieux. Genève, J. Ant. Querel, 1720.

Et lui ayant demandé s'ils ne lui appartiennent pas, a répondu : Qu'il a acheté le Testament et que les deux autres lui ont été prêtés.

*D*. S'il assistoit beaucoup de monde à ses sermons et s'il les faisoit de nuit ou de jour ? — *R*. Que tantôt il y en avoit peu et tantôt beaucoup ; qu'il ne prêchoit que de nuit et que, dans ses sermons, il exhortoit le peuple à être fidèle à S. M.

*D*. S'il ne sait être mal fait de contrevenir aux ordres du roi et de faire des assemblées illicites? — *R*. Qu'il croit être obligé d'obéir à S. M. pour ce qui regarde le temporel et même pour le spirituel, autant qu'il est conforme à la Parole de Dieu, et qu'il ne croit pas d'avoir convoqué d'assemblées illicites parce que dans celles qu'il a convoquées on n'y a rien fait qui soit contraire à l'Ecriture sainte.

Lecture faite, etc.

V. *Jomaron, subdélégué général en Dauphiné, au cardinal de Fleury.*

Grenoble, le 28 juin 1735.

Monseigneur,

Par ma lettre du 23 de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous informer de la capture de deux prédicants qui ont été arrêtés dans la vallée de Quint en Dyois, qui tenoient des assemblées illicites ; je vous ai fait passer en même temps des copies des interrogatoires que ces

malheureux ont subis, et je vous ai marqué que j'avois donné ordre au sieur Sibeud, subdélégué à Dye, de faire une information secrète sur les lieux pour le mettre à portée d'interroger ces deux prédicants sur les faits les plus graves.

Cet ordre a été exécuté. Le sieur Sibeud s'est transporté sur les lieux où il a appris, par des particuliers qui sont les seuls catholiques de Marignac, que le prétendu attroupement de trente hommes armés qui avoient paru (dit-on), sur les hauteurs de ce village, n'avoit rien de réel ; qu'il est vrai qu'on avoit apperçu quelques hommes sur le coteau dans le temps que la maréchaussée traduisoit ces prédicants à Dye, mais qu'ils n'étoient point armés et paroissoient dans une contenance à ne pouvoir inspirer aucun soupçon.

Ce subdélégué a interrogé de nouveau ces accusés en conséquence des instructions qu'il a prises sur les lieux. Ils tiennent toujours le même langage, quoiqu'on n'ait pas oublié de leur faire toutes les questions qui pouvoient servir à la découverte de leurs émissaires, des lieux où ils ont puisé l'esprit de fanatisme qui les conduit et de ceux où ils en ont pu faire usage : les menaces ni les promesses n'ont rien operé dans une séance de près de cinq heures tantôt en conversation, tantôt en les interrogeant en forme.

M. le procureur général du département de Grenoble, qui a été instruit de cette capture, s'est fait rapporter l'arrêt rendu par cette cour, au mois de février dernier, contre deux autres prédicants qui avoient tenu des assemblées et plusieurs religionnaires qui y avoient assisté ; il y a trouvé que le nommé Villeveyre, l'un des prisonniers, étoit impliqué dans cette première affaire et qu'il y avoit été ordonné à son égard qu'il seroit plus amplement informé, il a pris sur-le-champ le parti d'envoyer à Dye la brigade de maréchaussée de Grenoble pour conduire Villeveyre et son camarade dans les prisons de cette ville, et il va faire instruire leur procès qu'il regarde comme une suite de celui jugé par l'arrêt du mois de février dernier.

Quoique l'on doive être tranquille sur la conduite des nouveaux convertis de la vallée de Quint et du village de Marignac, cependant il m'a paru nécessaire de les veiller de près, sans montrer aucune affectation ni faire des démarches trop marquées parce que nous voyons en peu de tems des assemblées fréquentes dans ces endroits. J'ai chargé pour cet effet le subdélégué de Dye, d'envoyer dans cette vallée un homme de confiance qui examinera la situation des esprits,

sous prétexte de faire des achats de moutons, et sans qu'on puisse soupçonner sa mission, il instruira de la disposition où il aura trouvé ces religionnaires afin de prendre des mesures en conséquence; M. de Cambis, qui doit être bientôt sur les lieux, verra par lui-même ce qu'il y aura de mieux à faire à cet égard, supposé qu'on s'aperçût de quelques mouvements.

J'ai l'honneur d'être, etc. JOMARON.

---

# NOTICES BIOGRAPHIQUES.

## LA FAMILLE DES SPANHEIM (1).

Le proverbe familier « tel père, tel fils » s'est trouvé fréquemment vrai en ce qui concerne la constitution physique et les dispositions morales des familles; mais il n'est pas souvent arrivé de le voir réalisé dans le domaine des facultés intellectuelles. C'est un phénomène digne d'attention qu'une série de trois générations d'hommes distingués dans le domaine des lettres, et c'est un phénomène de ce genre que nous offre la famille Spanheim. Elle n'eut réellement que fort peu de rapports avec la France, et la présente notice n'aurait donc, à strictement parler, aucun droit de figurer dans le présent *Bulletin*. Mais Genève, à laquelle trois membres de cette famille consacrèrent leur activité, a toujours été considérée comme une des métropoles du protestantisme français.

La famille SPANHEIM était originaire du Palatinat, et les quatre personnages qui la représentent vivaient dans une époque de troubles qui étaient bien propres à développer le talent là où il pouvait se trouver. Il faut sûrement regarder, comme en étant doué, le premier qui sort à cette époque de l'obscurité, noble et spectable *Wigand* SPANHEIM, docteur en théologie, résidant à Amberg, et qui dut sans doute à ses connaissances autant qu'à son mérite personnel de pouvoir épouser, à la fin du XVIe siècle, la fille de Daniel Tossan, professeur de théologie et ministre à Orléans. Mais Renée Tossan n'était pas seulement la fille d'un théologien, elle était aussi filleule de Renée de France, duchesse de Ferrare, et c'était bien le moins qu'on pût faire pour le mari de la protégée d'une telle marraine que de le

(1) Ce travail, envoyé sur demande à la *Real-Encyclopædie protestantische Theologie*, qui se publie à Gotha, y a été considérablement écourté, comme on peut s'en convaincre (Voir le tome XIV, paru en 1861, pp. 576-580). Nous le publions ici en son entier, d'après la communication qu'a bien voulu nous en faire l'auteur, M. Archinard, de Genève.

nommer conseiller ecclésiastique de l'électeur palatin. Ainsi fut fait, et c'est à peu près à cela que se borne tout ce que nous avons à dire de Wigand. Mais il eut le bon sens, gendre de professeur qu'il était, de ne pas avoir pour sa fille Véronique de trop hautes visées et de la marier aussi à un professeur, spectable Jéremie Wild, de l'académie de Lausanne; puis, il eut le mérite de donner le jour à un homme remarquable, *Frédéric* SPANHEIM, dont nous avons maintenant à nous occuper. N'oublions pas seulement que Jérémie avait un cœur de père et qu'il mourut en pleurant de joie à la lecture d'une lettre de son fils (1620).

La naissance de *Frédéric* SPANHEIM a inauguré le XVII^e siècle, dont il fut, par son savoir, l'un des plus dignes représentants. Il vit le jour à Amberg, le 1^er janvier 1600. A l'âge de treize ans il partit pour l'université d'Heidelberg ; mais il vint ensuite continuer ses études à Genève, et s'inscrivit sur le livre du recteur, en 1619. Il n'y put malheureusement pas rester longtemps, car il lui fallait venir en aide à sa famille qu'avaient enveloppée les désastres du Palatinat et, pour y parvenir, il alla remplir dans une famille du Dauphiné, chez le baron de Vitrolles, gouverneur d'Embrun, une place d'instituteur. C'était en 1621. Il resta peu néanmoins dans cette maison, et, après être allé voir Paris, il revint à Genève, d'où il fit encore, en 1625, un voyage en Angleterre. De retour, l'année suivante, dans notre cité, il y postula une chaire de philosophie, et, à propos des examens de logique et de physique subis par lui devant la vénérable compagnie, on lit dans les registres de ce corps, sous la date du 7 juillet 1626 : « En l'un et « l'autre exercice, il a donné un grand contentement et tesmoignage d'une « singulière érudition, grande dextérité, clarté, facilité et promptitude. » Il ne tarda pas, d'ailleurs, à justifier par la publication de plusieurs travaux de philosophie (*Theses miscellaneæ logices et physicæ.* Genevæ, 1627, in-4°. — *Theses de prædicamentis et de anima.* Genevæ, 1628, in-4°. — *Problemata philosoph. miscellanea, logica, physica, ethica.* Genevæ, 1628, in-4°. — *De causis; disputatio philosophica.* Genevæ, 1630, in-4°. — *De substantia et accidente.* Genevæ, 1630, in-4°) la bonne opinion que l'on conçut alors de lui, et qui le fit nommer, quinze jours plus tard, à la place vacante.

Nous devons d'ailleurs mentionner encore, en ce genre, un ouvrage de sa plume bien postérieur : *De consequentiis.* Lugd. Batav., 1648, in-4°.

Mais c'était un esprit trop actif et un cœur trop plein pour pouvoir s'en tenir à la pure spéculation. Dès le 28 mars 1628, il offrit ses services au corps qui dirigeait alors l'Eglise pour prêcher de temps à autre dans les chaires de la ville. On accueillit cette offre avec joie, et l'on ne tarda pas à lui montrer combien l'on appréciait son dévouement ; car, le 23 octobre 1629, on lui accorda la bourgeoisie d'honneur, *eu égard à son caractère,*

disent nos registres du conseil d'Etat. Le 11 mars 1631, on le nomma professeur de théologie à la place de Bénédict Turrettini, qui venait de mourir : le 5 juillet 1633, il fut élu recteur de l'Académie pour le terme de quatre années, et, le 21 octobre 1637, déchargé de cet office « avec les témoignages d'estime, est-il dit, que son grand mérite requérait. »

Il y avait déjà quatre ans, toutefois, que la philosophie, la prédication et la théologie même n'absorbaient plus ses loisirs. Si le premier jubilé de la Réformation avait été pour sa plume l'occasion d'une intéressante publication historique destinée à consacrer le souvenir de cette grande époque si importante pour la vie religieuse de Genève (*Geneva restituta, seu admiranda Reformationis genevensis historia oratione sæculari explicata.* 1635, in-4°), il avait successivement fait paraître trois ou quatre ouvrages qui avaient attiré l'attention sur lui comme publiciste (*Le Mercure suisse, contenant les mouvements de ces derniers temps jusques en* 1634. Genève, 1634, in-8°. — *Le Soldat suédois, ou Histoire de ce qui s'est passé en Suède depuis l'entrée du roi de Suède en Allemagne jusques a sa mort.* Genève, 1638, in-8°. — *Commentaire historique de la vie et de la mort de messire Christophe, vicomte de Dohna.* Genève, 1639, in-4°. — *Tableau d'une princesse*, in-4°; réimprimé sous le titre de : *Mémoires sur la vie et la mort de l'Electrice palatine.* Leyde, 1645, in-4°), et dont les derniers avaient trait surtout à l'histoire du Nord. Le Nord devait redemander son enfant à Genève.

En septembre 1641, la reine de Bohême et les membres des Etats s'adressèrent au Petit Conseil de cette ville pour obtenir qu'on le leur rendît, afin qu'il pût remplir une chaire de théologie à Leyde. Les négociations durèrent longtemps, quoique, au fond, Spanheim lui-même estimât qu'il ne pouvait pas résister davantage à des appels pressants et réitérés. Les pasteurs genevois eurent beau dire qu'on leur arrachait les entrailles; il fallut qu'en octobre 1642 la seigneurie leur accordât son congé, ce qu'elle ne fit pas sans peine, et, dès lors, Spanheim fut, en réalité, perdu pour Genève; Il était devenu professeur à Leyde, où il se fit aussitôt connaître, par son discours d'entrée, sur la charge du théologien (*Oratio inauguralis de officio theologi.* Lugd. Batav. Elzevir, 1643, in-4°).

C'étaient des temps de lutte et de controverse que ceux où il y était appelé. Précédemment déjà, un travail intérieur s'était accompli dans la pensée protestante, auquel le Synode de Dordrecht avait espéré mettre un terme par des canons qui seraient considérés comme infaillibles, et Spanheim, en enfant soumis de l'Eglise, avait eu bien soin de ne pas heurter cette orthodoxie officielle en traitant des *doutes évangéliques* (*Dubia evanlica*, 284. Genevæ, 1631-39, III part., in-4°, 1700, III tom., in-4°, 2 vol.). l continua jusqu'à la fin de sa carrière a servir la même cause, soit contre

l'Eglise romaine, soit contre les tendances sectaires ou hérétiques qui s'étaient déjà fait jour ou qui se manifestèrent bientôt au sein des Eglises protestantes.

Il n'y avait rien d'original dans l'*Abrégé* qu'il fit paraître de l'Arsenal anticatholique de Daniel Chamier (*Chamierus contractus seu Panstratiæ catholicæ Epitome*. Genevæ, 1643, in-f°); mais c'était un service rendu à la cause protestante que d'avoir condensé dans un seul volume ces quatre énormes in-folio.

La tolérance que les gouverneurs des Pays-Bas accordaient aux anabaptistes, contrairement au vœu du synode de Dordrecht, réveillait contre eux une haine théologique d'autant plus vive. Spanheim intervint, par deux écrits (*Disputationes anabaptisticæ*. Ludg. Bat., 1643, in-4°. — *Diatriba historica de origine, progressu et sectæ Anabaptistarum*. Franckeræ, 1645, in-12), dans ce débat, dont, au reste, son attention devait être bientôt détournée par une discussion plus grave.

Il y avait environ dix ans que l'école de Saumur, par l'organe de Caméron déjà, mais surtout par celui d'Amyraut, avait commencé une sorte de réaction contre les décrets de Dordrecht. Dans son *Traité de la prédestination et de ses principes différents* (Saumur, 1634, in-8°), Amyraut avait enseigné que Dieu a résolu de sauver tous les hommes par Jésus-Christ, si toutefois ils croient en lui, et il ajoutait que cette vocation générale au salut leur donne *le pouvoir physique* de croire, mais non *la force morale* de le faire, celle-ci n'étant communiquée que par une vocation particulière qui s'adresse aux élus. Traduit pour ce motif, en 1637, devant le synode d'Alençon avec son ami Testard, il avait déclaré, ainsi que lui, que « Jésus-Christ est mort pour tous les hommes suffisamment, mais qu'il est mort efficacement pour les élus seulement, et il avait rejeté les erreurs de ceux qui font de la foi, de l'obéissance, de la sainteté, des conditions au décret de Dieu en faveur des élus. Pierre Du Moulin et André Rivet, voyant, et avec raison, dans ces doctrines quelque chose qui s'écartait de celles que l'Eglise réformée avait professées jusqu'à ce moment, combattirent dans plusieurs traités les tendances arminiennes de l'école de Saumur. (P. Dumoulin, *Lettres au synode d'Alençon, en 1637, touchant les livres d'Amyraut et Testard, ou Examen de leur doctrine*. Amst., 1638, in-12. — *Examen de la doctrine des Messieurs Amyraut et Testard, touchant la prédestination et les points qui en dépendent*. Amst., 1638, in-8°. — *Eclaircissement des controverses salmuriennes, ou Défense de la doctrine des Eglises réformées sur l'immutabilité des décrets de Dieu*. Leyden, 1648, in-8°. — A. Rivet, *Decretum Synodi nationalis Carentone habitæ anno 1644; item Consensus et testimonia ecclesiarum et doctorum præstantium de imputatione primi peccati omnibus Adami*

*posteris; collecta ab A. Riveto.* Genevæ, J. Chouet, 1647, in-8°. — *Epistolæ apologeticæ ad criminationes M. Amyraldi de gratia universali.* Bredæ, 1648, in-8°. — *Synopsis doctrinæ de natura et gratia, excerpta ex Mosis Amyraldi tractatu de prædestinatione et VI concionibus gallice editis et Pauli Testardi, pastoris Blesensis, eirenico latine evulgato* Amstelodami, 1649, in-8°.) Du sein de l'université de Leyde, Spanheim éleva aussi la voix, et, dans plusieurs ouvrages successifs (*Disputatio de gratia universali* (Lugduni Batavorum, 1644), — *Exercitationes de gratia* (*Ibidem,* 1646, 3 vol.), — *Epistola ad Matthæum Cottierium super conciliationem de gratia universali* (*Ibid.*, 1648), — *Vindiciæ exercitationum de gratia universali adversus Moysem Amyraldum* (Amstelodami, 1649), il répondit aux publications d'Amyraut. Il montra qu'en fait l'Ecriture, dès le IIIe chapitre de la Genèse, enseigne l'existence d'une grâce particulière qui ne s'étend pas à tous les fils d'Adam, de Noé et d'Abraham, mais à quelques-uns seulement, et il s'appliqua à démontrer, par le raisonnement, que la volonté de pardonner à tous ne s'accorderait ni avec la sagesse ni avec la bonté de Dieu; car il ne serait, dit-il, ni de l'une ni de l'autre de vouloir cette grâce universelle et de ne pas accorder à tous les moyens nécessaires pour l'obtenir. Ce serait dire que Dieu veut ce qu'il sait fort bien ne devoir et ne pouvoir pas arriver. D'ailleurs, Spanheim put aisément faire bon marché des distinctions entre pouvoir physique et pouvoir moral, entre grâce suffisante et grâce efficace (*Disputatio*, I, p. 230, ss. Vid. Alex. Schwettzer, *Die protest. Centraldogmen*, II, 340).

Les *Vindiciæ* furent, en quelque sorte, pour Spanheim, le chant du cygne. Il parut bien encore de lui, à Genève, trois sermons sous le titre de *Les thrônes de grâce, de jugement et de gloire* (Genève, 1649, in-8°), déjà publiés à Leyde (Leyde, 1644). Mais Dieu avait décidé de le rappeler et, usé par toutes ces luttes, atteint dans sa santé par de continuels travaux, il mourut le 30 avril de la même année, avant d'avoir seulement accompli ses cinquante ans.

Lorsqu'il avait quitté Genève, on avait répandu le bruit qu'il la quittait parce qu'il voyait d'un œil d'envie les succès de son collègue Morus. Mais Genève n'avait point été injuste envers lui; elle avait fait tout ce qu'il était possible de faire pour le retenir. On lui avait témoigné la reconnaissance de la seigneurie pour ses services et pour la peine qu'il avait prise en faveur de l'Eglise allemande (*Reg. du Conseil,* 1er mars 1642); on lui avait fait présent d'une médaille d'or de la valeur de 12 pistoles (*Ibid.*, 25 juillet); une foule nombreuse l'avait accompagné à son départ jusqu'à la distance d'une lieue de la ville et, après sa mort, non-seulement la Compagnie décida d'écrire (13 juillet 1649), à cette occasion, au Synode des Pays-Bas des lettres de condoléance, et offrit même à son fils Ezéchiel la survivance

de la chaire de philosophie qu'il avait lui-même occupée, mais encore, le 26 mai 1654, on confirma en faveur de ses héritiers, comme de ceux de Benedict Turrettini, les gratifications qui avaient été faites à chacun de ces professeurs, et l'on prouva ainsi que les républiques ne sont point ingrates. On avait, à la fois, apprécié en lui le prédicateur, le pasteur et le savant.

Aux ouvrages de sa plume, que nous avons cités jusqu'à présent, il faut ajouter ceux qui suivent : *Epistola ad Davidem Buchanum super controversiis quibusdam quæ in Ecclesiis anglicanis agitantur.* Lugd. Bat., 1645, in-8°.—*Laudatio funebris Friderici Henrici Arausionensium principis, Nassoviæ comitis*, dicta Leidæ 4 Id. Maii 1647. — *Oratio funebris in excessum Joannis Polyandri à Keerkhoven*, dicta in audit. Lugd. Bat. 17 februarii 1646. Accedunt *Allocutio Rectoris Leydensis ad principem Guilelmum et Gricedia.* Lugd. Bat., 1646, in-fol. —*Lettre de consolation à un père sur la mort de son fils unique.* — *Lettre au prince Edouard quand il eut changé de religion.* (Ces deux lettres, de date inconnue, ont été traduites du français en allemand.) —*Disputationum theologicarum syntagma.* Genevæ, ap. Chouet 1652, II part. in-4°. Niceron (*Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres*, t. XXIX, p. 35), et Chauffepié (*Dict.* t. IV, p. 386, note), ont attribué à tort ce dernier ouvrage à Frédéric Spanheim le fils.

Frédéric Spanheim avait épousé, en 1627, Charlotte Du Port, et lorsque, en 1642, il quitta Genève pour Leyde, il emmena dans cette dernière ville deux fils, *Ezéchiel* et *Frédéric*, dont nous parlerons successivement.

*Ezéchiel* Spanheim, né à Genève, le 7 décembre 1629, avait treize ans quand il arriva à Leyde, et il fut placé à l'université de cette ville, sous la direction de deux maîtres célèbres, Heinsius et Saumaise, à l'école desquels, doué de talents fort précoces, il fit dans la littérature classique de rapides progrès. Saumaise, en effet, voulait qu'à quinze ans déjà son jeune élève publiât une anthologie grecque, accompagnée d'un commentaire qui serait sorti de sa plume. Ezéchiel apprit bientôt l'hébreu et l'arabe, et malheureusement on fit porter au jeune arbre un fruit trop précoce : en 1645, il soutint contre l'ouvrage de Louis Cappel, intitulé : *Diatribæ de veris et antiquis Ebræorum literis* (Amstelod. 1645, in-12), des thèses où il prenait parti pour Buxtorf, et il affirmait que l'alphabet des anciens Hébreux n'est pas celui qui s'est conservé parmi les Samaritains (*Theses contra Ludovicum Cappellum pro antiquitate litterarum hebraïcarum.* Lugd. Bat., 1645, in-4°), et cherchait à démontrer, à l'appui de Buxtorf, l'antiquité de l'écriture carrée. (Voyez dans la *Real Encyklopædie für protestantische Theologie* les articles Buxtorf Johannes, der Sohn, et Cappel Louis jeune

(II ter Bd. §§ 482 et 570.) Bochart lui reprocha son erreur et donna lieu, de sa part, à une seconde publication du même genre qui parut en 1648. (*De lingua et litteris Hebræorum.* Diatriba I et II, Lugd. Bat., 1648, in-8°.)

Le père d'Ezéchiel était, comme on l'a vu, descendu dans l'arène au sujet des doutes soulevés par Amyraut contre la grâce particulière, et la mort l'avait surpris au milieu des débats d'une manière si inopinée, que le fils crut devoir ajouter à la défense des exercices que son père avait publiés sur la grâce, un *Appendix* destiné à y donner encore plus de force (*Appendix vindiciarum. Disquisitio critica contra Amyraldum.* 1649, in-8°).

Cet ouvrage attira vraisemblablement sur lui l'attention de l'Eglise de Genève, car on voit dans les registres de la Compagnie que, dès le commencement de 1650 (16 février), si ce n'est même dès la fin de 1649, on offrit à Ezechiel Spanheim la chaire de philosophie que son père avait occupée. Il accepta avec empressement l'appel d'une ville où il était né, qui était la métropole du protestantisme de langue française et où il s'agissait avant tout, pour lui, d'occuper un poste d'honneur, non une place lucrative. Mais il n'y garda pas longtemps l'enseignement de la philosophie et plusieurs étrangers, des Allemands entre autres, ayant manifesté le désir de prendre des leçons d'art oratoire (6 septembre 1650), il demanda lui-même et obtint de la Compagnie (10 janvier 1651) et du Petit Conseil (11 janvier) de porter le titre.

Il était arrivé à Genève ayant déjà reçu à Leyde la consécration au saint ministère, et l'on a de lui deux *Discours sur la crèche et sur la croix de notre Seigneur* (Genève, 1655, in-12 et in-8°, Berlin, 1695), prononcés d'abord en latin et imprimés par lui en français. Enfin il publia de l'*Histoire critique du Vieux Testament* par Richard Simon un compte rendu sous forme de lettre (*Lettre sur l'Histoire critique du Vieux Testament* de Richard Simon, in-8°, 1678 ; Rotterdam, 1685), et sur Flavius Josèphe des Notes et une Chronologie témoignant de l'érudition qu'il avait acquise et de son intérêt pour la révélation. (*Notæ in Flavium Josephum et Chronologia Josephi*, jointes à celles d'autres auteurs par Sg. Havercamp dans l'édition que celui-ci a faite de cet historien. Amsterdam, Leyde et Utrecht. II part. in-fol.)

Mais ces deux derniers ouvrages furent comme des récréations théologiques, au milieu d'un tout autre ordre d'idées, et il y avait longtemps déjà qu'il avait embrassé une carrière bien différente de celle du saint ministère. Dès l'année 1652, c'est-à-dire un an après sa nomination au professorat, il s'était laissé ou fait nommer, quoique ministre, membre du Grand Conseil de la république ; et ce n'était pour lui qu'un échelon pour s'élever à de tout

autres emplois. Au bout de peu de temps, il fut nommé gouverneur du fils de Charles-Louis, électeur palatin, et il profita de ses loisirs dans cette place pour cultiver, non-seulement la littérature grecque, mais encore le droit public allemand (*Discours sur les affaires d'Allemagne et sur le vicariat de l'Empire*. in-4°. *Du Palatinat et de la dignité électorale contre les prétentions du duc de Bavière*. Heidelberg, 1657, in-4°) et l'histoire des empereurs romains (*Les Césars de l'empereur Julien*, traduit du grec, avec des remarques et des preuves tirées des médailles. Heidelberg, 1660, in-8°; 2e édit., Paris, 1683, in-4°.—*Curæ in Julianum imperatorem*, et Cyrilli libros, X, contra eumdem, et *Observationes ad Juliani orationem primam*. Lipsiæ, 1696, in-fol. — *Orbis Romanus seu ad constitutionem Antonini imperat. de qua Ulpianus, leg. XVII Digestis de statu hominum*, *Exercit. II*. Lugd. Bat., 1699; editio secunda, Londini, 1703, in-4°, et in Grævii *Antiquitt.* t. XI).

Dès lors le monde se présenta à lui comme un vaste champ où pourrait se déployer son ambition politique. Il obtint la permission de visiter l'Italie et s'éprit à Rome d'une science qui tient de près à l'histoire, savoir la numismatique. Mais, surtout, muni de lettres de recommandation pour de hauts personnages, il visita Christine, reine de Suède, à laquelle il dédia son premier ouvrage en ce genre (1); la princesse Sophie, petite-fille de Jacques Ier et mère de ce Georges, duc de Hanovre, qui devint, en 1614, roi d'Angleterre, au préjudice de la maison des Stuarts; puis d'autres princes ou princesses encore. La princesse Sophie obtint de l'électeur palatin, son fils, l'autorisation de ramener Spanheim en Allemagne, en 1665. Dès ce moment, s'ouvre pour lui une carrière diplomatique où le ministre du saint Evangile oublie presque entièrement ses anciens travaux, et où il nous serait bien difficile de raconter avec quelques détails son activité.

Envoyé presque aussitôt à la cour de Lorraine, puis à celle de l'électeur de Mayence, il assiste, pour les affaires du Palatinat, aux conférences d'Oppenheim et de Spire. Il passe en France et de là, en 1668, il est momentanément envoyé au congrès de Breda. Dans un troisième voyage à Heidelberg, il tombe gravement malade; mais, aussitôt guéri, il est chargé de l'ambassade de Hollande, puis envoyé en Angleterre, auprès de Charles II, pour y représenter le prince palatin. L'electeur de Brandebourg, en 1679, demande à ce dernier l'autorisation de l'investir aussi pour son compte du même caractère, et obtient bientôt qu'Ezéchiel Spanheim passe exclusive-

(1) *Dissertationes de usu et præstantia numismatum antiquorum*. Romæ, 1664, in-4°; Amstelod., D. Elzevir, 1671, in-4°; Londres et Amsterd., 1706-1717. II v. in-f°. *De nummo Smyrnæor. inscripto Σμυρναιῶν πρυτανεῖς, etc, Diatriba*. Paris, 1672, in-8°, à la suite du Traité des Médailles de Seguin, et dans le Thesaur. *Antiq. roman.* de Grævius, t. V, p. 660. — *Epistolæ quinque ad Morellum*, 1683, in-8° (Explication de médailles). — *Observationes et conjecturæ in numismata quædam, seu Epistolæ ad Laurentium Begerum*. Colon. Brandenb., 1691, in-4°.

ment à son service. De Londres, le même électeur le fait, en 1680, aller comme envoyé extraordinaire à Paris, où Spanheim reste neuf ans en cette qualité, sauf deux absences qu'il fait, l'une pour aller à Berlin recevoir la dignité de ministre d'Etat (1683), l'autre pour aller à Londres féliciter Jacques II de son avénement. Au terme de ces neuf ans, il retourne à Berlin pour goûter un peu les douceurs de la retraite et les charmes de l'étude. Mais la paix de Ryswick donne occasion de le renvoyer en France comme ambassadeur (1697-1702), et de là, décoré du titre de baron par l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, il est transféré au poste de Londres, où il meurt le 7 novembre 1710 à l'âge de 81 ans.

M. l'ambassadeur se souvint bien de temps à autre de Genève, où il était né, et qui lui avait témoigné, ainsi qu'à son père, confiance et considération. Le 15 mai 1668, il était venu visiter cette ville et les anciens amis de sa famille; le 2 novembre 1675, pendant qu'il était à Londres, il avait fait offrir ses services à la république pour la faire comprendre dans la paix générale, services acceptés avec reconnaissance; en octobre 1688, il promit encore ses bons offices, en faveur de Genève, à M. Amy Lefort, envoyé de cette république à la cour de France.

Mais on voudrait savoir qu'il a fait quelque chose, au nom de l'électeur qu'il représentait, pour s'opposer, durant son séjour à Paris, aux persécutions contre les protestants et à la révocation de l'Edit de Nantes, et l'on voudrait surtout qu'il eût toujours voué ses facultés certainement remarquables aux travaux sérieux et relevés qui l'occupèrent quelque temps seulement. On lit quelque part que, sur la fin de sa vie, il regretta de s'être ainsi laissé absorber par les choses de la terre et de n'avoir pas consacré ses talents et ses forces au service de Dieu. Il aurait donc alors reconnu combien est vraie cette parole de Salomon : « Vanité des vanités ! Tout est vanité. » Malheureusement l'imposant portrait qu'on voit de lui à la bibliothèque de Genève n'a certainement pas été peint quand il était sous l'empire d'un tel sentiment.

Outre les ouvrages de sa main que nous avons déjà cités, on a encore de lui :

*Observationes in Callimachum.* In edit. Ultraject., 1697. — *Notæ selectæ in Strabonem.* In edit. Amstelod., 1707. — *Observationes in tres priores Aristophanis comœdias.* In edit. Kusteri, 1710, in-fol. — *Notæ in Ælii Aristidis opera.* In edit. Jebb., Oxford, 1722. — *Observationes in Thucydidem.* In edit. Duker, Amstel., 1731.

SPANHEIM (*Frédéric*), frère du précédent, naquit à Genève le 1er mai 1632. Il avait donc 10 ans quand il dut, en 1642, aller à Leyde avec son père et toute sa famille. Il se voua de bonne heure à l'étude, qu'il cultiva

sans vues mondaines et intéressées, et, après avoir fait sa philosophie sous Hereboord, il fut reçu docteur en cette faculté, le 12 juillet 1651. Fidèle au vœu que son père avait exprimé avant sa mort de lui voir étudier la théologie, il s'y appliqua avec ardeur, sous la direction de Trigland, Heidanus et Coccéius; et, après un brillant examen, il fut reçu candidat en 1652. Il se mit aussitôt à prêcher dans différentes Eglises de la Zélande, et remplit à Utrecht les fonctions pastorales avec un tel succès qu'Alexandre Morus, qui, de Genève, était venu s'établir à Leyde, en conçut, dit-on, quelque ombrage (1). Cependant l'électeur palatin Charles-Louis voulait relever l'université d'Heidelberg; il appela Spanheim à y remplir une chaire de théologie (1655), quoique celui-ci n'eût alors que vingt-trois ans, et le jeune savant, pour montrer qu'il en était digne, tint à honneur de ne se rendre à ce poste qu'avec le grade de docteur qu'il postula et obtint à Leyde avant son départ (2).

La renommée de Spanheim allait grandissant, et son noble caractère n'y contribuait pas peu, comme nous le dirons. Aussi, plusieurs Eglises cherchèrent-elles à l'enlever à l'électeur palatin pour se l'attacher comme pasteur ou comme professeur. Telles furent, entre autres, l'Eglise de Lyon, l'Académie de Lausanne, l'université d'Harderwick, celle de Francfort-sur-l'Oder, celle de Francket, qui lui offrit, en outre, la place de gouverneur d'Henri-Casimir, jeune prince de Nassau. Spanheim resta sourd à leurs sollicitations; il ne se laissa ébranler que par celles de Leyde, où son père avait enseigné et où il fut lui-même, en octobre 1670, nommé professeur de théologie et d'histoire sacrée. Il eut même l'honneur d'être nommé quatre fois recteur de cette université et d'en être le bibliothécaire, ce qui prouve bien quel cas on faisait de son érudition. D'ailleurs, il y soutint les doctrines

(1) Quelque opinion qu'on ait sur la convenance de ce passage dans un sermon sur l'athéisme, on ne peut méconnaître qu'il y a une certaine verve dans le morceau que voici : « Qui auroit dit, en l'an 1672, que Dieu démesleroit tant de désordres, qu'il éclaireroit tant de ténèbres, qu'il rétabliroit tant de captifs et qu'il réduiroit à rien tant de conquestes? Qui auroit dit, à voir notre jeune Joseph (Guillaume III, prince d'Orange) dans la haine des puissans, dans la sujection et dans le mépris, que Dieu l'établiroit sur toute cette Goscen, par des voyes si peu attendues, par la naissance d'une cruelle guerre, par de fatales pertes, par les succez d'un conquérant, par le soulèvement des peuples, par la roideur de quelques-uns, et par des changements que toute la sagacité des hommes ne pouvoit prévoir? Qui auroit dit enfin que ceux dont la fortune au milieu de cet état paraissoit si belle, dont l'autorité étoit si grande, dont les bâtimens étoient si splendides, dont les lieux de plaisance étoient si délicieux, dont les coffres ou magazins étoient si bien garnis, dont le cœur étoit si joyeux et les lèvres si remplies d'éjouissance; qui auroit dit que soudainement surviendroient *des doigts comme de main d'homme*, des arrets funestes, une mort imprévue, des exécutions sanglantes, des ennemis ravisseurs, des tourbillons impétueux, etc.? (*L'Athée convaincu*, en quatre sermons sur le verset 1 du psaume XIV. Leide, 1676, in-8°.) Le sermon d'où est extrait ce passage fut prononcé le 8 mars 1676.

(2) La thèse qu'il publia à cette occasion : *Disputatio inauguralis de quinquarticulanis controversiis pridem in Belgio agitatis,* était écrite en faveur des doctrines de Gomar. Elle fut réfutée par un arminien nommé Arnold Poëlenburg.

calvinistes contre celles de Descartes et de Coccéius dans trois écrits qui produisirent une sensation assez forte (1), mais dont Heinsius et Fr. Ben. Capzov blâmèrent l'âpreté (2). Et, comme ses ouvrages théologiques y étaient fort appréciés, on alla, pour qu'il pût s'y consacrer plus complétement, jusqu'à le décharger de son enseignement. Mais ce soulagement était pour lui l'avant-coureur d'un repos plus complet auquel il aurait dû être bientôt condamné par la maladie. En 1695 il fut attaqué d'une paralysie qui atteignit la moitié du corps. Remis momentanément, il ne se laissa point détourner par là de ses travaux de prédilection; mais, peu à peu, l'âge et la fatigue offrant au mal une facile prise, il mourut, le 18 mai 1701, à 69 ans.

Il se distinguait, avons-nous dit, par un caractère vraiment noble et indépendant. En effet, pendant son séjour à Heidelberg, suivant l'exemple de Jean-Baptiste, il ne craignit pas de blâmer énergiquement, au risque de s'attirer la colère du prince, le projet de divorce qu'avait formé l'électeur palatin afin de prendre une autre épouse. Cette conduite était d'autant plus honorable qu'elle se distinguait profondément de celle de son frère et de celle d'autres docteurs, et, quelles que soient les doctrines qu'un homme professe, quand il fait preuve d'une conscience aussi droite et indépendante, on se sentira toujours pénétré d'un sentiment de respect.

### *OEuvres de Frédéric Spanheim, le fils.*

Spanheim a laissé un nombre considérable d'ouvrages qui forment trois in-folio et qu'il voulait publier lui-même; mais la mort le surprit au moment où venait de paraître le premier volume. Jean Marck, son disciple, d'abord, et ensuite son collègue, publia donc les deux autres (3). Nous devrions ici, pour en donner la liste, suivre pied à pied l'exemple de Niceron et de Chauffepié, qui ont transcrit tel quel le contenu de chaque volume.

(1) *La Philosophie du chrétien.* Genève, 1676; *De novissimis circa res sacras in Belgio dissidiis.* Lugd. Bat., 1677, in-8°; *Epistola ad amicum de præfationis Frisiæ accusationibus, cum animadversionibus necessariis ad censuras, fictiones et contumelias famosæ scriptionis Johannis van der Wayen.* Ultrajecti, 1684, in-8°. C'est à la même controverse que se rattache le passage suivant, que nous empruntons encore aux sermons mentionnés ci-dessus : « Faut-il, ô douleur! que je sois décrié pour un homme qui n'en veut qu'aux disciples de deux grands hommes, qui ne tâche qu'à inspirer des soupçons d'athéisme contre la piété et l'innocence?..... Suis-je donc responsable ou de l'ignorance, ou de la mauvaise volonté, ou de pesanteur d'oreilles, en ceux qui, ayant esté de mes auditeurs, ont peut-être fait de ces rapports au préjudice de la vérité, et de la réputation que je conserveray jusques à la fin, dans l'esprit de tous ceux qui me connaissent, de vouloir tout faire pour la paix de Jérusalem?..... On a publié partout assez plaisamment que j'avais animé nos souverains à dresser des croix contre MM. les cartésiens. »

(2) Burmanni *Sylloge epistol. à viris illustribus scriptarum.* Leyde, 1727, t. V, pp. 289 et 295.

(3) Cette collection a pour titre : Fr. Spanhemii *Opera, quatenus complectuntur geographiam, chronologiam et historiam sacram atque ecelesiasticam.* Lugd. Batav., 1701-1703. III vol. in-folio.

Mais il nous a paru que nous donnerions une idée plus précise de l'étendue de son activité, si nous les répartissions suivant les divers domaines où elle s'est exercée. Tel est donc l'ordre auquel nous allons nous conformer en faisant suivre chaque traité de chiffres romains, indiquant le volume où on le trouve dans l'édition in-folio :

A. SCIENCES NATURELLES.

*De Cometarum et naturæ totius admirandis.* II.

B. PÉDAGOGIQUE.

*De corruptis emendandisque studiis Oratio.* 1693. II.

C. INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE.

*La Philosophie du Chrétien.* Genève, 1676. In-12. II. — *De Doctore theologo.* II. — *De Auditoriis veterum.* II. — *De Sacrarum antiquitatum præstantia.* II. — *Sermo academicus pro commendando studio sacræ antiquitatis, recitatus in auditorio lipsiensi, cum prælectiones historicas auspicaretur, anno* 1672. I. — *De divina scripturarum origine et autoritate, contra profanos, Oratio.* Heidelbergæ, 1657. In-4°. II.

D. ISAGOGIQUE ET EXÉGÈSE.

*Observationes in Leviticun historicæ, typicæ et morales.* Ces observations ont été recueillies, pendant ses cours, par ses étudiants. II. — *De voto Jephtæ.* Heidelbergæ, 1659. Se trouve encore après le suivant : — *De antiquitate et obscuris historiæ Jobi, sive de obscuris historiæ ejus Commentarius.* Genevæ, 1670. In-4°; Ludg. Bat., 1672. In-8°. II. — *Vindiciarum biblicarum, sive examinis locorum controversorum Veteris Testamenti libri tres.* Ces trois livres ne roulent que sur une partie de l'évangile de saint Matthieu. L'auteur n'en a pas donné la suite. Les deux premiers livres parurent à Heidelberg, en 1663, in-4°, et le troisième ne fut publié que vingt-deux ans plus tard, en 1665, à Leyde. III. — *De historicæ evangelicæ scriptoribus et sigillatim de Marco evangelista exercitatio academica.* Heidelbergæ, 1659. In-8°. *Item* dans les *Critici sacri* d'Angleterre. T. X, p. 733. II. — *Exercitatio academica in caput septimum Epistolæ S. Pauli ad Romanos.* III. — *Tractatus de autore Epistolæ ad Hebræos*, 1668. II.

E. ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE ET HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

*Introductio ad Geographiam sacram.* Lugd. Bat., 1679. In-8°. Cet ouvrage, fort augmenté, parut une seconde fois, sous le titre : *Geographia sacra et ecclesiastica.* Francfort, 1698. In-4°. Il a été traduit en allemand par Jérôme Dicelius, et ainsi imprimé à Leipzig en 1704. In-8. I. *Introductio ad historiam et antiquitates sacras.* Lugd. Bat., 1674. In-12. Cet ouvrage parut à son insu, par les soins d'un de ses disciples. Spanheim le revit et le publia, de nouveau, sous le titre : *Historia ecclésiastica Veteris et Novi Testamenti.* Ludg. Bat., 1683. Il y avait joint une *Chronologia sacra.* Il le continua d'ailleurs dans un livre plus complet : *Introductio ad Chronologiam et Historiam sacram ac præcipue christianam ad tempora proxima Reformationi, cum necessariis castigatiotionibus Cæsaris Baronii.* Dans ce volume, l'histoire ecclésiastique ne va

que jusqu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. — L'auteur fit paraître un deuxième volume en 1687 (Ludg. Bat. In-4°), comprenant les quatre siècles suivants. Et, enfin, il poursuivit cette histoire jusqu'au commencement de la Réformation, dans une édition qui a pour titre : *Summa historicæ ecclesiasticæ à Christo nato ad sæculum XVI inchoatum. Præmittitur doctrina temporum, cum oratione de Christianismo degenere.* Lugd. Bat., 1689. In-12, pp. 1064. I. — *De Apostolis duodecim et apostolatu stricte dicto Dissertatio.* III. — *De conversionis Paulinæ epocha deque Pauli historia et nomine Dissertatio.* II. — *Disquisitio tripartita de traditis antiquissimis conversionibus Lucii Britonum regis, Juliæ Mammeæ Augustæ et Philippi imperatoris, patris et filii.* II.

### F. THÉOLOGIE DOGMATIQUE.

*Collegii theologici habiti anno 1657 de principio theologiæ.* Partes V. III. — *Decades theologicæ octo* : I. De religione; II. De verbo scripto; III. De Deo; IV. De Trinitate; V. De personis divinis in specie; VI. De actibus Providentiæ; VII. De actibus electionis; VIII. De actibus reprobationis. III. — *De statu instituto primi hominis Disputatio theologica*, III. — *De actione Dei hominem indurantis. Disputationes theologicæ* IV. III. — *De personarum acceptione in divinis Dissertationes* III. Ces trois dernières dissertations avaient paru séparément sous le titre : *Dissertationum historico-theologicarum Trias. Accedunt disputiones de actione Dei hominem indurantis.* Heidelbergæ, 1664. In-8. III. — *De fundamentalibus fidei articulis Dissertationes undecim.* Ibidem.

### G. THÉOLOGIE POLÉMIQUE.

#### 1° Controverse antijudaïque.

*De causis incredulitatis Judæorum et de Conversionis mediis.* Lugd. Bat., 1678. In-8°. Cet ouvrage parut d'abord seul; mais Spanheim l'inséra plus tard dans son *Elenchus controversiarum.* III.

#### 2° Controverse anticatholique.

*De degenere Christianismo Oratio.* Ludg. Bat., 1688. In-8°. II. — *De præscriptione in rebus fidei adversus novos methodistas pontificios exercitatio academica*, 1079. III. — *De ficta profectione Petri apostoli in urbem Romam deque non una traditionis origine dissertatio.* II. — *De sensu canonis IV Concilii Nicæni I, deque juribus veterum Metropoleôn et romani patriarchatus Dissertatio.* II. — *De ecclesiæ græcæ et orientalis a romana et papali in hunc diem perpetua dissensione, adversus Allatium, Arcudium et Echellensem, etc., Dissertatio.* II. — *De ficta collatione Imperii in Carolum Magnum per Leonem III, romanum pontificem, contra Baronium et nuperos Hyperuspistas.* II. — *De Papa fœmina inter Leonem IV et Benedictum III Disquisitio historica.* Ludg. Bat., 1691. In-8°. II, 14. Jacques Lenfant a traduit cet ouvrage en français, sous le titre : *Histoire de la papesse Jeanne fidellement tirée de la dissertation latine de M. Spanheim.* Cologne (Amsterdam), 1694. In-12, 2<sup>e</sup> édition, augmentée. La Haye, 1710, 2 tomes in-12. — *Exercitationes historicæ de origine et progressu controversiæ iconomachicæ sec. VIII oppositæ nuperis scriptoribus L. Maimburgio et Natali Alexandro.* Partes II. Leyde, 1685. In-4°. — *Historia imaginum restituta præcipue adversus Ludovicum Maimburgium et Natalem Alexandrum.* Ludg. Bat., 1686. In-12. II. — *Specimen stricturarum ad libellum nuperum episcopi Condomiensis, cum Præfationis supplemento.*

*Accedit de præscriptionis jure adversus novos Methodistas Exercitatio academica.* Ludg. Bat., 1681. In-8°. Cet ouvrage est dirigé contre l'*Exposition de la doctrine catholique*, par Bossuet. III. — *Xenia romano-catholicorum justo pretio æstimata et xeniis protestantium pari affectu relata. Autore Timotheo Philaletha.* III. — *Lettre à un ami, sur les motifs qui ont porté un réformé à se rendre de la communion de Rome, où l'on répond aux illusions d'une nouvelle méthode.* III.

3° Controverse interprotestante.

*Disputatio inauguralis de quinquarticulanis controversiis, pridem in Belgio agitatis.* III. — *Epistolæ duæ responsoriæ ad litteras Melchioris Leydeckeri de fabula acceptilationis.* Ludg. Bat., 1675. In-12. III. — *De novissimis circa res sacras in Belgio dissidiis.* Ludg. Bat., 1677. In-8°. II. — *Epistola ad amicum de Præfationis Frisicæ accusationibus, cum animadversionibus necessariis ad censuras, fictiones et contumelias famosæ scriptionis Johannis van der Wayen. Ultrajecti*, 1684. In-8°. II. — *Animadversationes de Ecclesiarum politia varia et libera, deque anglicano episcopatu, adversus fictiones nuperi criminatoris.* Ludg. Bat , 1684. Cet ouvrage est encore dirigé contre Jean van der Wayen. II. — *Judicium expetitum super dissidio anglicano et capitibus quæ ad unionem, seu comprehensionem faciunt.* L'éditeur a joint à cet ouvrage une lettre de Frédéric Spanheim le père, à David Buchanan, sur le même sujet. II. — *Selectiorum de Religione controversiarum, etiam cum Græcis et Orientalibus, et cum Judæis, nuperisque antiscripturariis, Elenchus historico-theologicus.* Ludg. Bat., 1687, in-12; Amstelod., 1694, in-8°; *ibid.*, 1701, in-8°; Basileæ, 1714, in-4°. III.

## H. THÉOLOGIE PRATIQUE.

1° Liturgique.

*Diatriba de veterum propter mortuos baptismo in 1 Cor.* XV, 29. Ludg. Bat., 1673. In-8°. III. — *De ritu impositionis manuum in Ecclesia, ac degenere ejus usu Diatriba.* II. — *De ritibus quibusdam præcipue sacramentalibus in Ecclesia vetere, ac precatoriis Diatriba, ducens ad prudentiam christianam circa eorum in protestantium ecclesiis dissonnantian.* II.

2° Prudence pastorale.

*De dissidiis Theologorum eorumque causis.* Heidelbergæ, 1660. In-4°. II. — *De zelo pseudo-theologico.* Ce petit ouvrage se trouve à la suite de *Christophori Irenæi Parænesis ad Joan. Fred. Mayerum ob ejus de Pietistis veteris Ecclesiæ commentum.* Magdeburgi, 1697. In-4°. III. — *De prudentia Theologi.* II.

3° Homilétique.

a) Sermons.

*Sermon de la fin de l'homme.* Heidelberg, 1659. In-12. III. — *Le Souvenir salutaire ou Sermon sur Apoc. II*, 5, *prononcé en l'Eglise de La Haye, le 14 mars 1674, jour solennel d'actions de grâces pour la paix avec le roi de la Grande-Bretagne.* La Haye, 1674. In-8°. Dédié à S. A. Monseigneur le prince d'Orange. — *L'Athée convaincu, en quatre sermons sur le verset 1 du psaume XIV.* Leyde, 1676. In-8°, tout trad. en flamand. Amsterd., 1677. In-8°. III. — *La Consolation de l'Eglise en deux sermons sur les Lament. III*, 22, *et sur Esaïe XLII*, 3. Prononcé

dans l'Eglise de La Haye. 1686. In-12. Dédiés à S. A. Royale Madame la Princesse d'Orange. — *Les Vœux de la Hollande. Sermon prononcé à La Haye, le 11 février 1691, jour de prière et d'actions de grâces, au sujet de l'heureuse arrivée du roi de la Grande-Bretagne; sur le Psaume LXXVI, 12.* La Haye, 1691. In-8. — *La gratitude de Jacob, Sermon sur le verset 22 du chapitre XXVIII de la Genèse, prononcé à Groningue en 1694.* Leyde, 1694. In-8. III.

b) Discours de circonstance et oraisons funèbres.

*De erigendis animis in hac Reipublicæ batavæ constitutione Oratio.* 1672. II. — *Oratio de Belgicæ restitutæ admirandis.* Ludg. Bat., 1674. In-8°. II. — *Allocutio ad Wilhelmum Britanniæ regem et Mariam ejus conjugem.* Lugd. Bat., 1689. In-fol. II. — *Super excessu Elizabethæ, palatini electoris matris regiæ* (1680). II. — *Oratio funebris in obitum Antonii Hulsii in Academia lugduno-batava græcæ linguæ professoris* (1685). II. — *Laudatio funebris Mariæ, reginæ Britanniæ* (1695). II. —*Dedicationes et Inscriptiones.* Ce sont les préfaces et les épîtres dédicatoires qu'il a mises à la tête de quelques ouvrages. II.

### I. BIBLIOGRAPHIE.

*De Bibliothecæ lugduno-batavæ novis auspiciis Oratio.* 1674. II. — *Catalogus Bibliothecæ publicæ lugduno-batavæ. Accessit incomparabilis Thesaurus librorum orientalium, præcipue manuscriptorum.* Lugd. Bat., 1674. In-4°. III.

---

# MÉLANGES.

## UNE LETTRE DU MARQUIS F. DE JAUCOURT à l'amiral Verhuell (1832).

On nous communique la lettre suivante qui a passé il y a quelque temps dans un catalogue d'autographes (1). Elle émane d'un homme qui a rendu aux Eglises réformées de la France nouvelle d'éminents services, et dont le souvenir est demeuré gravé dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu : nous avons nommé le marquis François DE JAUCOURT, ancien membre de nos assemblées politiques, rapporteur de la loi du 18 germinal an X au corps législatif, membre du gouvernement provisoire de 1814 et ministre de la marine, puis pair de France, décédé à l'âge de quatre-vingt-treize ans, en 1852. Cette lettre est adressée à un de ses collègues qui a aussi joué un rôle important dans nos Eglises, l'amiral Verbuell. Enfin, elle nous révèle un détail intéressant de l'histoire administrative des cultes protestants.

(1) *Catalogue de lettres autographes*, etc., d'A. Laverdet (nov. et déc. 1860), n° 5472. « Lettre autogr., signée du marquis de Jaucourt, à l'amiral Verhuell. « Mai 1832. 2 pages pl. in-8. Lettre curieuse, relative à la nomination de M. Guizot « à la direction des cultes non catholiques, en remplacement de M. Cuvier. »

Elle méritait, à tous ces titres, d'être recueillie au passage. La date est incomplète en ce qui touche le millésime, mais comme fort heureusement, dans ce temps-là, le malencontreux usage des enveloppes n'était pas encore répandu, le timbre postal conservé sur l'adresse même lui donne la date certaine de 1832 (29 mai). Le contenu prouve d'ailleurs qu'elle est de peu de temps postérieure à la mort du baron Cuvier.

*A M. l'amiral comte Verhuell, pair de France,*
*rue de Madame, à Paris.*

Nous sommes assurés que M. Guizot consentira à se charger des fonctions de M. Cuvier, je veux dire de la direction des cultes protestants, et non catholiques. Rien, dans les circonstances présentes, ne pouvait, ce me semble, mon cher amiral, s'offrir de plus favorable. Ce choix fera honneur au gouvernement, dont il prouve la franche protection pour les cultes non catholiques, et à M. Guizot, qui, prenant modestement des fonctions qui le placent en position inférieure, ne veut voir que l'avantage de la chose. M. Guizot est l'homme le plus parfaitement étranger à tout esprit de partialité entre les dissidents et nous, qu'il soit possible de trouver : par conséquent, le plus conciliant. Il convient à ceux de la Confession d'Augsbourg, comme à nous, et si, comme il est probable, ce n'est que pour un temps très court que M. Guizot doit remplir ces fonctions, il sera naturellement placé pour désigner son successeur. Tout cela me semble parfait.

Si je n'allais pas à Melun, je suivrais cette affaire, et c'est parce que je m'en vais pour plusieurs jours que je vous demande, mon cher Amiral, de faire ce que je voulais faire, et de le faire comme il vous appartient mieux et plus vite que moi.

Il semble que ce qu'il y a de plus pressé, c'est de vous adjoindre un de nos pasteurs, et avant tout M. Marron, deux ou trois personnes du Consistoire, deux au moins des luthériens, tels que Boissard et Bartholdy père, peut-être Wurst, d'aller chez M. Girod (de l'Ain), et de lui dire que nous lui parlons de M. Guizot avec la certitude que son dévouement aux intérêts de nos Eglises le dispose à remplir les mêmes fonctions que remplissait M. Cuvier, c'est-à-dire directeur des affaires des cultes non catholiques salariés par l'Etat. Nul doute que le choix ne convienne au gouvernement et ne lève bien des obstacles.

Adieu, cher Amiral; je serai absent au moins huit jours, et je voudrais bien, à mon retour, avoir à vous offrir mes félicitations sur le succès de vos démarches.

Mille amitiés. JAUCOURT.

Ce 29 mai.

On ne savait peut-être pas que M. Guizot avait failli être ainsi chargé des fonctions que le baron Cuvier venait de laisser vacantes en 1832. Pourquoi le projet ne reçut-il pas d'exécution? Quel revirement s'opéra après cette lettre écrite? L'amiral Verhuell ne donna-t-il pas suite à la demande qui lui était faite? Ne partagea-t-il pas les vues du marquis de Jaucourt? Ou bien encore est-ce M. Guizot qui revint sur son acceptation? Est-ce le ministre, M. Girod de l'Ain, qui n'accueillit pas la proposition? Nous l'ignorons. Toujours est-il que M. Auguste Laffon de Ladébat, qui avait exercé sous le baron Cuvier les fonctions de chef du bureau des cultes protestants, demeura chargé des mêmes fonctions, et qu'il ne fut point pourvu au remplacement de M. Cuvier.

Nous rappellerons à ce propos qu'après avoir formé sous le premier empire un bureau de l'Administration générale des Cultes, les cultes non catholiques, par suite de la dévolution à un prélat, en 1819 ou 1820, du portefeuille des Affaires ecclésiastiques, furent renvoyés au ministère de l'Intérieur, et que là ils se trouvèrent, par la plus singulière des anomalies, rattachés au bureau des Beaux-Arts, dont le chef n'était autre que le célèbre M. de Lourdoueix, plus tard directeur de la *Gazette de France*. Ce nom dit tout.

C'est pour faire cesser cette aventure, peu favorable (on le pense bien) aux intérêts des cultes non catholiques, que vers 1828, sous le ministère Martignac, on obtint qu'ils fussent remis à la haute direction du baron Cuvier, conseiller d'Etat. On sait, qu'après lui, à défaut de la combinaison dont parle la lettre ci-dessus reproduite, les affaires de ce service ayant passé aux mains de M. Auguste Laffon de Ladébat, furent ensuite confiées à M. Frédéric Cuvier, puis à M. Charles Read, et enfin à M. André Sayous. Elles ont été alternativement dans les attributions du ministre de l'Intérieur, de celui de la Justice, et enfin de celui de l'Instruction publique, qui les régit encore aujourd'hui.

---

**Errata.** — Tome XI, page 452, ligne 20 : Vallet, *lisez* Vallot.
Page 453, ligne 17 : Durant, — Duranc.
Page 454, ligne 13 : *id.*, — *id.*
Page 459, ligne 3 : l'enfant, — les deux enfants.
Page — ligne — : Winthinsen, — Winthuisen.
Page 461, ligne 36 : Gabriel, — Gariel.
Page 462, ligne 23 : Maguelorme, — Maguelonne.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Cᵉ, rue des Grès, 11. — 1863.